

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2011 B 05560

Numéro SIREN : 784 608 416

Nom ou dénomination : CREDIT AGRICOLE SA

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2022 sous le numéro de dépôt 19610



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 9 février 2022
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 mai 2022

➤ Cadre général	450	➤ Notes annexes aux comptes consolidés	464
Présentation juridique de l'entité	450		
Relations internes au Crédit Agricole	450		
Informations relatives aux parties liées	453		
➤ États financiers consolidés	456	➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	629
Compte de résultat	456		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	457		
Bilan actif	458		
Bilan passif	459		
Tableau de variation des capitaux propres	460		
Tableau des flux de trésorerie	462		



Chiffres clés

**RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE**

5 844 M€
Produit net
bancaire
22 657 M€

**TOTAL
BILAN**

2 073 955 M€
Crédits
à la clientèle
459 905 M€
Dépôts
clientèle
781 177 M€
Capitaux
propres
76 916 M€

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

L'adresse du siège social de la Société est : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416.

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, veille conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 points de base flooré à - 100 points de base sur la période spéciale de taux d'intérêt (1^{er} janvier 2021 - 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 - 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 points de base flooré à - 100 points de base, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021. Pour rappel, au 30 juin 2021, le taux d'intérêt retenu était le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 points de base compte tenu des incertitudes que le Groupe avait à cette date, quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a souscrit pour 162 milliards d'euros d'emprunts TLTRO III auprès de la BCE.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un

Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 805/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2017/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" ("extended SPE") qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportant en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-1 du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments

de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2⁽¹⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁽²⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15 % du dispositif a eu lieu le 1^{er} mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50 % du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des certificats coopératifs d'investissement ("CCI") et les certificats coopératifs d'associé ("CCA") détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding ("Sacam Mutualisation") conjointement détenue par les Caisses régionales.

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales⁽¹⁾ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.5 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.8 "Passifs financiers au coût amorti").

Autres conventions entre actionnaires

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés de Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2021 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 2 545 millions d'euros (3 032 millions d'euros au 31 décembre 2020) ;
- prêts et créances sur la clientèle : 3 399 millions d'euros (2 934 millions d'euros au 31 décembre 2020) ;
- dettes envers les établissements de crédit : 3 413 millions d'euros (3 584 millions d'euros au 31 décembre 2020) ;
- dettes envers la clientèle : 380 millions d'euros (425 millions d'euros au 31 décembre 2020) ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 7 950 millions d'euros (7 359 millions d'euros au 31 décembre 2020) ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 4 919 millions d'euros (4 051 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du Groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7 ainsi que dans la partie "Politique de rémunération", chapitre 3 "Gouvernement d'entreprise" du Document d'enregistrement universel.

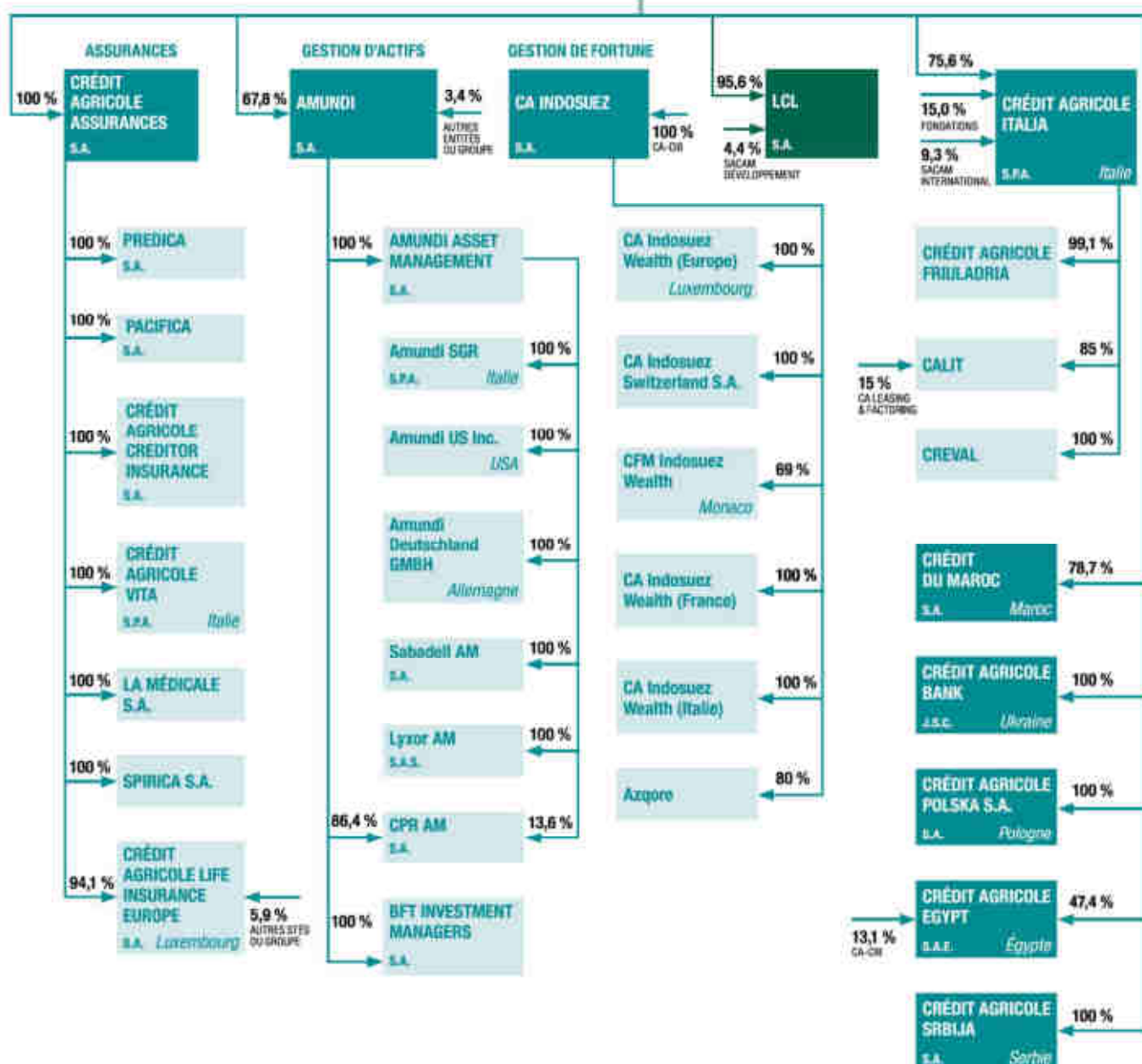
Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

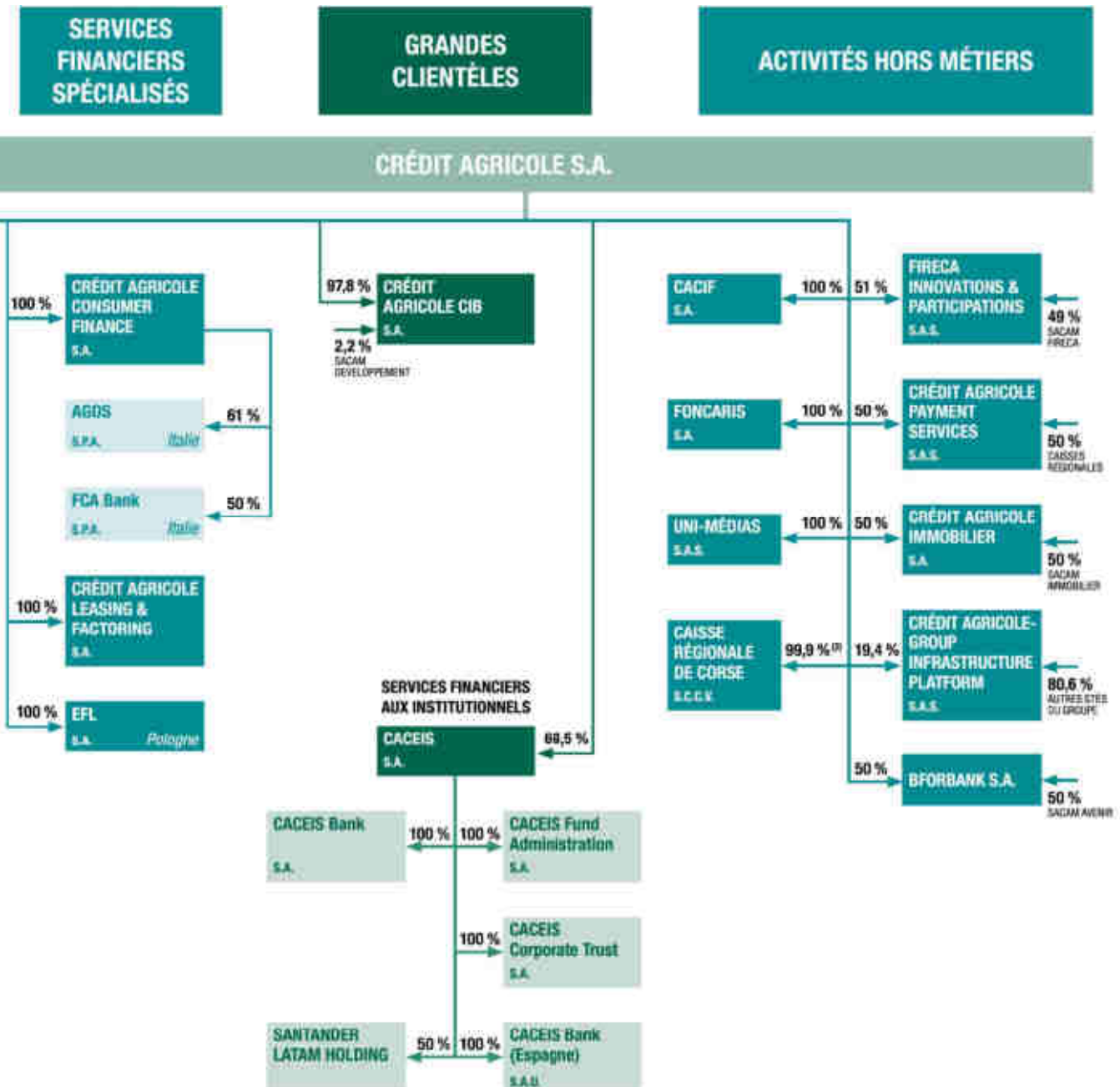
% D'INTÉRÊTS⁽¹⁾GESTION DE L'ÉPARGNE
ET ASSURANCESBANQUE
DE PROXIMITÉ
EN FRANCEBANQUE
DE PROXIMITÉ
À L'INTERNATIONAL

CRÉDIT AGRICOLE S.A.



(1) Pourcentage d'intérêts direct de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, hors titres d'autocapital.

AU 31 DÉCEMBRE 2021



(2) Pourcentage de contrôle.

Les flux financiers entre Crédit Agricole S.A. et ses filiales font l'objet, le cas échéant, de conventions réglementées, qui font elles-mêmes l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Les mécanismes internes au Groupe Crédit Agricole (notamment entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales) sont détaillés dans le paragraphe "Mécanismes financiers internes" en introduction des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	4.1	23 797	23 534
Intérêts et charges assimilées	4.1	(11 676)	(11 716)
Commissions (produits)	4.2	12 828	10 679
Commissions (charges)	4.2	(7 345)	(6 458)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	14 279	2 256
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		2 114	2 466
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		12 165	(210)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	-	586
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(57)	524
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		57	62
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	43	25
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.6	40 183	36 337
Charges des autres activités	4.6	(49 284)	(34 935)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	5.3	(168)	192
PRODUIT NET BANCAIRE		22 657	20 500
Charges générales d'exploitation	4.7	(12 649)	(11 748)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(1 172)	(1 143)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 836	7 609
Coût du risque	4.9	(1 576)	(2 606)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 260	5 003
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		374	413
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	(51)	75
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	497	(903)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		8 080	4 588
Impôts sur les bénéfices	4.11	(1 236)	(1 129)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	5	(221)
RÉSULTAT NET		6 849	3 238
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	1 005	546
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		5 844	2 692
Résultat par action (en euros) ⁽¹⁾	6.20	1,836	0,804
Résultat dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	6.20	1,836	0,804

(1) : Correspond au résultat hors intérêts des titres sous-jacents et y compris le résultat net d'impôt des activités abandonnées.

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
RÉSULTAT NET		6 849	3 238
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.12	169	(93)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.12	(13)	(149)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	8	(81)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	164	(323)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	19	3
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(30)	94
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(14)	(2)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	4.12	139	(228)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	940	(805)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(1 565)	550
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(857)	323
Redressement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.12-5.3	182	(198)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(1 300)	(130)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	103	(136)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	640	(277)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(3)	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	(15)	(11)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4.12	(575)	(553)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.12	(436)	(781)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		6 413	2 457
Dont part du Groupe		5 330	2 014
Dont participations ne donnant pas le contrôle		1 083	443

(1) : Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de + 12 millions d'euros.

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales	6.1	237 757	194 269
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	429 394	432 462
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		237 341	261 968
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		192 053	170 494
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	14 125	21 745
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	256 261	266 072
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		253 842	263 856
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 419	2 216
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	1 045 326	953 900
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		501 347	463 169
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		459 905	405 937
<i>Titres de dettes</i>		84 074	84 794
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 194	7 463
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	5 864	4 304
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	38 447	40 307
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	2 965	2 734
Participation aux bénéfices différée	6.17	7	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	6 317	7 650
Immables de placement	6.14	7 307	6 522
Immobilisations corporelles	6.15	6 096	5 779
Immobilisations incorporelles	6.15	3 263	3 196
Écarts d'acquisition	6.16	15 632	14 659
TOTAL DE L'ACTIF		2 073 955	1 961 062

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales	6.1	1 276	864
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	246 388	265 173
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		207 725	229 265
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		38 663	35 908
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	12 358	15 218
Passifs financiers au coût amorti		1 267 353	1 146 854
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	314 783	264 019
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	781 177	719 388
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	171 393	162 547
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 105	10 380
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	2 932	3 334
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	53 322	52 941
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	2 566	1 430
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	375 091	363 124
Provisions	6.18	4 547	4 197
Dettes subordonnées	3.3-6.19	26 101	24 052
TOTAL DETTES		1 997 039	1 887 567
CAPITAUX PROPRES		76 916	73 495
Capitaux propres part du Groupe		68 217	65 217
Capital et réserves liées		26 495	26 323
Réserves consolidées		32 227	32 037
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 677	2 175
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		(26)	(10)
Résultat de l'exercice		5 844	2 692
Participations ne donnant pas le contrôle		8 699	8 278
TOTAL DU PASSIF		2 073 955	1 961 062

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									
	Gains et pertes comptabilisés								Résultat net	Capitaux propres
	Capital et réserves liées					directement en capitaux propres				
	Capital	Prime et réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en millions d'euros)										
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2020 PUBLIÉ	8 654	46 397	(108)	5 134	60 077	4 063	(1 220)	2 843	-	62 920
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2020	8 654	46 397	(108)	5 134	60 077	4 063	(1 220)	2 843	-	62 920
Augmentation de capital	96	66	-	-	162	-	-	-	-	162
Variation des titres autodétenus	-	-	(5)	-	(5)	-	-	-	-	(5)
Émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(5)	-	754	749	-	-	-	-	749
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(368)	-	-	(368)	-	-	-	-	(368)
Dividendes versés en 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	26	-	-	26	-	-	-	-	26
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	96	(281)	(5)	754	564	-	-	-	-	564
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(43)	-	-	(43)	(383)	(196)	(579)	-	(622)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(38)	-	-	(38)	-	38	38	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(5)	-	-	(5)	-	5	5	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(72)	-	-	(72)	(100)	1	(99)	-	(171)
Résultat 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	2 692	2 692
Autres variations	-	(166)	-	-	(166)	-	-	-	-	(166)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	8 750	45 835	(113)	5 888	60 360	3 580	(1 415)	2 165	2 692	65 217
Affectation du résultat 2020	-	2 692	-	-	2 692	-	-	-	(2 692)	-
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2021	8 750	48 527	(113)	5 888	63 052	3 580	(1 415)	2 165	-	65 217
Impacts nouvelles normes ⁽²⁾	-	167	-	-	167	-	-	-	-	167
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2021 RETRAITÉ	8 750	48 694	(113)	5 888	63 219	3 580	(1 415)	2 165	-	65 384
Augmentation de capital	591	1 591	-	-	2 182	-	-	-	-	2 182
Variation des titres autodétenus	-	-	(1 057)	-	(1 057)	-	-	-	-	(1 057)
Émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(1)	-	(1 000)	(1 001)	-	-	-	-	(1 001)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(352)	-	-	(352)	-	-	-	-	(352)
Dividendes versés en 2021	-	(2 333)	-	-	(2 333)	-	-	-	-	(2 333)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	19	-	-	19	-	-	-	-	19
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	591	(1 076)	(1 057)	(1 000)	(2 542)	-	-	-	-	(2 542)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(12)	-	-	(12)	(718)	107	(611)	-	(623)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(12)	-	-	(12)	-	12	12	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(1)	-	-	(1)	-	1	1	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	6	-	-	6	90	7	97	-	103
Résultat 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	5 844	5 844
Autres variations	-	51	-	-	51	-	-	-	-	51
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	9 341	47 663	(1 170)	4 888	60 722	2 952	(1 301)	1 651	5 844	68 217

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocapital.

(2) Impact estimé de la première application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (cf. note 1.3 "Normes applicables et comparabilité"). Au 1^{er} janvier 2020, l'impact sur les capitaux propres aurait été de 160 millions d'euros.

	Participations ne donnant pas le contrôle					
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
(en millions d'euros)	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2020 PUBLIÉ	7 993	(47)	(23)	(70)	7 923	70 843
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2020	7 993	(47)	(23)	(70)	7 923	70 843
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	162
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(5)
Émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	2	-	-	-	2	751
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(106)	-	-	-	(106)	(474)
Dividendes versés en 2020	(109)	-	-	-	(109)	(109)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	8	-	-	-	8	34
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(205)	-	-	-	(205)	359
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)	(35)	(33)	(68)	(70)	(692)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	(2)	-	2	2	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(35)	-	(35)	(35)	(206)
Résultat 2020	546	-	-	-	546	3 238
Autres variations	119	-	-	-	119	(47)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	8 451	(117)	(56)	(173)	8 278	73 495
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2021	8 451	(117)	(56)	(173)	8 278	73 495
Impacts nouvelles normes	12	-	-	-	12	179
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2021 RETRAITÉ	8 463	(117)	(56)	(173)	8 290	73 674
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	2 182
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(1 057)
Émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	(1 001)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(108)	-	-	-	(108)	(460)
Dividendes versés en 2021	(454)	-	-	-	(454)	(2 787)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	7	-	-	-	7	26
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(555)	-	-	-	(555)	(3 097)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	42	26	68	68	(555)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	20	11	(1)	10	30	133
Résultat 2021	1 005	-	-	-	1 005	6 849
Autres variations	(139)	-	-	-	(139)	(88)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	8 794	(64)	(31)	(95)	8 699	76 916

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des **activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des Banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôt		8 080	4 588
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	1 172	1 143
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	(497)	903
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		19 538	9 488
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(405)	(502)
Résultat net des activités d'investissement		51	(74)
Résultat net des activités de financement		2 472	3 024
Autres mouvements		2 333	1 725
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		24 664	15 708
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(27 138)	55 411
Flux liés aux opérations avec la clientèle		13 438	54 781
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(7 304)	(73 179)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		495	1 547
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾		369	189
Impôts versés		(1 609)	(1 853)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(21 839)	36 896
Flux provenant des activités abandonnées		25	97
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)		10 830	57 289
Flux liés aux participations ⁽²⁾		138	(2 478)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(876)	(748)
Flux provenant des activités abandonnées		(100)	(2)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(838)	(3 228)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾		(3 067)	351
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾		1 369	7 458
Flux provenant des activités abandonnées		(3)	(125)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		(1 701)	7 684
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)		125	(1 308)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		8 516	60 437
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		151 213	90 776
Solde net des comptes de caisse et Banques centrales *		193 455	91 236
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(42 242)	(460)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		159 729	151 213
Solde net des comptes de caisse et Banques centrales *		236 690	193 455
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(76 967)	(42 242)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		8 516	60 437

* Composé du solde net du poste "Caisse, Banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités restées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non débiteurs" et "Comptes et prêts au jour non débiteurs" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence : Au 31 décembre 2021, ce montant comprend le versement des dividendes des sociétés de l'assurance pour + 170 millions d'euros, des Maisons de Crédit Agricole Consumer Finance pour + 177 millions d'euros, des filiales d'Amundi pour + 21 millions d'euros et autres entités du Groupe Crédit Agricole S.A. pour + 1 million d'euros.

(2) Flux liés aux participations : Cette ligne résume les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

– L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2021 s'établit à + 1 624 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'acquisition de Credito Varesina pour - 652 millions d'euros par Crédit Agricole Italie, + 3 485 millions d'euros de trésorerie nette acquise liée à l'entrée de périmètre de Credito Varesina, l'acquisition de l'année pour - 925 millions d'euros par Amundi, + 223 millions d'euros de trésorerie acquise liée à l'entrée de périmètre de l'year, l'acquisition de Citi par Crédit Agricole Leasing et Factoring pour le montant de + 136 millions d'euros et - 68 millions d'euros de trésorerie nette sortie suite à la déconsolidation de Crédit Agricole CIB Algérie Bank S.p.A.

– Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participation non consolidés sur la trésorerie du Groupe s'élève à - 1 486 millions d'euros essentiellement relatives dans le cadre des investissements de l'assurance.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Ce montant correspond principalement à - 1 269 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le Groupe Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2021, la répartition de la manière suivante :

– Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour + 355 millions d'euros ;
– Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour + 454 millions d'euros ; et
– Intérêts assimilables à des dividendes sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour + 480 millions d'euros.

Ce montant correspond également à l'augmentation de capital réalisée aux côtés pour + 205 millions d'euros et aux émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour + 1 000 millions d'euros.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Crédit Agricole S.A. a acquis pour - 1 159 millions d'euros d'actions.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au 31 décembre 2021, les émissions de dettes obligataires s'élevaient à + 9 463 millions d'euros et les remboursements à - 7 519 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élevaient à + 3 352 millions d'euros et les remboursements à - 1 312 millions d'euros.

Ce poste résume également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 2 529 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1	Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	465	6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	550	
1.1	Normes applicables et comparabilité	465	6.7 Expositions au risque souverain	554	
1.2	Principes et méthodes comptables	467	6.8 Passifs financiers au coût amorti	556	
1.3	Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	483	6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	558	
Note 2	Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	486	6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés	560	
2.1	Crise sanitaire liée à la Covid-19	486	6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers	561	
2.2	Principales variations du périmètre de consolidation	488	6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	562	
2.3	Partenariat entre Crédit Agricole Consumer Finance et Silex dans la location longue durée automobile	490	6.13 Co-entreprises et entreprises associées	563	
2.4	Démantèlement complet du dispositif de garantie "Switch"	495	6.14 Immobilies de placement	565	
2.5	Paiement du dividende au titre de l'exercice 2020	491	6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	566	
2.6	Programmes de rachat d'actions	491	6.16 Écarts d'acquisition	567	
Note 3	Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	491	6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance	568	
3.1	Risque de crédit	491	6.18 Provisions	570	
3.2	Risque de marché	514	6.19 Dettes subordonnées	575	
3.3	Risque de liquidité et de financement	518	6.20 Capitaux propres	576	
3.4	Comptabilité de couverture	520	6.21 Participations ne donnant pas le contrôle	579	
3.5	Risques opérationnels	527	6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	581	
3.6	Gestion du capital et ratios réglementaires	527	Note 7	Avantages au personnel et autres rémunérations	582
Note 4	Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	528	7.1	Détail des charges de personnel	582
4.1	Produits et charges d'intérêts	528	7.2	Effectif moyen de la période	582
4.2	Produits et charges de commissions	528	7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	582
4.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	529	7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	583
4.4	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	530	7.5	Autres avantages sociaux	585
4.5	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	530	7.6	Paiements à base d'actions	585
4.6	Produits (charges) nets des autres activités	530	7.7	Rémunérations de dirigeants	585
4.7	Charges générales d'exploitation	530	Note 8	Contrats de location	588
4.8	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	531	8.1	Contrats de location dont le Groupe est preneur	586
4.9	Coût du risque	532	8.2	Contrats de location dont le Groupe est bailleur	587
4.10	Gains ou pertes nets sur autres actifs	532	Note 9	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	588
4.11	Impôts	533	Note 10	Reclassements d'instruments financiers	590
4.12	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	534	Note 11	Juste valeur des instruments financiers	590
Note 5	Informations sectorielles	537	11.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	591
5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	538	11.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	594
5.2	Information sectorielle par zone géographique	539	11.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	602
5.3	Spécificités de l'assurance	540	Note 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021	603
Note 6	Notes relatives au bilan	542	12.1	Information sur les filiales	603
6.1	Caisse, Banques centrales	542	12.2	Composition du périmètre	604
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	542	Note 13	Participations et entités structurées non consolidées	625
6.3	Instruments émis de couverture	545	13.1	Participations non consolidées	625
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	545	13.2	Informations sur les entités structurées non consolidées	625
6.5	Actifs financiers au coût amorti	548	Note 14	Événements postérieurs au 31 décembre 2021	628

NOTE 1 PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macrocouverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 ^{er} janvier 2021 ⁽¹⁾	Oui
Amendement à IFRS 4 Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2021	Non
Amendement à IFRS 16 Second amendement sur les concessions de loyers liées à la Covid-19	1 ^{er} avril 2021 ⁽²⁾	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1^{er} janvier 2020.

(2) Application rétrospective au 1^{er} janvier 2021.

Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place – dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé – et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes opérationnelles et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Au second semestre 2021, les entités ont notamment concentré leurs efforts sur la finalisation de l'ensemble des développements informatiques et l'intensification de l'information et des interactions avec les clients pour leur expliquer plus en détail les modalités de transition et poursuivre les efforts engagés pour prévenir les risques de conduite.

Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits RFR tout en préservant l'expérience et la satisfaction client.

Bilan des transitions au 31 décembre 2021

Pour la plupart des entités et activités concernées, les plans de transition proactifs ont été activés dès que possible en 2021 avec une intensification au deuxième semestre : prêts/emprunts de cash entre entités du Groupe, émissions obligataires du Crédit Agricole S.A., comptes de dépôts clientèles, dérivés de taux compensés transitionnés en masse via les cycles de conversion des chambres de compensation en octobre (EONIA) et en décembre (LIBOR hors USD).

L'activation à partir du 1^{er} janvier 2022 des clauses de *fallback* – considérées comme un "filet de sécurité" – a concerné une faible part du stock de contrats impactés par les modifications d'indice de référence. Toutefois, pour les dérivés non compensés et couverts par le protocole *fallbacks* ISDA, les acteurs de marché ont largement privilégié l'activation des *fallbacks*.

À l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats référencant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de *fallback*. Ce stock résiduel de contrats concerne soit des négociations non finalisées au 31 décembre qui devraient aboutir début 2022, soit des contrats qui bénéficient ou bénéficieront des dispositifs législatifs en vigueur.

Gestion des risques

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du "conduct risk").

Pour exemple, sur le volet financier, le risque de fragmentation du marché induit par l'utilisation de types de taux différents (calcul de taux prédéterminé en début de période d'intérêt dit "forward looking" ou calcul de taux post-déterminé dit "backward looking") et de conventions différentes selon les classes d'actifs/dévises peut conduire à des risques financiers pour les acteurs du secteur. Il est néanmoins anticipé que ces risques, clairement identifiés au sein du Groupe, devraient tendre à s'amoindrir au fur et à mesure que les standards de marché émergeront et que le secteur privé – avec le soutien des banques – sera en capacité de gérer cette fragmentation.

LIBOR USD

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non-représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice. Pour la transition du LIBOR USD, la mise en œuvre d'un dispositif législatif sera confirmée ultérieurement par les autorités britanniques, les autorités américaines ayant pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires pour les contrats de droit new-yorkais.

Au 31 décembre 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

En millions d'euros	EONIA	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR
Total des actifs financiers hors dérivés	-	34 314	1 593	150	214	-
Total des passifs financiers hors dérivés	-	1 127	2	-	-	-
Total des notionnels des dérivés	-	2 345 021	1 276	118	-	-

En l'absence d'annonces relatives à un remplacement prochain des indices EURIBOR, WIBOR et STIBOR, ceux-ci ont été exclus des données quantitatives fournies.

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30 juin 2023, date de disparition ou de non représentativité des "tenors" JJ, un mois, trois mois, six mois et 12 mois.

Pour les autres indices, les contrats basculés vers le taux alternatif par activation de la clause de *fallback* ont été exclus du recensement. Par conséquent, les encours en EONIA et LIBOR CHF correspondent aux contrats dont la renégociation contractuelle n'était pas totalement finalisée au 31 décembre 2021 et pour lesquels il n'est pas prévu de recours aux dispositifs législatifs en vigueur. Les encours en LIBOR GBP et JPY correspondent au stock résiduel de contrats pour lesquels les renégociations avec les clients n'ont pas abouti et qui devraient être couverts par le dispositif de la Commission européenne en cours de mise en place ⁽¹⁾.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 92 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites "Phase 2", concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Conséquences comptables de la décision IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour les régimes à prestations définies

En décembre 2020, l'IFRS IC a été saisi d'une question portant sur la méthodologie de calcul des dettes actuarielles des régimes à prestations définies et sur la période d'acquisition des droits à retenir pour lesquels le nombre d'années d'ancienneté donnant lieu à attribution de droits est plafonné. Parmi plusieurs approches analysées, l'IFRS IC a retenu l'approche consistant à linéariser sur la période plafonnée précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits.

Les plans concernés par la décision IFRS IC IAS 19 sont ceux pour lesquels :

- l'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé) ;
- les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté, le plafond intervenant, au moins pour certains salariés, largement avant le départ à la retraite.

(1) Date provisionnelle : fin du premier trimestre 2022.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe.

L'impact de cette décision, qui a été enregistré au 1^{er} janvier 2021 sans comparatif, s'élève à 238 millions d'euros en termes de dettes actuarielles (cf. notes 6.18 "Provisions" et 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations"). Les impacts sur les états financiers s'élèvent à -133 millions d'euros en termes de provision sur engagements sociaux (Cf. note 6.18 "Provisions") et 138 millions d'euros d'excédent d'actif (enregistré en note 6.11 "Comptes de régularisation") en contrepartie des

capitaux propres (effet de 179 millions d'euros après prise en compte des effets fiscaux - Cf. Tableau de variation des capitaux propres).

Au 1^{er} janvier 2020, l'impact sur les dettes actuarielles aurait été de 213 millions d'euros et l'impact sur les capitaux propres de 160 millions d'euros.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020		
• IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière ;		
• IFRS 9 Instruments financiers ; et		
• IAS 41 Agriculture	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IFRS 3		
Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IAS 16		
Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IAS 37		
Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 ^{er} janvier 2022	Oui
IFRS 17		
Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2023	Oui

Normes IFRS 17 "Contrats d'assurance"

La norme IFRS 17 "Contrats d'assurance" publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur rentabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2020, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis en 2021.

La version applicable dans le Groupe, i.e. celle de la norme IFRS 17 telle qu'adoptée par l'Union européenne permet pour les entreprises

d'assurance de l'Union européenne d'exempter les contrats mutualisés intergénérationnels et avec compensation des flux de trésorerie de l'exigence de cohorte annuelle imposée par la norme telle qu'adoptée par l'IASB.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2021.

1.2 Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différée.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation/provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture.

Il est toutefois précisé que Crédit Agricole S.A. utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macrocouverture.

Les "actifs financiers dits verts" et "green bonds" (au passif) comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant cette qualification ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne à venir. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de Crédit Agricole S.A. pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- le modèle autre/vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre/vente.

Les caractéristiques contractuelles (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI")

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex. : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité

de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit".

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel Crédit Agricole S.A. détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire ;
- les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC (organismes de placement collectif) ;
- les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels Crédit Agricole S.A. choisit pour la valorisation la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en "produit net bancaire" (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est "Autre/vente" sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, Crédit Agricole S.A. continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Approche par superposition applicable aux activités d'assurance

Crédit Agricole S.A. emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (Application d'IFRS 9 "Instruments financiers" et d'IFRS 4 "Contrats d'assurance"), publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et peut être réalisée :

- au 1^{er} janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

En application de l'approche par superposition, Crédit Agricole S.A. reclasse, pour les actifs financiers désignés uniquement, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à l'écart entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ; et
- le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait continué d'appliquer la norme IAS 39.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans le produit net bancaire, avant effets fiscaux, sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition". Les effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne "Impôts sur les bénéfices".

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition".

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité d'assurance ;
- ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit des actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

Évaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, Crédit Agricole S.A. continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que le Groupe appliquait sous IAS 39 :

Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39 (actifs détenus jusqu'à l'échéance/prêts et créances)

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations recyclables sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole S.A. constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Passifs financiers

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti - Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par Crédit Agricole S.A. présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit

Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Crédit Agricole S.A. comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("Expected Credit Losses" ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

Risque de crédit et étapes de dépréciation/provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Stages) :

- 1^{re} étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie...), Crédit Agricole S.A. comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^e étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, Crédit Agricole S.A. comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3^e étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, Crédit Agricole S.A. comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en Stage 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en Stage 2, puis en Stage 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

À compter de l'arrêt du 31 décembre 2021, le terme "Bucket" qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme "Stage" dans l'ensemble des états financiers.

N.B : il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, sans impact sur la comptabilisation des ajustements pour pertes de crédit (ECL).

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- Crédit Agricole S.A. estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'il ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des risques).

La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macroéconomiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les 12 mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que Crédit Agricole S.A. ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macroéconomiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Stage 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage 1* à *Stage 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque Crédit Agricole S.A. devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le Groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours. Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle 2 pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la qualité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, Crédit Agricole S.A. utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "Investment Grade", en date d'arrêt, seront classés en *Stage 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "Non-Investment Grade" (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels Crédit Agricole S.A. a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité bancaire européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque", les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'aurait pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période minimale de deux ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de trois ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable de la créance ;
- et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "produit net bancaire".

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en *Stage 3* aura dû être constituée (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "produit net bancaire" pour les intérêts.

Instruments financiers dérivés**Classement et évaluation**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

À chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- en résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- en capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

La comptabilité de couverture**Cadre général**

Conformément à la décision du Groupe, Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- la couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- la couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;

- la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- la justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

Évaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chacun actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

Crédit Agricole S.A. considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, Crédit Agricole S.A. valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquiescer de nouvelles émissions du Groupe.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le Groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit Default Swap* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indicels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels Crédit Agricole S.A. peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à Crédit Agricole S.A., qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes de l'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

Provisions (IAS 37 et 19)

Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les 12 mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables 12 mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction, (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice IBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, Crédit Agricole S.A. impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du Groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du Groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés 12 mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 " Paiements en actions et assimilés " impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 " Paiements à base d'actions ".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme " le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par Crédit Agricole S.A. peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par Crédit Agricole S.A. au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- Crédit Agricole S.A. a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêt, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex. : instruments de dette) et non monétaires (ex. : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique "Commissions", lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel) :
 - a) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue,
 - b) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de

certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

Contrats d'assurance (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués selon les normes françaises conformément aux dispositions réglementaires d'IFRS 4, en attendant la première application d'IFRS 17 attendue le 1^{er} janvier 2023 qui remplacera IFRS 4 et viendra compléter le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définies par la norme IFRS 9.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie comportent :

- les provisions de sinistres, permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler qu'ils soient déjà déclarés et évalués ou pas ; et
- les provisions relatives à l'acquisition des primes (principalement les provisions pour primes non acquises), permettant de reconnaître dans le résultat d'un exercice les primes relatives aux risques réellement couverts au cours de cet exercice et donc de reporter la part des primes émises au cours de l'exercice qui concerne une période de couverture des risques postérieure à l'exercice en cours.

La provision pour risques croissants peut être exigée pour les opérations d'assurance contre le risque de maladie et d'invalidité lorsque les primes sont constantes. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés (article R.343-7 5° du Code des assurances). Son calcul repose sur une démarche continue de mise à jour des bases biométriques (probabilité d'entrée en dépendance, durée de maintien...). Pour les principaux produits dépendance, le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la provision pour risques croissants comporte un plafond identique à celui utilisé en assurance vie, soit le taux le plus bas entre 3,5 % et 60 % du TME.

Un complément à la provision mathématique de rente des produits dépendance est constitué afin de couvrir le risque de dérive technique lié au paiement des rentes dépendance en cours de service.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ou des contrats financiers avec participation discrétionnaire correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la performance des actifs financiers, les taux de rachat des contrats et l'évolution des frais généraux.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extorque des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommages sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.6 "Produits (charges) nets des autres activités".

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité reflet" ("shadow accounting") conformément à l'option offerte par IFRS 4. Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats et de certains retraitements de consolidation (par exemple l'élimination de la provision pour risque d'exigibilité) qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Par ailleurs, le règlement CRC n° 2000-05⁽¹⁾ prévoit la comptabilisation de participations différées, obligatoirement dans le cas des participations différées passives et pour leur montant recouvrable dans le cas de participations différées actives.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

En ce qui concerne les contrats d'épargne, le taux de participation aux bénéfices différée est évalué de manière prospective sur la base de scénarios étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie d'assurance ; il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

En cas de moins-value latente nette, une participation différée active n'est enregistrée que si son imputation, par entité, sur des participations futures est fortement probable. C'est notamment le cas si cette participation différée active peut venir en déduction des participations futures, soit directement en s'imputant sur la participation différée passive constatée au titre de profits de cession futurs, soit indirectement en étant récupérable sur les sommes futures versées aux assurés.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ils s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests sont réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en second lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de celle-ci à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés, reposant notamment sur une hausse uniforme des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus de scénarios proches de ceux établis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ou sur une baisse supplémentaire des marchés actions et de l'immobilier.

Par ailleurs, en application des dispositions de la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêt que les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire comptabilisés (nets des frais d'acquisition reportés correspondants et des immobilisations incorporelles liées) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

(1) Relatif aux comptes consolidés et continus des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis par la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

Contrat de location (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de locations dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) constater une créance financière sur le client parmi les "actifs financiers au coût amorti" pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
 - d) décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les "immobilisations corporelles" à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les "produits des autres activités" au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits "3/6/9" est généralement de neuf ans avec une période initiale non résiliable de trois ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de trois ans, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation (i.e. première option de sortie post-cinq ans) sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à six ans. Le principe Groupe (première option de sortie post-cinq ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, par exemple pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de neuf ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de trois ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'IFRS 16.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à 12 mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A. des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenant par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

Retraitements et éliminations

Crédit Agricole S.A. effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une "activité à l'étranger" (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euro en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

Regroupements d'entreprises – Écarts d'acquisition

Évaluation et comptabilisation des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASU 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

À la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont

constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation préexistante entre l'acquéreur et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquéreur ou à ses anciens actionnaires des frais connexes à l'acquisition qu'ils ont pris en charge pour le compte de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique "Écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libéré dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Variations du pourcentage d'intérêt post-acquisition et écarts d'acquisition

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste "Réserves consolidées - part du Groupe".

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en "Réserves consolidées - part du Groupe". Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

NOTE 2 PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021".

2.1 Crise sanitaire liée à la Covid-19

Face à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et à ses conséquences économiques, Crédit Agricole S.A. s'est mobilisé massivement. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie mises en place par les autorités publiques et de place.

2.1.1 Prêts garantis par l'État (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, le Groupe Crédit Agricole a proposé depuis le 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quels que soient leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de prêts garantis par l'État.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion "Collecte" et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'État octroyés à la clientèle par Crédit Agricole S.A., en France, s'élève à 8 milliards d'euros. Le montant de la garantie reçue de l'État français dans le cadre de ces prêts s'élève à 7,1 milliards d'euros.

2.1.2 Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses provisions macroéconomiques prospectives (Forward Looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macroéconomiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31 décembre 2021

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 31 décembre 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2024. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

Le premier scénario, qui est le scénario central, pondéré à 50 %, comprend un profil de croissance continuant à dépendre fortement des évolutions des hypothèses sanitaires mais intègre un rebond de la croissance portée par la consommation. Une inflation importante mais temporaire à priori est relevée sur les USA, avec une accélération transitoire mais sans dérapage en zone euro.

Le profil de croissance continue à dépendre fortement des évolutions des hypothèses sanitaires avec les hypothèses suivantes pour la zone euro et la France :

Même en cas de nouvelles vagues de contamination, la levée des mesures sanitaires restrictives au printemps dernier ne serait pas remise en cause, du fait de la montée en puissance des campagnes de vaccination, intégration d'un important rebond de la croissance porté par la consommation au second semestre 2021 et une reprise se poursuivant en 2022 :

— croissance du PIB en zone euro prévue à 5,4 % en 2021, 4,4 % en 2022 et 2,5 % en 2023 après - 6,5 % en 2020 ;

— croissance du PIB en France : en moyenne annuelle en 2021, la croissance atteindrait 6,4 % et le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise en fin d'année. Il s'accroîtrait de 3,9 % en 2022. Certains secteurs pourraient rester cependant fragilisés (aéronautique, automobile, tourisme...) avec une demande mitigée et une offre affectée par les pénuries de certains biens intermédiaires. De plus, les défaillances d'entreprises et le taux de chômage, très bas en 2020, connaîtraient une légère remontée, sans pour autant que la vague de défaillances crainte en début de crise n'ait lieu. En 2023, la croissance resterait dynamique et s'établirait à 2 % et ralentirait autour de 1,5 % en 2024 pour retrouver son rythme tendanciel de long terme (évalué à 1,35 % par le ministère de l'Économie).

Hypothèses pour la zone euro :

Pressions moins soutenues mais mêmes sources de tensions en arriant et facteurs spécifiques (nouvelles pondérations, TVA allemande, effets de base, etc.) pouvant amener à une accélération transitoire conduisant l'inflation totale au-dessus de la cible de 2 % au cours du second semestre 2021 et du premier trimestre 2022. Niveau d'inflation constaté à 3 % en août 2021 et un sommet provisoire attendu vers novembre 2021 où l'inflation totale pourrait se rapprocher de 4 % dont une inflation sous-jacente (inflation hors prix de l'énergie et alimentaire) autour de 2,4 % et 1,6 % en 2023. Puis un fléchissement sensible est anticipé avec un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de 1,5 %). Pas de risques de dérapage marqué sur la base des données disponibles en octobre 2021. Les hypothèses de chômage ressortent à 8,6 % en 2022 et 8,5 % en 2023, en légère augmentation par rapport à 2021.

Les prévisions financières seraient les suivantes dans ce scénario central :

Aux États-Unis : resserrement monétaire de la Fed (Banque centrale américaine) prudent et très lent accompagnant une récupération progressive du marché du travail. Volonté d'une réduction progressive des achats d'actifs de la Fed avec une modération des taux longs, dans un contexte d'abondance de liquidité et une forte demande de titres souverains. Les taux UST 10 ans s'établiraient autour de 1,50 % fin 2021 puis vers 1,25 % fin 2022 et vers 1,4 % fin 2023.

En zone euro : une politique de la BCE (Banque centrale européenne) restant très accommodante :

— les taux directeurs resteraient inchangés sur la période 2021-2024, induisant un nécessaire accompagnement des plans de relance budgétaire, l'absorption des émissions nettes de titres, le maintien de conditions financières favorables, le "cap" sur les primes de risque. En conséquence, les niveaux d'achats de la BCE seraient prolongés au-delà de mars 2022 ; élevés jusqu'à fin 2022 et prolongés (mais réduits) en 2023 ;

— programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) de 1 850 milliards d'euros qui s'étend jusqu'à mars 2022. Le PEPP serait prolongé jusqu'en décembre 2022 avec nouvelle enveloppe d'environ 180 milliards d'euros. L'APP (Asset Purchase Programme) serait maintenu en 2022-2023 (au moins) avec un montant mensuel de 30 milliards d'euros ;

— taux longs : ils restent très bas, compte tenu de l'activisme de la BCE ; de la modération relative des pressions inflationnistes ; de l'absence de tensions obligataires fortes aux US. En conséquence, le Bund se maintiendrait à un niveau faible ;

— tensions temporaires sur le spread OAT/Bund (T4 2021/T1 2022 en anticipation des élections présidentielles) ; en 2022, le spread France se replie à l'issue (supposée rassurante) des élections grâce

à l'engouement des investisseurs ayant délaissé les titres français ; au-delà, retour vers un *spread* "normal" (30 points de base).

Hypothèses pour les États-Unis :

Une inflation dans les scénarios d'octobre 2021 estimée à + 4,4 % en 2021, + 3,5 % en 2022 et + 2,3 % en 2023.

L'inflation a été stimulée par une forte demande en phase de reprise de post-pandémie, avec des tensions spécifiques dans le *shipping*, une certaine désorganisation des chaînes de production avec des difficultés d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries sur bois-acier-puces électroniques) et une envolée du prix des matières premières et biens intermédiaires.

Toutefois, ce choc devrait rester temporaire en raison de :

- craintes légitimes mais exagérées d'installation sur une inflation durablement plus forte et des impulsions encore haussières au second semestre, 5,5 % en variation sur un an, puis assagissement à partir de mi-2022. Inflation sous-jacente et totale à 2,7 % fin 2022 ;
- chômage aux États-Unis en baisse mais encore nettement supérieur (5,8 % au T2 2021) au niveau d'avant crise (3,5 %) ; le taux de participation (pourcentage de la population en âge de travailler inclus dans la population active) a baissé assez nettement ; la situation encore loin du plein emploi induisant au final des risques limités de forte hausse des salaires ;
- facteurs désinflationnistes persistants : globalisation ; progrès technologiques ; forte concurrence mondiale et nécessité de rester compétitif.

Les effets du plan de relance aux États-Unis doivent être nuancés : aides aux ménages en partie épargnées, en partie consacrées au désendettement. Et le surplus de consommation est temporaire, lié en partie à l'effet sortie de crise/arrêt des restrictions.

Le deuxième scénario, "adverse modéré" se distingue du scénario central par une remontée de l'inflation plus durable et plus marquée (2,7 % en 2022, 2 % en 2023 contre respectivement 2,4 % et 1,6 % dans le scénario 1 dans la zone euro). Il intègre en zone euro et en France un freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022 et une remontée du chômage associé aux faillites plus marquées. La projection sur les taux longs pourrait amener des replis sur les marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

Le deuxième scénario se distingue du scénario 1 sur les points suivants :

- Choc d'inflation : la remontée de l'inflation s'avère plus durable et plus marquée que dans le scénario central.

La demande est très forte, notamment de la part des États-Unis et de la Chine (demande aux États-Unis dopée par le stimulus fiscal massif) et l'offre est perturbée par la pandémie. La désorganisation des chaînes de production, les difficultés d'approvisionnement, les pénuries sur certains biens intermédiaires s'avèrent encore plus marquées que dans le scénario central. La remontée du prix du pétrole, des autres matières premières et de certains biens intermédiaires est donc plus forte et plus durable.

De plus, se met en place une forme de boucle prix-salaires, avec la remontée des salaires liée notamment à la forte hausse des prix et aux difficultés de recrutement. L'effet est marqué aux États-Unis et à un moindre degré en zone euro.

- Taux et marchés :

Fed : resserrement de la politique monétaire, face à une croissance forte (au moins en début de période) et une inflation plus élevée et plus durable. Le *Tapering* est plus marqué et plus rapide que prévu en 2022 et on note le relèvement des taux *Fed Funds* dès 2022.

Taux UST 10 ans : resserrement de la politique monétaire et inquiétudes des investisseurs sur le risque d'une inflation qui s'installe. Par conséquent, remontée assez nette des taux longs aux États, malgré l'abondance de liquidités dans le système financier.

BCE : face à la hausse de l'inflation, le programme d'achats d'actifs de la BCE est revu un peu en baisse.

Bund et swap 10 ans en hausse en 2022 du fait de la remontée des taux longs américains et de la réduction des achats d'actifs BCE.

Élargissement des *spreads* France et Italie.

- Indicateurs macro de la zone euro/France :

Croissance fin 2021 début 2022 mais freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022. La forte hausse de l'inflation ne se répercute que partiellement sur les salaires et entraîne une baisse du pouvoir d'achat. Les profits des entreprises sont affectés par la hausse significative des coûts intermédiaires et celle des charges salariales.

La remontée du chômage et des faillites est plus marquée qu'en central.

La hausse des taux longs entraîne un repli des marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario et suppose que les tensions apparues sur les prix des matières premières et des biens intermédiaires en 2021 se résorbent assez nettement à partir de 2022.

La demande mondiale reste forte, mais la situation sanitaire s'améliore dans les pays émergents, ce qui limite les perturbations sur l'offre. On suppose que la gestion des chaînes de production est mieux maîtrisée, que les difficultés d'approvisionnement se réduisent. On suppose également que les hausses de salaires restent assez mesurées.

Par ailleurs, les ménages dépensent à partir de 2022 une partie significative du surplus d'épargne accumulé pendant la crise.

La croissance en zone euro est plus soutenue qu'en central (4,8 % en 2022, 2,8 % en 2023 contre respectivement 4,4 % et 2,5 % dans le scénario 1). Les taux longs en zone Europe sont très bas, proches de leur niveau en central.

Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2021), caractérisé par un choc de "surchauffe", une forte inflation et une remontée des taux longs aux États-Unis, additionné à de multiples crises dans différents pays. En France, un très net ralentissement économique est projeté en 2022 et 2023, associé à une forte correction de l'immobilier résidentiel.

La croissance américaine est très soutenue en 2021 et début 2022 : redémarrage post-pandémie et très forte stimulation budgétaire (plans de relance massifs votés intégralement, baisse rapide du chômage et reprise de la consommation).

On observe un choc d'inflation aux États-Unis, l'envolée du prix des matières premières et des biens intermédiaires (une nouvelle hausse du prix du pétrole en 2022 - demande soutenue et tensions géopolitiques au Moyen-Orient) ; une forte demande en phase de reprise post-pandémie, notamment de la part des États-Unis et de la Chine ; une désorganisation des chaînes de production entraînant des difficultés d'approvisionnement. Des difficultés de recrutement et des tensions sur les salaires sont observées dans certains secteurs aux États-Unis.

Inquiétudes des marchés obligataires face aux chiffres élevés d'inflation, plus marqués que dans le scénario central (crainte d'un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des coûts intermédiaires et des salaires) et à l'ampleur du déficit public des États-Unis. La *Fed* tarde à réagir et remonte "trop tard" ses taux *Fed Funds* début 2022.

Durcissement de la politique monétaire américaine ; dérive budgétaire ; craintes d'une inflation qui s'installe entraînant de fortes inquiétudes des investisseurs et une nette remontée des taux longs américains.

Plusieurs crises se superposent sur ce choc initial :

- krach boursier : les marchés boursiers, en forte hausse en 2021, et assez nettement surévalués, se corrigent fortement face au resserrement de la *Fed* et la nette remontée des taux longs aux États-Unis ;

- **pays émergents** : dans certains pays émergents, nets retards dans le processus de vaccination, crise sanitaire persistante ; chocs dans certains secteurs (tourisme en Asie) ; croissance faible, notamment en Asie (hors Chine), qui ne connaîtrait pas un rebond post-pandémie marqué, à la différence des États-Unis et de l'Union européenne ;
- **crise spécifique France** : tensions sur les marchés financiers en raison des incertitudes dans la prochaine élection présidentielle, dérivant en tensions sociales et économiques (montée du chômage et des faillites en 2022 liés à l'arrêt du "quoi qu'il en coûte", conflits sociaux très marqués du type crise des Gilets jaunes, blocage du pays). Pas de nouveau plan d'urgence mis en face de cette crise sociale. Le *spread* OAT/Bund devient très élevé. Une dégradation du rating souverain est envisagée ;
- **crise spécifique Italie** : hypothèse d'une fin de la législature à la mi-2022 et d'une victoire d'une coalition Ligue/Fratelli d'Italia avec majorité aux deux chambres ; bras de fer avec la Commission européenne, blocages des versements au titre du Plan de relance entraînant des inquiétudes des marchés sur la politique économique ; Forte hausse du *spread* BTP/Bund ; Dégradation du rating souverain.

Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*Forward Looking local*) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Pour l'arrêt du quatrième trimestre 2021, Crédit Agricole S.A. a réalisé un complément exceptionnel d'ECL sur les encours sains et dégradés de 88 millions d'euros en coût du risque.

Cet ajustement exceptionnel réduit l'effet des reprises de provisions induites par la mise à jour des scénarios macroéconomiques utilisés dans les paramètres de calcul des ECL centraux. Il est destiné à couvrir des incertitudes diffuses de plusieurs natures dont l'intensité a augmenté à mesure que nous nous rapprochons de la fin de l'année, estimées à dire d'expert et non modélisable : sanitaires, anticipations d'inflation, rythme des ajustements de taux, notamment en zone euro et géopolitiques. Ce niveau d'incertitude n'était pas intégré dans les macro-scénarios d'octobre 2021 utilisés dans le calcul des provisions IFRS 9 du quatrième trimestre 2021. Dès lors, le résultat des modèles de provisionnement du quatrième trimestre ne reflète que l'amélioration des macro-scénarios d'octobre par rapport aux scénarios précédents utilisés au troisième trimestre, sans intégrer ce niveau d'incertitude.

À titre d'illustration, les prévisions d'inflation de janvier 2022 anticipent une inflation qui passerait à 3,9 % en 2022 pour la zone euro contre 2,4 % dans le scénario 1.

À fin décembre 2021, en intégrant les *Forward Looking* locaux, les provisions Stage 1/Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèle sains et dégradés) et des provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement **33 %** et **67 %** des stocks de couverture sur le périmètre Crédit Agricole S.A.

À fin décembre 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1/Stage 2 ont représenté **13 %** du coût du risque annuel de Crédit Agricole S.A. contre **87 %** pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

Analyse de sensibilité des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2)

Le premier scénario, dit central, a été pondéré à **50 %** pour le calcul des ECL IFRS 9 du T4 2021. À titre d'exemple, sur la base des données au 31 août 2021, la baisse de 10 points de la pondération du scénario central dans les calculs au T4 2021 au profit du deuxième scénario, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock d'ECL au titre du *Forward Looking* central de l'ordre de **0,7 %** pour Crédit Agricole S.A.

Cette sensibilité anticipée en central, peu importante, pourrait être réduite en raison des ajustements au titre du *Forward Looking* local.

2.2 Principales variations du périmètre de consolidation

2.2.1 Rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49 % du capital de la joint-venture CACF Bankia S.A.

Le 3 février 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a conclu avec Bankia un accord de rachat des 49 % du capital détenu par celui-ci dans la joint-venture Crédit Agricole Consumer Finance Bankia S.A. (CACF Bankia S.A.), confirmant ainsi son ambition d'être un acteur majeur du marché espagnol. Le 1^{er} juin 2021, l'opération a été autorisée par la Banque d'Espagne et a été réalisée le 11 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, CACF Bankia S.A. est donc contrôlée à 100 % par Crédit Agricole Consumer Finance et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IFRS 3R, cette acquisition complémentaire impacte positivement le résultat net part du Groupe à hauteur de 16,5 millions d'euros au titre de la revalorisation des titres antérieurement détenus. De plus, elle génère la comptabilisation d'un goodwill de 35,8 millions d'euros.

2.2.2 Cession du fonds de commerce de Crédit Agricole CIB (Miami) à Santander

Crédit Agricole CIB (Miami) est une succursale de Crédit Agricole CIB (CACIB), elle-même contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A.

Courant 2020, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB se sont engagées dans un processus de mise en vente du fonds de commerce associé aux encours envers la clientèle de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB (CACIB).

Les actifs et les passifs de Crédit Agricole CIB (Miami) ont ainsi été reclassés en IFRS 5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2020.

Les négociations menées, depuis janvier 2021 avec la banque Santander, ont abouti à l'exécution d'un contrat de cession le 17 mai 2021 pour une partie de l'activité commerciale de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB (CA-CIB) et d'un complément le 14 juin 2021 pour un montant global de 27 millions d'euros générant un impact positif en résultat aux bornes de Crédit Agricole S.A. de 10,5 millions d'euros comptabilisés en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession".

Les encours non cédés les 17 mai et 14 juin 2021, correspondant au bilan à des prêts envers la clientèle pour un montant de 3,5 millions d'euros et des dettes envers la clientèle pour un montant de 4,1 millions d'euros, ne sont plus comptabilisés en application d'IFRS 5 depuis le 30 juin 2021.

2.2.3 Cession de Crédit Agricole Bank Romania à Vista Bank Romania S.A.

Crédit Agricole Bank Romania est une filiale contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A.

Courant 2019, Crédit Agricole S.A. s'est engagé dans un processus de mise en vente de Crédit Agricole Bank Romania.

Les actifs et les passifs de Crédit Agricole Bank Romania ont ainsi été reclassés en IFRS 5 dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2019.

Au cours du mois de décembre 2020, les négociations menées avec la banque roumaine Vista Bank Romania S.A. ont abouti le 4 janvier 2021 à la signature d'un contrat de cession de Crédit Agricole Bank Romania à Vista Bank Romania S.A.

L'opération de cession a reçu l'approbation des autorités réglementaires roumaines compétentes (la Banque nationale de Roumanie et le Conseil national de la concurrence) et a été réalisée le 16 septembre 2021.

Au 31 décembre 2021, la cession de Crédit Agricole Bank Romania n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

2.2.4 Offre publique d'achat volontaire de Crédit Agricole Italia sur les actions de Credito Valtellinese et offre publique de retrait obligatoire

Le 23 novembre 2020, Crédit Agricole Italia S.p.A. (Crédit Agricole Italia), filiale à 75,6 % de Crédit Agricole S.A., a lancé une offre publique d'achat volontaire entièrement en numéraire pour la totalité des actions ordinaires de Credito Valtellinese S.p.A. (Credito Valtellinese).

L'acquisition de Credito Valtellinese permet de renforcer le positionnement concurrentiel du Crédit Agricole en Italie, son second marché domestique, confirmant un engagement continu et de longue date en faveur de ses clients et territoires en Italie.

L'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation de l'opération ont été obtenues.

Le 23 avril 2021, l'opération s'est achevée avec succès, Crédit Agricole Italia ayant obtenu 91,17 % du capital de Credito Valtellinese. Le prix payé par Crédit Agricole Italia est de 12,27 euros par action, hors dividende. Par ailleurs, les actionnaires qui ont apporté leur participation ont reçu un dividende de 0,23 euro par action au titre de l'année 2020, portant le versement total à 12,50 euros par action.

À l'issue de l'offre publique de retrait (l'offre étant terminée le 21 mai 2021 et le règlement de celle-ci ayant eu lieu le 28 mai 2021), une offre publique de retrait obligatoire est intervenue le 4 juin 2021 permettant à Crédit Agricole Italia de détenir dès le 30 juin 2021, 100 % des actions Credito Valtellinese.

Depuis le 30 juin 2021, Credito Valtellinese est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, un écart de première consolidation de 925 millions d'euros a été généré pour un prix d'acquisition de 862 millions d'euros, la situation nette ajustée apportée par Credito Valtellinese s'élevant à 1 787 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a ajusté de façon définitive l'allocation de l'écart de première consolidation pour un montant net d'impôt de - 428 millions d'euros détaillée comme suit :

- - 469 millions d'euros liés aux créances clientèle ;
- - 81 millions d'euros liés aux dossiers contentieux et litiges ;
- - 48 millions d'euros liés au financement (collecte clientèle) ;
- + 46 millions d'euros liés aux contrats clientèle ;
- - 106 millions d'euros liés au portefeuille immobilier ;
- + 59 millions d'euros liés au portefeuille titres ;
- + 171 millions d'euros liés aux impôts différés.

À l'issue de cette allocation, un *badwill* d'un montant de 497 millions d'euros a été comptabilisé dans le poste "Variations de valeur des écarts d'acquisition" du compte de résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2021.

2.2.5 Acquisition de Lyxor par Amundi

Après l'entrée en négociation exclusive d'Amundi, filiale de Crédit Agricole S.A. avec Société Générale en vue de l'acquisition de Lyxor, Amundi et Société Générale ont annoncé la signature d'un contrat-cadre le 11 juin 2021.

Le 31 décembre 2021, toutes les autorisations réglementaires et concurrentielles nécessaires ayant été obtenues, la transaction a été finalisée avec un paiement en numéraire de 825 millions d'euros à cette même date. Cette opération permet donc à Amundi de disposer de leviers puissants pour accélérer sa trajectoire de développement sur le marché en forte croissance des ETF, tout en complétant son offre dans la gestion active, en particulier en actifs alternatifs liquides et en solutions d'advisory.

Au 31 décembre 2021, Lyxor est donc sous le contrôle exclusif d'Amundi et est consolidé par intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, une allocation provisoire du coût d'acquisition a été effectuée conduisant ainsi à la comptabilisation d'un écart de première consolidation de 652 millions d'euros, le montant de l'actif net acquis dans le cadre de cette opération s'élevant à 208 millions d'euros.

À noter que ces éléments tiennent compte d'un ajustement de prix de 35 millions d'euros (correspondant à l'excédent de situation nette apporté par rapport aux dispositions contractuelles de cette acquisition).

L'opération ne génère aucun impact sur le résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2021.

2.2.6 Acquisition de Olinn par Crédit Agricole Leasing & Factoring

Le 9 décembre 2021, Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) a acquis auprès d'Argos Wityu, la totalité des titres du groupe Olinn pour un montant total de 136 millions d'euros.

Partenaire de longue date de Crédit Agricole Leasing & Factoring, Olinn est un groupe européen spécialisé dans la gestion des équipements professionnels, proposant une large gamme d'offres de financement et une expertise sur les services associés.

À la suite de l'opération, Olinn est désormais contrôlée à 100 % par Crédit Agricole Leasing & Factoring, filiale de Crédit Agricole S.A. et est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2021.

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, un écart de première consolidation de 182 millions d'euros a été généré pour un prix d'acquisition de 136 millions d'euros, la situation nette ajustée apportée par Olinn s'élevant à - 46 millions d'euros.

Les travaux d'allocation de l'écart de première consolidation sont en cours et seront finalisés courant 2022. Au 31 décembre 2021, l'acquisition d'Olinn n'a pas d'impact significatif sur le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.

2.2.7 Changement de méthode de consolidation de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland (CACF NL)

En 2021, le Conseil de surveillance de CACF NL a acté l'abandon des négociations en vue de la cession de CACF NL. En conséquence, les conditions requises pour un maintien en IFRS 5 n'étant plus remplies, CACF NL, désormais en gestion extinctive, est consolidée selon la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

Au 30 septembre 2021, le résultat a, de ce fait, été reclassé de la catégorie "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" vers les différents postes du résultat relatifs aux "activités courantes" pour

un impact net de 1,2 million d'euros. Les actifs ont été reclassés de la catégorie "Actifs non courants destinés à être cédés" vers les différents postes du bilan actif relatifs aux "activités courantes" pour un montant de 1 567 millions d'euros. Les passifs ont, quant à eux, été reclassés de la catégorie "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" vers les différents postes du bilan passif relatifs aux "activités courantes" pour un montant de 250 millions d'euros.

2.2.8 Réorganisation de la filière immobilière du Groupe Crédit Agricole

En février 2021, Crédit Agricole Immobilier, filiale détenue à parité entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales au travers de Sacam Immobilier, a créé une nouvelle filiale Crédit Agricole Services Immobiliers (CASIM) destinée à regrouper les activités de services immobiliers pour les clients particuliers, dans le cadre du projet de nouvelle filière immobilière du Groupe Crédit Agricole.

Au cours du quatrième trimestre 2021, Crédit Agricole Immobilier et huit Caisses régionales ont apporté à CASIM leurs activités de services immobiliers pour un montant total de 145 millions d'euros. Cet apport des Caisses régionales et de Crédit Agricole Immobilier a été rémunéré par des actions de CASIM dont l'actionnaire principal reste Crédit Agricole Immobilier.

Au 31 décembre 2021, l'impact en résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. de l'apport d'actifs des Caisses régionales s'élève à - 2 millions d'euros. Par ailleurs, Crédit Agricole Immobilier étant mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., les dilutions de CASIM entraînent une variation de la valeur de mise en équivalence de Crédit Agricole Immobilier pour un montant de 18 millions d'euros comptabilisé en réserve.

2.2.9 Projets de cession (IFRS 5)

2.2.9.1 CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM

CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM est une filiale contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A. Les titres de cette société sont détenus à 100 % par Crédit Agricole CIB (CACIB), elle-même contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A. Courant 2020, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB se sont engagées dans un processus de mise en vente de CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM.

Les actifs et les passifs de CA Indosuez Wealth (Brazil) ont ainsi été reclassés en IFRS 5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2020.

Les négociations menées avec la banque SAFRA ont abouti, le 23 avril 2021, à la signature d'un contrat de cession de CA Indosuez Wealth (Brazil). La réalisation de cette opération est soumise à l'obtention des accords réglementaires et vérifications d'usage.

CA Indosuez Wealth (Brazil) est donc maintenue en IFRS 5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2021 pour un montant de 10 millions d'euros en "Actifs non courants destinés à être cédés" et pour un montant de 9 millions d'euros en "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Le résultat net est classé en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" pour un montant de - 6 millions d'euros.

2.2.9.2 Crédit Agricole Serbie

Crédit Agricole Serbie est une filiale contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A. En 2020, la Direction générale de Crédit Agricole S.A. s'est engagée dans un processus de mise en vente de l'entité Crédit Agricole Serbie.

Le 9 avril 2021, une offre engageante avec un prix ferme a été reçue de la banque Raiffeisen Banka A.D. Serbie, filiale de la banque autrichienne Raiffeisen Bank International AG.

Cette offre a débouché le 5 août 2021 sur la signature d'un protocole de cession. La réalisation de cette opération qui est soumise à l'approbation des autorités réglementaire compétentes devrait avoir lieu d'ici la fin du premier trimestre 2022.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit Agricole Serbie sont classés au 31 décembre 2021 au bilan en "Actifs non courants destinés à être cédés" pour 1 272 millions d'euros et en "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" pour 1 151 millions d'euros. Le résultat net est classé en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" pour un montant de 2,6 millions d'euros.

2.2.9.3 La Médicale de France

La Médicale de France est une filiale contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A. Les titres de cette société sont détenus à 100 % par Crédit Agricole Assurances, elle-même contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A.

En novembre 2021, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole Assurances sont entrées en négociation exclusive avec le Groupe Generali en vue de la cession de l'entité La Médicale de France. Ces négociations ont abouti à la signature d'un protocole d'accord le 24 novembre 2021.

La réalisation de cette opération, qui est soumise à l'approbation des autorités réglementaires et de la concurrence devrait avoir lieu d'ici la fin du premier semestre 2022.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de La Médicale de France sont classés au 31 décembre 2021 au bilan en "Actifs non courants destinés à être cédés" pour 1 683 millions d'euros et en "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" pour 1 407 millions d'euros. Le résultat net est classé en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" pour un montant de - 2 millions d'euros.

2.3 Partenariat entre Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis dans la location longue durée automobile

Le 17 décembre 2021, le Groupe Crédit Agricole a annoncé son intention de créer avec Stellantis un acteur paneuropéen de la location longue durée, possédé à parts égales par Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis. Ce projet de partenariat exclusif entre Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis leur permettrait d'intégrer immédiatement le top 5 des acteurs de la location longue durée en Europe avec pour objectif de gérer une flotte de plus d'un million de véhicules à horizon 2026.

Par ailleurs, Crédit Agricole Consumer Finance entend développer en propre un acteur paneuropéen multimarque du financement automobile, de la

location et de la mobilité, en prenant le contrôle à 100 % de FCA Bank et de Leasys Rent. Cette nouvelle entité aura pour ambition de devenir l'un des acteurs de référence du marché en Europe, notamment au travers de solutions modernes, innovantes et d'offres en marques blanches, affichant un objectif de 10 milliards d'euros d'encours en 2026.

La mise en œuvre de ces opérations devrait intervenir au premier semestre 2023, après obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence et des régulateurs compétents.

2.4 Démantèlement complet du dispositif de garantie "Switch"

Le mécanisme de garantie "Switch" correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021, 15 % du mécanisme de garantie "Switch" mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. après le débouclage partiel de 35 % du dispositif intervenu

le 2 mars 2020. Le 16 novembre 2021, Crédit Agricole S.A. a démantelé la totalité de la part résiduelle de 50 % du mécanisme de garantie "Switch". Le débouclage complémentaire des 50 % de cette opération intragroupe vient renforcer la capacité bénéficiaire de Crédit Agricole S.A. avec un effet positif de 104 millions d'euros en année pleine sur le résultat net

part du Groupe. Il vient mettre un terme à l'engagement du Crédit Agricole S.A. de démanteler complètement le mécanisme de Switch Assurances.

Cette opération s'est traduite, pour Crédit Agricole S.A., par une diminution des garanties reçues pour un montant de 4 583 millions d'euros et le remboursement du dépôt de garantie reçu des Caisses régionales pour un montant de 1 551 millions d'euros.

2.5 Paiement du dividende au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée générale ordinaire du mercredi 12 mai 2021 de Crédit Agricole S.A. a décidé d'un mécanisme exceptionnel pour le versement du dividende au titre de l'exercice 2020, de 0,80 euro par action, assorti d'une option de paiement en actions nouvelles. Cette option, ouverte entre le jeudi 20 mai et le jeudi 3 juin 2021, a été retenue à 84,8 % par les actionnaires de Crédit Agricole S.A. dont l'actionnaire majoritaire, la SAS Rue La Boétie.

Cette opération s'est traduite par la création de 175 330 851 actions ordinaires nouvelles dont la livraison et l'admission à Euronext Paris sont intervenues le 9 juin 2021. Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1^{er} janvier 2021, sont immédiatement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de Crédit Agricole S.A.

Le dividende en numéraire a été mis en paiement le mercredi 9 juin 2021.

2.6 Programmes de rachat d'actions

Crédit Agricole S.A., après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités de supervision, a réalisé en 2021 deux programmes de rachat d'actions sur le marché pour un montant total de 1,05 milliard d'euros.

Le premier programme, initié le 10 juin et conduit le 21 septembre, a permis l'acquisition de 47 616 752 actions pour un montant de 558,6 millions d'euros.

Le second programme a débuté le 5 octobre et s'est achevé le 14 décembre. Il a porté sur l'acquisition de 40 056 469 actions pour un montant de 500 millions d'euros.

Les actions acquises dans le cadre de ces deux programmes de rachat, actuellement en auto-détention, seront annulées en 2022.

NOTE 3 GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein de Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette

Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir". Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)				Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)		Valeur nette comptable (a) + (b)		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes			
(en millions d'euros)									
AU 31 DÉCEMBRE 2020	84 465	(35)	362	(4)	44	(40)	84 871	(78)	84 794
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(55)	-	55	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(65)	-	65	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	10	-	(10)	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRES TRANSFERTS	84 410	(35)	417	(4)	44	(40)	84 871	(78)	84 794
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	512	(3)	(259)	-	1	(2)	254	(5)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	34 997	(19)	70	(4)	-	-	35 067	(23)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(40 322)	17	(341)	3	-	-	(40 663)	20	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	1	-	-	-	-	-	1	
Changements dans le modèle/méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	4 645	(1)	-	-	-	-	4 645	(1)	
Autres ⁽³⁾	1 192	(1)	12	1	1	(2)	1 205	(2)	
TOTAL	84 922	(38)	158	(4)	45	(42)	85 125	(83)	85 042
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽⁴⁾	(957)	-	(11)	-	-	-	(968)	-	
AU 31 DÉCEMBRE 2021	83 965	(38)	147	(4)	45	(42)	84 157	(83)	84 074
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 2 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclasserement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originels en Stage 1 réclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement des écarts de conversion.

(4) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TE (notamment amortissements des surcoûts/décoûts), les impacts relatifs à la désactualisation des décrets convertis sur crédits restructurés repris en PNI sur la maturité résiduelle de l'actif, les impacts liés à la variation des créances rattachées.

Actifs financiers au coût amorti : prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains								Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)				
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	
(en millions d'euros)									
AU 31 DÉCEMBRE 2020	92 702	(25)	61	-	407	(356)	93 171	(381)	92 790
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	14	-	(14)	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	14	-	(14)	-	-	-	-	-	
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL APRÈS TRANSFERTS	92 716	(25)	47	-	407	(356)	93 171	(381)	92 790
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	6 261	(9)	8	(1)	26	(25)	6 295	(35)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	26 486	(6)	20	(1)	-	-	26 506	(7)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(21 572)	6	(15)	-	(1)	1	(21 588)	7	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(7)	-	-	-	(2)	-	(9)	
Changements dans le modèle/méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	486	-	-	-	-	-	486	-	
Autres ⁽³⁾	861	-	3	-	27	(24)	891	(24)	
TOTAL	98 977	(34)	55	(1)	433	(381)	99 466	(416)	99 050
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽⁴⁾	647	-	-	-	1	-	648	-	
AU 31 DÉCEMBRE 2021	99 624	(34)	55	(1)	434	(381)	100 114	(416)	99 698
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 2 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclasserement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originels en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement des écarts de conversion.

(4) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TE (notamment amortissements des surcoûts/décoûts), les impacts relatifs à la désactualisation des décaissements constatés sur crédits restructurés (passés en PNE) sur la valeur résiduelle de l'actif, les impacts liés à la variation des échéances rattachées.

Actifs financiers au coût amorti : prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains								Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)				
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	
(en millions d'euros)									
AU 31 DÉCEMBRE 2020	362 896	(919)	39 216	(1 724)	13 404	(6 937)	415 517	(9 580)	405 937
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(17 099)	(27)	14 750	55	2 349	(784)	-	(756)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(24 953)	85	24 953	(397)			-	(312)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	8 895	(122)	(8 895)	327	-	-	-	205	
Transferts vers Stage 3 (1)	(1 007)	12	(1 619)	154	2 826	(975)	-	(809)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	166	(2)	311	(29)	(477)	191	-	160	
TOTAL APRÈS TRANSFERTS	345 797	(946)	53 966	(1 669)	15 753	(7 721)	415 517	(10 336)	405 181
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	59 113	(79)	(1 949)	(305)	(4 753)	1 824	52 410	1 440	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (4)	244 243	(579)	12 745	(1 192)			256 988	(1 771)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(205 236)	434	(16 777)	1 166	(2 896)	879	(224 910)	2 479	
Passages à perte					(2 720)	2 696	(2 720)	2 696	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	1	(8)	1	(12)	5	(20)	7	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période (5)		105		(47)		(1 627)	-	(1 569)	
Changements dans le modèle/méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre (6)	14 247	(32)	1 094	(212)	564	(14)	15 905	(258)	
Autres (6)	5 859	(8)	997	(21)	311	(115)	7 167	(144)	
TOTAL	404 910	(1 025)	52 017	(1 974)	11 000	(5 897)	467 927	(8 896)	459 031
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (7)	221		(250)		903		874		
AU 31 DÉCEMBRE 2021	405 131	(1 025)	51 767	(1 974)	11 903	(5 897)	468 801	(8 896)	459 905
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement direct en Stage 3, et en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des pertes originelles en Stage 1 réclassées en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TE (notamment amortissement des surcoûts/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés repris en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif, les impacts liés à la variation des créances rattachées.

(4) Au 31 décembre 2021, le montant des prêts garantis par l'État (PGE) accordés par l'État français à la clientèle du Groupe dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19 s'élève à 8 milliards d'euros.

(5) Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

(6) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement des écarts de conversion.

(7) Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de CREDIT AGRICOLE pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 654 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de 378 millions d'euros liés aux créances clientèles, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : titres de dettes

	Actifs sains						Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)			
	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes		
(en millions d'euros)								
AU 31 DÉCEMBRE 2020	261 510	(92)	2 346	(39)	-	(4)	263 856	(135)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 244)	-	1 232	(12)			(12)	(12)
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 508)	1	1 482	(17)			(16)	(16)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	264	(1)	(260)	5	-	-	4	4
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS TRANSFERTS	260 266	(92)	3 578	(51)	-	(4)	263 844	(147)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(7 835)	(28)	(54)	(1)	-	-	(7 889)	(29)
Réévaluation de juste valeur sur la période	(3 646)		(47)		-		(3 693)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... ⁽²⁾	17 787	(19)	12 251	(11)			30 038	(30)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(21 351)	13	(12 321)	3	-	-	(33 672)	16
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	1	1	2	2	-	-	3	3
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(22)		5		-	-	(17)
Changements dans le modèle/méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	1 097	(1)	3	-	-	-	1 100	(1)
Autres ⁽⁴⁾	4 279	-	58	-	-	-	4 337	-
TOTAL	252 431	(120)	3 524	(52)	-	(4)	255 955	(176)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽³⁾	(2 306)		193		-		(2 113)	
AU 31 DÉCEMBRE 2021	250 125	(120)	3 717	(52)	-	(4)	253 842	(176)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement direct en Stage 3, de en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originels en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des acquisitions bilatérales).

(4) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement des écarts de conversion.

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)				Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	
(en millions d'euros)									
AU 31 DÉCEMBRE 2020	155 472	(181)	8 100	(220)	317	(58)	163 889	(459)	163 430
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(3 447)	(20)	3 456	(27)	(9)	-	-	(47)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(5 462)	16	5 462	(83)			-	(67)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	2 018	(36)	(2 018)	56			-	20	
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	(5)	-	(5)	-	10	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	2	-	17	-	(19)	-	-	-	
TOTAL APRÈS TRANSFERTS	152 025	(201)	11 556	(247)	308	(58)	163 889	(506)	163 383
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	3 899	9	(901)	(69)	(51)	15	2 947	(45)	
Nouveaux engagements donnés ⁽²⁾	112 544	(508)	3 563	(849)			116 107	(1 357)	
Extinction des engagements	(113 265)	502	(4 636)	839	(209)	30	(118 109)	1 371	
Passages à perte					(6)	6	(6)	6	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		22		(46)		(21)		(45)	
Changements dans le modèle/méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	(80)	-	-	-	-	-	(80)	-	
Autres ⁽³⁾	4 700	(7)	173	(13)	164	-	5 036	(20)	
AU 31 DÉCEMBRE 2021	155 924	(192)	10 655	(316)	257	(43)	166 836	(551)	166 285

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 réclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement des écarts de conversion.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains								Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)				
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	
(en millions d'euros)									
AU 31 DÉCEMBRE 2020	77 952	(63)	6 708	(127)	1 075	(261)	85 735	(451)	85 284
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 767)	(8)	797	17	970	(30)	-	(21)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(2 988)	8	2 988	(23)			-	(15)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 223	(16)	(1 223)	19			-	3	
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	(2)	-	(1 004)	21	1 006	(30)	-	(9)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	-	-	36	-	(36)	-	-	-	
TOTAL APRÈS TRANSFERTS	76 185	(71)	7 505	(110)	2 045	(291)	85 735	(472)	85 263
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	30 557	13	(919)	(43)	(535)	(9)	29 103	(39)	
Nouveaux engagements donnés ⁽²⁾	81 464	(84)	2 320	(149)			83 784	(233)	
Extinction des engagements	(53 083)	76	(3 407)	142	(732)	83	(57 222)	301	
Passages à perte					(44)	44	(44)	44	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	(3)	-	(3)	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		22		(19)		(126)	-	(123)	
Changements dans le modèle/méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	(57)	-	-	-	(7)	-	(64)	-	
Autres ⁽³⁾	2 233	(1)	168	(17)	246	(7)	2 640	(25)	
AU 31 DÉCEMBRE 2021	106 742	(58)	6 586	(153)	1 510	(300)	114 838	(511)	114 327

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, de en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originels en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement des écarts de conversion.

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

	31/12/2021					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en millions d'euros)						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	305 211	-	-	1 279	39	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	230 509	-	-	1 279	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPP1	74 702	-	-	-	39	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	14 125	-	-	-	-	-
TOTAL	319 336	-	-	1 279	39	-

	31/12/2020					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en millions d'euros)						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	327 258	-	3 864	702	112	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	255 747	-	-	691	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPP1	71 510	-	3 864	11	112	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	21 745	-	-	1 329	-	-
TOTAL	349 003	-	3 864	2 031	112	-

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	31/12/2021					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en millions d'euros)						
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	253 842	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	253 842	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	643 678	16 998	92 751	14 195	137 568	907
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 062	138	1 183	64	819	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	99 699	3 599	-	5 835	3 628	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	53	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	459 905	13 399	92 751	8 360	133 940	907
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 006	138	1 183	64	819	-
Titres de dettes	84 074	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	3	-	-	-	-	-
TOTAL	897 520	16 998	92 751	14 195	137 568	907
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 062	138	1 183	64	819	-

	31/12/2020					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit		
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en millions d'euros)						
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	263 856	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	263 856	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	583 521	12 680	81 488	9 996	132 740	700
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 525	76	604	119	1 426	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	92 790	4 632	-	921	3 190	700
dont : actifs dépréciés en date de clôture	50	-	-	-	28	-
Prêts et créances sur la clientèle	405 937	8 048	81 488	9 075	129 550	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 470	76	604	119	1 398	-
Titres de dettes	84 794	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5	-	-	-	-	-
TOTAL	847 377	12 680	81 488	9 996	132 740	700
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 525	76	604	119	1 426	-

Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

	31/12/2021					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit		
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en millions d'euros)						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	114 327	-	20	406	5 542	1 527
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 210	-	-	-	6	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	166 285	-	1 011	988	25 767	7 593
dont : engagements provisionnés en date de clôture	214	-	1	-	6	-
TOTAL	280 612	-	1 031	1 394	31 309	9 120
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 424	-	1	2	13	-

31/12/2020						
Réduction du risque de crédit						
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit		
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en millions d'euros)						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	85 284	-	37	408	4 360	553
dont : engagements provisionnés en date de clôture	2 837	-	-	93	14	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	163 430	-	943	918	17 177	7 827
dont : engagements provisionnés en date de clôture	259	-	1	5	12	-
TOTAL	248 714	-	980	1 326	21 536	8 380
dont : engagements provisionnés en date de clôture	3 096	-	1	98	26	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas

été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	Actifs sains		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)
(en millions d'euros)			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	-	-
Valeur comptable brute avant modification	1	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	10	1 256	1 099
Valeur comptable brute avant modification	10	1 264	1 110
Gains ou pertes nets de la modification	-	(8)	(12)
Titres de dettes	1	2	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	1	2	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	5
Titres de dettes	-
TOTAL	5

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et Pilier 3 – Gestion du risque de crédit".

— Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable			
		Actifs sains			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	145 109	1 133	-	146 242
	0,5 % < PD ≤ 2 %	22 479	3 544	-	26 023
	2 % < PD ≤ 20 %	9 516	7 520	-	17 036
	20 % < PD < 100 %	-	1 228	-	1 228
	PD = 100 %	-	-	4 360	4 360
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		177 104	13 425	4 360	194 889
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	354 895	10 138	-	365 033
	0,6 % < PD < 12 %	56 722	24 672	-	81 394
	12 % ≤ PD < 100 %	-	3 734	-	3 734
	PD = 100 % ⁽¹⁾	-	-	8 022	8 022
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		411 617	38 544	8 022	458 183
Dépréciations		(1 096)	(1 979)	(6 320)	(9 395)
TOTAL		587 625	49 990	6 062	643 677

(1) Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Vitefinco pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première concordance de 376 millions d'euros liée aux créances clientèles, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

		Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable			
		Actifs sains			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	128 413	628	-	129 041
	0,5 % < PD ≤ 2 %	24 965	1 498	-	26 463
	2 % < PD ≤ 20 %	7 599	8 324	-	15 923
	20 % < PD < 100 %	-	970	-	970
	PD = 100 %	-	-	4 703	4 703
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		160 977	11 420	4 703	177 100
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	326 390	5 243	-	331 633
	0,6 % < PD < 12 %	52 697	17 483	-	70 180
	12 % ≤ PD < 100 %	-	5 494	-	5 494
	PD = 100 %	-	-	9 156	9 156
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		379 087	28 220	9 156	416 463
Dépréciations		(980)	(1 729)	(7 333)	(10 042)
TOTAL		539 084	37 911	6 526	583 521

— Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

		Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable			
		Actifs sains			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	-	-	-	-
	0,5 % < PD ≤ 2 %	-	-	-	-
	2 % < PD ≤ 20 %	-	-	-	-
	20 % < PD < 100 %	-	-	-	-
	PD = 100 %	-	-	-	-
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	248 713	2 659	-	251 372
	0,6 % < PD < 12 %	1 412	288	-	1 700
	12 % ≤ PD < 100 %	-	770	-	770
	PD = 100 %	-	-	-	-
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		250 125	3 717	-	253 842
TOTAL		250 125	3 717	-	253 842

		Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable			
		Actifs sains			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	-	-	-	-
	0,5 % < PD ≤ 2 %	-	-	-	-
	2 % < PD ≤ 20 %	-	-	-	-
	20 % < PD < 100 %	-	-	-	-
	PD = 100 %	-	-	-	-
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	260 838	1 156	-	261 994
	0,6 % < PD < 12 %	672	1 190	-	1 862
	12 % ≤ PD < 100 %	-	-	-	-
	PD = 100 %	-	-	-	-
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		261 510	2 346	-	263 856
TOTAL		261 510	2 346	-	263 856

— Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	15 914	307	-	16 221
	0,5 % < PD ≤ 2 %	2 517	499	-	3 016
	2 % < PD ≤ 20 %	877	337	-	1 214
	20 % < PD < 100 %	-	51	-	51
	PD = 100 %	-	-	24	24
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		19 308	1 194	24	20 526
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	122 585	2 268	-	124 853
	0,6 % < PD < 12 %	14 021	6 281	-	20 302
	12 % ≤ PD < 100 %	-	912	-	912
	PD = 100 %	-	-	233	233
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		136 616	9 461	233	146 310
Provisions ⁽¹⁾		(192)	(316)	(43)	(551)
TOTAL		155 732	10 339	214	166 285

(1) : Les pertes attendues ou prévues relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif de bilan.

Au 31 décembre 2020					
Montant de l'engagement					
Engagements sains					
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	15 686	76	-	15 762
	0,5 % < PD ≤ 2 %	2 553	270	-	2 823
	2 % < PD ≤ 20 %	799	411	-	1 210
	20 % < PD < 100 %	-	34	-	34
	PD = 100 %	-	-	22	22
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		19 038	791	22	19 851
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	122 971	1 431	-	124 402
	0,6 % < PD < 12 %	13 463	5 032	-	18 495
	12 % ≤ PD < 100 %	-	846	-	846
	PD = 100 %	-	-	295	295
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		136 434	7 309	295	144 038
Provisions ⁽¹⁾		(181)	(220)	(58)	(459)
TOTAL		155 291	7 880	259	163 430

(1) : Les pertes attendues ou prévues relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif de bilan.

— Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	838	19	-	857
	0,5 % < PD ≤ 2 %	102	18	-	120
	2 % < PD ≤ 20 %	60	17	-	77
	20 % < PD < 100 %	-	4	-	4
	PD = 100 %	-	-	89	89
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		1 000	58	89	1 147
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	97 136	4 084	-	101 220
	0,6 % < PD < 12 %	8 606	2 030	-	10 636
	12 % ≤ PD < 100 %	-	414	-	414
	PD = 100 %	-	-	1 421	1 421
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		105 742	6 528	1 421	113 691
Provisions ⁽¹⁾		(58)	(153)	(300)	(511)
TOTAL		106 684	6 433	1 210	114 327

(1) : Les pertes attendues ou pertes relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif de bilan.

Au 31 décembre 2020					
Montant de l'engagement					
Engagements sains					
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements dépréciés (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	910	36	-	946
	0,5 % < PD ≤ 2 %	81	1	-	82
	2 % < PD ≤ 20 %	53	24	-	77
	20 % < PD < 100 %	-	1	-	1
	PD = 100 %	-	-	87	87
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		1 044	62	87	1 193
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	71 160	1 831	-	72 991
	0,6 % < PD < 12 %	5 748	1 229	-	6 977
	12 % ≤ PD < 100 %	-	1 563	-	1 563
	PD = 100 %	-	-	3 011	3 011
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		76 908	4 623	3 011	84 542
Provisions ⁽¹⁾		(63)	(127)	(261)	(451)
TOTAL		77 889	4 558	2 837	85 284

(1) : Les pertes attendues ou pertes relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif de bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	1	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	-	-	-	1	-	-

— Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
Administration générale	51 553	942	52	52 547
Banques centrales	3 854	-	-	3 854
Établissements de crédit	117 117	56	436	117 609
Grandes entreprises ⁽¹⁾	239 093	37 546	7 534	284 173
Clientèle de détail	177 104	13 425	4 380	194 889
Dépréciations	(1 096)	(1 979)	(6 320)	(9 395)
TOTAL	587 625	49 990	6 062	643 677

(1) Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Vahinéennes pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de 378 millions d'euros liés aux créances clientèles, soit une valeur nette comptable de 650 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
Administration générale	44 308	739	61	45 108
Banques centrales	4 924	-	-	4 924
Établissements de crédit	113 078	61	407	113 546
Grandes entreprises	216 776	27 420	8 688	252 884
Clientèle de détail	160 978	11 420	4 703	177 101
Dépréciations	(980)	(1 729)	(7 333)	(10 042)
TOTAL	539 084	37 911	6 526	583 521

— Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
(en millions d'euros)				
Administration générale	119 897	886	-	120 783
Banques centrales	562	433	-	995
Établissements de crédit	65 403	5	-	65 408
Grandes entreprises	64 263	2 393	-	66 656
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	250 125	3 717	-	253 842

	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
(en millions d'euros)				
Administration générale	124 162	693	-	124 855
Banques centrales	372	378	-	750
Établissements de crédit	65 091	4	-	65 095
Grandes entreprises	71 885	1 271	-	73 156
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	261 510	2 346	-	263 856

— Dettes envers la clientèle par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration générale	16 676	10 550
Grandes entreprises	298 548	279 949
Clientèle de détail	465 953	428 889
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	781 177	719 388

— Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
(en millions d'euros)				
Administration générale	4 154	879	-	5 033
Banques centrales	-	-	-	-
Établissements de crédit	13 087	-	-	13 087
Grandes entreprises	119 375	8 582	233	128 190
Clientèle de détail	19 308	1 194	24	20 526
Provisions ⁽¹⁾	(192)	(316)	(43)	(551)
TOTAL	155 732	10 339	214	166 285

(1) Les pertes attendues ou exécutées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2020				
Montant de l'engagement				
(en millions d'euros)	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
Administration générale	3 113	748	-	3 861
Banques centrales	-	-	-	-
Établissements de crédit	15 009	-	-	15 009
Grandes entreprises	118 311	6 561	295	125 167
Clientèle de détail	19 039	791	22	19 852
Provisions ⁽¹⁾	(181)	(220)	(58)	(459)
TOTAL	155 291	7 880	259	163 430

(1) : Les pertes attendues ou prévues relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

— Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Au 31 décembre 2021				
Montant de l'engagement				
(en millions d'euros)	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
Administration générale	286	1	-	287
Banques centrales	433	-	-	433
Établissements de crédit	10 094	32	21	10 147
Grandes entreprises	94 929	6 495	1 400	102 824
Clientèle de détail	1 000	58	89	1 147
Provisions ⁽¹⁾	(58)	(153)	(300)	(511)
TOTAL	106 684	6 433	1 210	114 327

(1) : Les pertes attendues ou prévues relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2020				
Montant de l'engagement				
(en millions d'euros)	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
Administration générale	230	-	-	230
Banques centrales	465	-	-	465
Établissements de crédit	7 568	32	23	7 623
Grandes entreprises	68 645	4 591	2 987	76 223
Clientèle de détail	1 044	62	88	1 194
Provisions ⁽¹⁾	(63)	(127)	(261)	(451)
TOTAL	77 889	4 558	2 837	85 284

(1) : Les pertes attendues ou prévues relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentration du risque de crédit par zone géographique

— Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Au 31 décembre 2021				
Valeur comptable				
(en millions d'euros)	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
France (y compris DOM-TOM)	295 193	27 353	4 527	327 073
Autres pays de l'Union européenne ⁽¹⁾	162 031	10 497	4 401	176 929
Autres pays d'Europe	30 927	1 986	355	33 268
Amérique du Nord	31 103	3 973	232	35 308
Amériques centrale et du Sud	8 191	2 090	1 384	11 665
Afrique et Moyen-Orient	19 526	2 318	1 088	22 932
Asie et Océanie (hors Japon)	34 979	2 589	266	37 834
Japon	4 957	1 163	129	6 249
Organismes supranationaux	1 814	-	-	1 814
Dépréciations	(1 096)	(1 979)	(6 320)	(9 395)
TOTAL	587 625	49 990	6 062	643 677

(1) : Le Stage 2 intègre les actifs dépréciés de Crédits Vautellines pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écrit de première consolidation de 378 millions d'euros liés aux incertitudes clientèles, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020				
Valeur comptable				
(en millions d'euros)	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
France (y compris DOM-TOM)	286 538	18 914	4 890	310 342
Autres pays de l'Union européenne	146 708	9 078	5 548	161 334
Autres pays d'Europe	17 898	712	259	18 869
Amérique du Nord	28 732	3 351	295	32 378
Amériques centrale et du Sud	6 870	2 075	1 211	10 156
Afrique et Moyen-Orient	17 025	2 492	1 126	20 643
Asie et Océanie (hors Japon)	30 388	1 822	299	32 509
Japon	4 328	1 196	231	5 755
Organismes supranationaux	1 777	-	-	1 777
Dépréciations	(980)	(1 729)	(7 333)	(10 042)
TOTAL	539 084	37 911	6 526	583 521

— Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

Au 31 décembre 2021				
Valeur comptable				
(en millions d'euros)	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
France (y compris DOM-TOM)	121 154	687	-	121 841
Autres pays de l'Union européenne	84 348	1 428	-	85 775
Autres pays d'Europe	12 995	272	-	13 267
Amérique du Nord	20 107	558	-	20 665
Amériques centrale et du Sud	462	-	-	462
Afrique et Moyen-Orient	760	771	-	1 531
Asie et Océanie (hors Japon)	5 471	-	-	5 471
Japon	2 481	-	-	2 481
Organismes supranationaux	2 349	-	-	2 349
TOTAL	250 125	3 717	-	253 842

Au 31 décembre 2020				
Valeur comptable				
(en millions d'euros)	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
France (y compris DOM-TOM)	129 904	747	-	130 651
Autres pays de l'Union européenne	97 281	952	-	98 233
Autres pays d'Europe	3 784	-	-	3 784
Amérique du Nord	20 465	6	-	20 471
Amériques centrale et du Sud	371	-	-	371
Afrique et Moyen-Orient	690	641	-	1 331
Asie et Océanie (hors Japon)	5 203	-	-	5 203
Japon	1 432	-	-	1 432
Organismes supranationaux	2 380	-	-	2 380
TOTAL	261 510	2 346	-	263 856

— Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	525 825	498 725
Autres pays de l'Union européenne	157 900	135 624
Autres pays d'Europe	29 340	16 441
Amérique du Nord	17 159	22 844
Amériques centrale et du Sud	5 855	5 464
Afrique et Moyen-Orient	16 518	13 852
Asie et Océanie (hors Japon)	17 742	13 813
Japon	10 743	12 620
Organismes supranationaux	5	5
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	781 177	719 388

— Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	59 628	2 963	81	62 672
Autres pays de l'Union européenne	38 747	1 814	126	40 687
Autres pays d'Europe	13 348	877	4	14 229
Amérique du Nord	26 554	2 698	2	29 254
Amérique centrale et du Sud	2 489	1 359	39	3 887
Afrique et Moyen-Orient	6 273	553	4	6 830
Asie et Océanie (hors Japon)	7 762	391	1	8 154
Japon	1 123	-	-	1 123
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions ⁽¹⁾	(192)	(316)	(43)	(551)
TOTAL	155 732	10 339	214	166 285

(1) : Les pertes attendues ou prévues relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	63 881	2 376	95	66 352
Autres pays de l'Union européenne	48 607	1 381	197	50 185
Autres pays d'Europe	6 383	178	2	6 563
Amérique du Nord	22 711	2 483	3	25 197
Amérique centrale et du Sud	1 941	1 231	1	3 173
Afrique et Moyen-Orient	4 975	433	-	5 308
Asie et Océanie (hors Japon)	6 205	18	20	6 243
Japon	869	-	-	869
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions ⁽¹⁾	(181)	(220)	(59)	(460)
TOTAL	155 291	7 880	259	163 430

(1) : Les pertes attendues ou prévues relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

— Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	42 945	2 791	222	45 958
Autres pays de l'Union européenne	21 148	2 573	1 131	24 850
Autres pays d'Europe	9 036	287	77	9 400
Amérique du Nord	19 684	559	13	20 256
Amériques centrale et du Sud	1 062	99	4	1 165
Afrique et Moyen-Orient	2 789	72	58	2 919
Asie et Océanie (hors Japon)	8 728	114	5	8 845
Japon	1 354	91	-	1 445
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions ⁽¹⁾	(56)	(153)	(300)	(511)
TOTAL	106 684	6 433	1 210	114 327

(1) : Les pertes attendues ou prévues relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	34 143	1 040	353	35 536
Autres pays de l'Union européenne	16 272	1 698	2 611	20 581
Autres pays d'Europe	3 254	127	-	3 381
Amérique du Nord	11 447	1 268	52	12 767
Amériques centrale et du Sud	1 341	2	18	1 361
Afrique et Moyen-Orient	2 523	108	46	2 677
Asie et Océanie (hors Japon)	6 945	334	18	7 297
Japon	2 027	108	-	2 135
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions ⁽¹⁾	(63)	(127)	(261)	(451)
TOTAL	77 889	4 558	2 837	85 284

(1) : Les pertes attendues ou prévues relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 31/12/2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	-	-	-	-	13	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	13	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	3 894	800	-	4 885	1 203	6	632	177	3 184
Administration générale	23	102	-	49	1	-	1	-	19
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	13	-	-	-	-	-	-	-	44
Grandes entreprises	2 644	567	-	2 364	777	1	425	53	2 023
Clientèle de détail	1 214	111	-	2 472	425	5	206	124	1 098
TOTAL	3 894	800	-	4 885	1 216	6	632	177	3 184

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 31/12/2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	577	-	-	-	313	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	577	-	-	-	313	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	1 988	320	-	3 126	860	13	148	253	3 810
Administration générale	20	45	-	19	1	-	-	-	32
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	6	65	-	-	-	-	-	-	41
Grandes entreprises	1 213	147	-	1 253	425	10	31	145	2 501
Clientèle de détail	749	63	-	1 854	434	3	117	108	1 236
TOTAL	2 565	320	-	3 126	1 173	13	148	253	3 810

3.2 Risque de marché

(Cf. chapitre "Gestion des risques – Risque de marché")

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 592	3 767	8 053	13 412
Futures	-	-	-	-	-	2	2
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 484	3 763	8 043	13 290
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors, collars	-	-	-	108	4	6	120
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	74	55	19	148
Opérations fermes de change	-	-	-	74	55	19	148
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	25	-	-	25
Autres	-	-	-	25	-	-	25
Sous-total	-	-	-	1 691	3 822	8 072	13 586
Opérations de change à terme	-	-	-	540	-	-	540
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – ACTIF	-	-	-	2 231	3 822	8 072	14 125

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	3 956	3 993	13 318	21 267
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	3 952	3 987	13 312	21 251
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors, collars	-	-	-	4	6	6	16
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	142	94	14	250
Opérations fermes de change	-	-	-	142	94	14	250
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	15	-	-	15
Autres	-	-	-	15	-	-	15
SOUS-TOTAL	-	-	-	4 113	4 087	13 332	21 532
Opérations de change à terme	-	-	-	213	-	-	213
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – ACTIF	-	-	-	4 326	4 087	13 332	21 745

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 318	4 049	6 372	11 739
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 312	4 039	6 371	11 722
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors, collars	-	-	-	6	4	1	11
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	6	-	6
Instruments de devises	-	-	-	41	37	175	253
Opérations fermes de change	-	-	-	41	37	175	253
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	15	-	-	15
Autres	-	-	-	15	-	-	15
SOUS-TOTAL	-	-	-	1 374	4 086	6 547	12 007
Opérations de change à terme	-	-	-	351	-	-	351
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – PASSIF	-	-	-	1 725	4 086	6 547	12 358

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 932	4 813	7 827	14 572
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 929	4 806	7 823	14 558
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors, collars	-	-	-	3	7	4	14
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	141	10	24	175
Opérations fermes de change	-	-	-	141	10	24	175
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	35	-	-	35
Autres	-	-	-	35	-	-	35
SOUS-TOTAL	-	-	-	2 108	4 823	7 851	14 782
Opérations de change à terme	-	-	-	436	-	-	436
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – PASSIF	-	-	-	2 544	4 823	7 851	15 218

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	4	2	-	3 063	10 748	41 338	55 155
Futures	-	2	-	-	-	-	2
FRA	-	-	-	3	-	-	3
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 586	8 509	31 600	42 695
Options de taux	-	-	-	12	984	8 817	9 813
Caps, floors, collars	-	-	-	462	1 255	879	2 596
Autres instruments conditionnels	4	-	-	-	-	42	46
Instruments de devises et or	88	15	-	5 104	4 181	4 142	13 530
Opérations fermes de change	87	15	-	3 460	3 206	3 739	10 507
Options de change	1	-	-	1 644	975	403	3 023
Autres instruments	302	854	98	1 500	6 270	2 206	11 230
Dérivés sur actions et indices boursiers	302	854	98	1 255	5 892	1 840	10 241
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	35	-	-	35
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	31	71	62	164
Autres	-	-	-	179	307	304	790
SOUS-TOTAL	394	871	98	9 667	21 199	47 686	79 915
Opérations de change à terme	-	-	-	12 796	1 049	138	13 983
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – ACTIF	394	871	98	22 463	22 248	47 824	93 898

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	5	-	-	4 957	16 993	53 300	75 255
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	3	-	-	3
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	4 231	13 651	38 590	56 472
Options de taux	-	-	-	159	2 233	13 430	15 822
Caps, floors, collars	-	-	-	564	1 109	1 280	2 953
Autres instruments conditionnels	5	-	-	-	-	-	5
Instruments de devises et or	-	-	-	6 640	3 538	3 904	14 082
Opérations fermes de change	-	-	-	4 349	2 885	3 566	10 800
Options de change	-	-	-	2 291	653	338	3 282
Autres instruments	724	671	128	1 812	5 444	1 956	10 735
Dérivés sur actions et indices boursiers	724	671	128	1 511	5 298	1 066	9 398
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	96	2	-	98
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	18	80	51	149
Autres	-	-	-	187	64	839	1 090
SOUS-TOTAL	729	671	128	13 409	25 975	59 160	100 072
Opérations de change à terme	-	-	-	14 836	1 154	175	16 165
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – ACTIF	729	671	128	28 245	27 129	59 335	116 237

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	1	2	-	2 166	11 239	41 647	55 055
Futures	-	2	-	-	-	-	2
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	1	-	-	1 494	8 682	29 881	40 050
Options de taux	-	-	-	481	1 350	10 512	12 323
Caps, floors, collars	-	-	-	211	1 207	1 254	2 672
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	98	20	-	3 398	3 614	3 426	10 556
Opérations fermes de change	98	20	-	2 136	2 689	3 080	8 023
Options de change	-	-	-	1 262	925	346	2 533
Autres instruments	553	764	109	1 415	2 762	1 554	7 157
Dérivés sur actions et indices boursiers	553	764	109	572	2 260	1 152	5 410
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	45	-	-	45
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	207	320	37	564
Autres	-	-	-	591	182	365	1 138
SOUS-TOTAL	652	786	109	6 979	17 615	46 627	72 768
Opérations de change à terme	-	-	-	12 464	711	1 110	14 285
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – PASSIF	652	786	109	19 443	18 326	47 737	87 053

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	3 712	16 093	54 021	73 826
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	3 211	12 660	36 934	52 805
Options de taux	-	-	-	180	2 370	15 247	17 797
Caps, floors, collars	-	-	-	319	1 063	1 840	3 222
Autres instruments conditionnels	-	-	-	2	-	-	2
Instruments de devises et or	1	-	-	4 803	3 310	3 443	11 557
Opérations fermes de change	-	-	-	2 860	2 771	3 254	8 885
Options de change	1	-	-	1 943	539	189	2 672
Autres instruments	449	750	185	1 431	3 332	1 011	7 158
Dérivés sur actions et indices boursiers	449	750	185	896	2 979	778	6 037
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	85	2	-	87
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	195	318	30	543
Autres	-	-	-	255	33	203	491
SOUS-TOTAL	450	750	185	9 946	22 735	58 475	92 541
Opérations de change à terme	-	-	-	15 604	1 324	(47)	16 881
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – PASSIF	450	750	185	25 550	24 059	58 428	109 422

— Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2021	31/12/2020
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt	13 119 200	11 804 270
Futures	172 085	115 284
FRA	1 346 821	2 561 506
Swaps de taux d'intérêts	10 195 741	7 785 348
Options de taux	745 788	723 595
Caps, floors, collars	488 145	518 130
Autres instruments conditionnels	170 620	100 407
Instruments de devises et or	551 680	469 713
Opérations fermes de change	312 573	253 263
Options de change	239 107	216 450
Autres instruments	189 041	176 663
Dérivés sur actions et indices boursiers	114 446	117 820
Dérivés sur métaux précieux	2 866	3 863
Dérivés sur produits de base	7	4
Dérivés de crédits	20 958	20 620
Autres	50 764	34 356
SOUS-TOTAL	13 859 921	12 450 646
Opérations de change à terme	2 477 016	1 890 121
TOTAL NOTIONNELS	16 336 937	14 340 767

Risque de change

(Cf. chapitre "Gestion des risques – Gestion du Bilan".)

3.3 Risque de liquidité et de financement

(Cf. chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan".)

— Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	78 564	90 867	249 093	83 237	-	501 761
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	111 595	50 940	167 010	135 459	3 797	468 801
TOTAL	190 159	141 807	416 103	218 696	3 797	970 562
Dépréciations						(9 310)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						961 252

	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	82 369	79 813	219 775	81 593	-	463 550
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	84 957	54 943	149 623	122 481	3 513	415 517
TOTAL	167 326	134 756	369 398	204 074	3 513	879 067
Dépréciations						(9 961)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						869 106

— Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2021					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	118 088	19 950	163 686	13 059	-	314 783
Dettes envers la clientèle	715 892	35 482	21 506	8 297	-	781 177
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	833 980	55 432	185 192	21 356	-	1 095 960

	31/12/2020					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	95 708	8 684	148 029	11 500	-	264 919
Dettes envers la clientèle	663 902	35 835	15 905	3 746	-	719 388
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	760 608	44 519	163 934	15 246	-	984 307

— Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2021					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	978	1 409	3 988	1 487	-	7 862
Titres de créances négociables	45 895	13 880	1 455	30	-	61 260
Emprunts obligataires	8 199	6 261	50 138	35 287	-	99 885
Autres dettes représentées par un titre	433	703	1 223	27	-	2 386
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	55 505	22 253	56 804	36 831	-	171 393
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	121	35	11 804	13 509	-	25 469
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	440	440
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	191	191
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	-	1
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	121	35	11 804	13 510	631	26 101

31/12/2020

(en millions d'euros)

DETTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE

	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	966	300	5 847	1 945	-	9 078
Titres de créances négociables	34 140	13 783	1 275	30	-	49 228
Emprunts obligataires	4 387	7 789	49 344	39 860	-	101 380
Autres dettes représentées par un titre	559	723	1 458	121	-	2 861
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	40 072	22 595	57 924	41 956	-	162 547

DETTE SUBORDONNÉE

Dettes subordonnées à durée déterminée	274	1 603	5 942	15 482	-	23 301
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1	-	-	-	510	511
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	180	180
Titres et emprunts participatifs	60	-	-	-	-	60
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	335	1 603	5 942	15 482	690	24 052

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

31/12/2021

(en millions d'euros)

	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	34	192	-	-	-	226

31/12/2020

(en millions d'euros)

	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	56	2 439	-	-	-	2 495

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Comptabilité de couverture

(cf. note 3.2 "Risque de marché" et chapitre "Gestion des risques - Gestion du bilan".)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devises

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

— Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	13 169	11 579	806 640	19 607	15 002	807 514
Taux d'intérêt	12 843	11 541	787 124	19 396	14 567	786 419
Change	326	38	19 516	211	435	21 095
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	952	729	73 082	2 099	210	59 025
Taux d'intérêt	569	196	26 671	1 872	6	25 059
Change	358	516	44 277	212	169	33 838
Autres	25	15	134	15	35	128
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	4	50	2 441	39	6	2 910
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	14 125	12 358	882 163	21 745	15 218	869 449

— Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	50	-	-	319 183	262 557	234 005	815 795
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	50	-	-	318 783	262 272	231 155	812 260
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors, collars	-	-	-	400	260	2 850	3 510
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	25	-	25
Instruments de devises	-	-	-	11 055	693	7	11 755
Opérations formes de change	-	-	-	11 055	693	7	11 755
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	134	-	-	134
Autres	-	-	-	134	-	-	134
SOUS-TOTAL	50	-	-	330 372	263 250	234 012	827 684
Opérations de change à terme	-	-	-	42 800	7 866	3 813	54 479
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	50	-	-	373 172	271 116	237 825	882 163

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total notionnel
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	380 520	235 074	195 884	811 478
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	380 100	234 463	192 821	807 384
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors, collars	-	-	-	420	611	3 063	4 094
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	8 218	1 558	9	9 785
Opérations fermes de change	-	-	-	8 218	1 558	9	9 785
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	128	-	-	128
Autres	-	-	-	128	-	-	128
SOUS-TOTAL	-	-	-	388 866	236 632	195 893	821 391
Opérations de change à terme	-	-	-	44 426	1 683	1 949	48 058
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	-	-	433 292	238 315	197 842	869 449

La note 3.2 "Risque de marché – Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

Couverture de juste valeur

Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	4 500	5 377	(2 062)	286 602
Taux d'intérêt	4 174	5 339	(2 510)	267 066
Instruments fermes	4 174	5 339	(2 511)	267 066
Instruments conditionnels	-	-	1	-
Change	326	38	448	19 516
Instruments fermes	326	38	448	19 516
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL DES MICROCOUVERTURES DE JUSTE VALEUR	4 500	5 377	(2 062)	286 602
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	8 689	6 202	(1 187)	520 038
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	13 189	11 579	(3 249)	806 640

(en millions d'euros)	31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	7 132	6 418	379	261 908
Taux d'intérêt	6 921	5 983	829	240 813
Instruments fermes	6 921	5 983	855	240 813
Instruments conditionnels	-	-	(26)	-
Change	211	435	(450)	21 095
Instruments fermes	211	435	(450)	21 095
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL DES MICRO-COUBERTURES DE JUSTE VALEUR	7 132	6 418	379	261 908
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	12 475	8 584	558	545 606
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	19 607	15 002	937	807 514

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Éléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2021			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
(en millions d'euros)				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	33 064	234	-	(426)
Taux d'intérêt	33 064	234	-	(426)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	93 176	1 084	59	(1 217)
Taux d'intérêt	86 953	1 094	60	(947)
Change	6 223	(10)	(1)	(270)
Autres	-	-	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE JUSTE VALEUR SUR LES ÉLÉMENTS D'ACTIF	126 240	1 318	59	(1 643)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	160 061	2 175	-	(3 688)
Taux d'intérêt	147 357	1 904	-	(3 823)
Change	12 704	271	-	135
Autres	-	-	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE JUSTE VALEUR SUR LES ÉLÉMENTS DE PASSIF	160 061	2 175	-	(3 688)

Micro-couvertures	31/12/2020			
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumulé des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	32 615	730	-	147
Taux d'intérêt	32 615	730	-	147
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	80 931	2 286	83	965
Taux d'intérêt	76 019	2 030	83	884
Change	4 912	256	-	301
Autres	-	-	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE JUSTE VALEUR SUR LES ÉLÉMENTS D'ACTIF	113 546	3 016	83	1 112
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	153 186	5 842	1	1 493
Taux d'intérêt	142 106	5 800	1	1 840
Change	11 080	42	-	(147)
Autres	-	-	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE JUSTE VALEUR SUR LES ÉLÉMENTS DE PASSIF	153 186	5 842	1	1 493

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2021	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5 790	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	305 802	23
TOTAL - ACTIFS	311 592	23
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	210 415	86
TOTAL - PASSIFS	210 415	86

Macro-couvertures	31/12/2020	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5 874	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	342 226	(3)
TOTAL - ACTIFS	348 100	(3)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	216 910	58
TOTAL - PASSIFS	216 910	58

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste "Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2021		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(3 696)	3 620	(76)
Change	449	(405)	44
Autres	-	-	-
TOTAL	(3 247)	3 215	(32)

(en millions d'euros)	31/12/2020		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	1 387	(1 411)	(24)
Change	(450)	448	(2)
Autres	-	-	-
TOTAL	937	(963)	(26)

Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés	-	-	-	50
Taux d'intérêt	-	-	-	50
Instruments fermes	-	-	-	50
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	427	536	(683)	40 255
Taux d'intérêt	46	15	(674)	769
Instruments fermes	46	9	(668)	744
Instruments conditionnels	-	6	(6)	25
Change	356	506	(9)	39 352
Instruments fermes	356	506	(9)	39 352
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	25	15	-	134
TOTAL DES MICROCOUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	427	536	(683)	40 305
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	523	183	(731)	27 852
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	2	10	(11)	4 925
TOTAL DES MACRO-COUMENTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	525	193	(742)	32 777
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	952	729	(1 425)	73 082
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	4	50	5	2 441

(en millions d'euros)	31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	946	191	(189)	31 626
Taux d'intérêt	726	3	(229)	3 562
Instruments fermes	726	3	(229)	3 561
Instruments conditionnels	-	-	-	1
Change	205	153	40	27 936
Instruments fermes	205	153	40	27 936
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	15	35	-	128
TOTAL DES MICROCOUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	946	191	(189)	31 626
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	1 146	3	385	21 497
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	7	16	(83)	5 902
TOTAL DES MACRO-COUMENTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	1 153	19	302	27 399
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	2 099	210	113	58 025
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	39	6	45	2 910

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Impacts de la comptabilité de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2021		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	(1 407)	-	2
Change	(20)	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	(1 427)	-	2
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	5	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	(1 422)	-	2

	31/12/2020		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	157	-	-
Change	(44)	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	113	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	45	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	158	-	-

3.5 Risques opérationnels

(Cf. chapitre "Gestion des risques – Risques opérationnels").

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. À ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre "Risques et Pilier 3".

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

NOTE 4 NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	17 031	16 100
Opérations avec les établissements de crédit	2 588	1 856
Opérations internes au Crédit Agricole	2 726	2 790
Opérations avec la clientèle	10 033	10 196
Opérations de location-financement	1 112	700
Titres de dettes	572	558
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 593	4 919
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	4 593	4 919
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 128	2 455
Autres intérêts et produits assimilés	45	60
PRODUITS D'INTÉRÊTS ^{(1) (2)}	23 797	23 534
Sur les passifs financiers au coût amorti	(10 734)	(10 734)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 413)	(1 103)
Opérations internes au Crédit Agricole	(1 793)	(1 282)
Opérations avec la clientèle	(4 329)	(4 665)
Opérations de location-financement	(564)	(194)
Dettes représentées par un titre	(2 022)	(2 944)
Dettes subordonnées	(613)	(546)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(877)	(908)
Autres intérêts et charges assimilées	(65)	(74)
CHARGES D'INTÉRÊTS ⁽³⁾	(11 676)	(11 716)

(1) Dont 1,33 milliard d'euros sur créances dérivées (Stage 3) au 31 décembre 2021 contre 1,85 milliard d'euros au 31 décembre 2020.

(2) Dont 1,56 milliard d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 31 décembre 2021 (861 millions d'euros au 31 décembre 2020).

(3) Dont - 1,83 milliard d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 31 décembre 2021 (- 1,08 milliard d'euros au 31 décembre 2020).

Les produits d'intérêts incluent les effets "catch-up" résultant de la prorogation des PGE pour un montant de 14 millions d'euros.

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	281	(75)	206	239	(52)	187
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 242	(407)	835	973	(403)	570
Sur opérations avec la clientèle	1 317	(205)	1 112	1 188	(185)	1 003
Sur opérations sur titres	35	(138)	(103)	54	(149)	(95)
Sur opérations de change	45	(38)	8	42	(39)	3
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	376	(210)	166	384	(201)	183
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	3 662	(4 459)	(797)	2 982	(4 013)	(1 031)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 869	(1 813)	4 056	4 817	(1 416)	3 401
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	12 828	(7 345)	5 483	10 679	(6 458)	4 221

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liées aux activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes reçus	1 115	937
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	1 496	2 853
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	2 110	(2 770)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	2 946	716
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	5 854	1 153
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾	(275)	(647)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 065	40
Résultat de la comptabilité de couverture	(32)	(26)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	14 279	2 256

(1) : Hors spread de crédit émitteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2021		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	7 843	(7 860)	(17)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 930	(2 885)	2 045
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	2 913	(4 975)	(2 062)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9 750	(9 767)	(17)
Variations de juste valeur des éléments couverts	5 425	(4 255)	1 170
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	4 325	(5 512)	(1 187)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	4	(2)	2
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace	4	(2)	2
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	17 597	(17 629)	(32)

	31/12/2020		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	5 208	(5 210)	(2)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 069	(2 450)	(381)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	3 139	(2 760)	379
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	6 600	(6 624)	(24)
Variations de juste valeur des éléments couverts	3 122	(3 704)	(582)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 478	(2 920)	558
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	11 808	(11 834)	(26)

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ⁽¹⁾	(57)	524
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ⁽²⁾	57	62
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	-	586

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Cage 3) mentionné en note 4.3 "Coût du risque".

(2) Dont aucun dividende décomptabilisé au cours de la période relatif à des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres de dettes	42	29
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	11	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	53	29
Titres de dettes	(6)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(4)	(4)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(10)	(4)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ⁽¹⁾	43	25

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Cage 3) mentionné en note 4.3 "Coût du risque".

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(26)	(18)
Autres produits nets de l'activité d'assurance ⁽¹⁾	11 274	5 674
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽²⁾	(20 584)	(4 373)
Produits nets des immeubles de placement	152	165
Autres produits (charges) nets	83	(46)
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(9 101)	1 402

(1) L'augmentation de + 5 600 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 s'explique essentiellement par une augmentation de la collecte nette pour + 6 200 millions d'euros sur l'activité épargne-Retraite.

(2) L'augmentation de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de + 16 211 millions d'euros entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 est essentiellement due aux effets de la collecte nette positive et l'évolution des ajustements de valeur sur les contrats en unités de compte.

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(8 029)	(7 234)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ⁽¹⁾	(260)	(924)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 760)	(3 590)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(12 649)	(11 748)

(1) Dont + 287 millions d'euros comptabilisés au titre du fonds de répartition unique au 31 décembre 2021 contre - 444 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Honoraires des Commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de Crédit Agricole S.A. intégrées globalement est la suivante au titre de 2021 :

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros hors taxes)	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	13,56	15,89	16,53	14,82	30,09
Émetteur	2,04	2,17	2,07	2,19	4,11
Filiales intégrées globalement	11,52	13,72	14,46	12,63	25,98
Services autres que la certification des comptes	8,29	4,45	8,79	7,61	17,08
Émetteur	0,67	0,48	1,17	0,94	1,84
Filiales intégrées globalement	7,62	3,97	7,62	6,67	15,24
TOTAL	21,85	20,34	25,32	22,43	47,17

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole S.A., figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 11,7 millions d'euros, dont 9,5 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole S.A. et ses filiales, et 2,2 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole S.A., figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 9,1 millions d'euros, dont 7,1 millions d'euros au titre la mission de certification des comptes de Crédit Agricole S.A. et ses filiales, et 2 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.)

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés de Crédit Agricole S.A., consolidées par intégration globale

(en millions d'euros hors taxes)	Mazars		KPMG		Deloitte		Autres		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2,22	1,35	0,18	0,21	0,21	0,22	0,51	0,48	3,12
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	0,17	0,09	-	0,09	0,01	0,01	0,02	0,01	0,20
TOTAL	2,39	1,44	0,18	0,30	0,22	0,23	0,53	0,49	3,32

(1) Les services autres que la certification des comptes relatifs correspondent aux missions réalisées par les cabinets dans les sociétés où ils sont Commissaires aux comptes.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	(1 153)	(1 142)
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(717)	(744)
Immobilisations incorporelles	(436)	(398)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(19)	(1)
Immobilisations corporelles	(8)	1
Immobilisations incorporelles	(11)	(2)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(1 172)	(1 143)

(1) Dont - 358 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2021 contre - 390 millions d'euros au 31 décembre 2020.

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS ET PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS HORS BILAN SAINS (STAGE 1 ET STAGE 2) (A)	(180)	(817)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(70)	(246)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2	(5)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(75)	(214)
Engagements par signature	3	(27)
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(110)	(571)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1	(2)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(19)	(502)
Engagements par signature	(92)	(67)
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS ET PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS HORS BILAN DÉPRÉCIÉS (STAGE 3) (B)	(1 260)	(1 733)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 195)	(1 780)
Engagements par signature	(65)	47
Autres actifs (C)	1	(11)
Risques et charges (D)	(85)	(13)
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(1 524)	(2 574)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(175)	(184)
Récupérations sur prêts et créances	191	188
Comptabilisés au coût amorti	191	188
Comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(21)	(27)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(1)
Autres pertes	(53)	(75)
Autres produits	7	69
COÛT DU RISQUE	(1 576)	(2 606)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	4	62
Plus-values de cession	15	87
Moins-values de cession	(11)	(25)
Titres de capitaux propres consolidés	(40)	1
Plus-values de cession	-	11
Moins-values de cession	(40)	(10)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(15)	12
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	(51)	75

4.11 Impôts

Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt courant	(1 461)	(1 485)
Charge d'impôt différé	248	254
Reclassement de la charge (produit) d'impôt lié à l'approche par superposition	(23)	102
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(1 236)	(1 129)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	7 210	28,40 %	(2 048)
Effet des différences permanentes		(7,49) %	541
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(1,14) %	82
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,07 %	(5)
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,80) %	130
Effet des autres éléments		(0,89) %	64
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		17,15 %	(1 236)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	5 078	32,02 %	(1 626)
Effet des différences permanentes		(5,30) %	269
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(2,88) %	146
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,18) %	9
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,66) %	34
Effet des autres éléments		(0,76) %	39
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		22,23 %	(1 129)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		
Gains et pertes sur écarts de conversion	940	(805)
Écart de réévaluation de la période	940	(805)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(1 565)	549
Écart de réévaluation de la période	(1 584)	712
Transferts en résultat	(28)	(121)
Autres variations	47	(42)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(857)	323
Écart de réévaluation de la période	(857)	326
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	(3)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	182	(197)
Écart de réévaluation de la période	186	(197)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(4)	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	103	(136)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	640	(277)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(3)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(15)	(10)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	(575)	(553)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	169	(93)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(13)	(149)
Écart de réévaluation de la période	(14)	(155)
Transferts en réserves	1	6
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	8	(81)
Écart de réévaluation de la période	18	(118)
Transferts en réserves	11	45
Autres variations	(21)	(8)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	19	3
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(30)	94
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(14)	(2)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	139	(228)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(436)	(781)
Dont part du Groupe	(514)	(678)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	78	(103)

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôts

	31/12/2020				Variation				31/12/2021			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part
(en millions d'euros)												
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(748)	(6)	(754)	(645)	940	1	941	879	192	(5)	187	234
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4 215	(1 088)	3 127	3 109	(1 565)	398	(1 167)	(1 155)	2 650	(690)	1 960	1 954
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 171	(300)	871	858	(857)	221	(636)	(627)	314	(79)	235	232
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers liés à l'approche par superposition	390	(13)	377	376	182	20	202	202	572	6	578	578
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	5 028	(1 407)	3 620	3 699	(1 300)	640	(661)	(701)	3 728	(768)	2 960	2 998
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(149)	3	(146)	(108)	103	(3)	101	90	(46)	-	(46)	(18)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(10)	(1)	(11)	(11)	(16)	1	(15)	(17)	(26)	-	(26)	(28)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4 869	(1 405)	3 463	3 580	(1 213)	638	(575)	(628)	3 656	(768)	2 888	2 952
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(956)	212	(744)	(891)	169	(36)	133	124	(788)	176	(612)	(567)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(363)	97	(266)	(260)	(13)	-	(13)	(13)	(376)	97	(279)	(273)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(390)	(10)	(400)	(403)	8	6	13	(4)	(382)	(4)	(386)	(407)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 709)	299	(1 410)	(1 354)	164	(30)	133	107	(1 546)	269	(1 277)	(1 247)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(54)	(9)	(62)	(61)	19	(14)	6	7	(33)	(23)	(56)	(54)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	1	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	(1 762)	290	(1 471)	(1 415)	183	(44)	139	114	(1 578)	246	(1 332)	(1 301)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 107	(1 115)	1 992	2 165	(1 031)	594	(436)	(514)	2 078	(522)	1 556	1 651

	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES												
Gains et pertes sur écarts de conversion	57	(4)	53	117	(805)	(2)	(807)	(762)	(748)	(6)	(754)	(645)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	3 666	(954)	2 712	2 699	549	(134)	415	410	4 215	(1 088)	3 127	3 109
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	848	(259)	589	582	323	(41)	282	277	1 171	(300)	871	859
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	587	87	674	674	(197)	(100)	(297)	(298)	390	(13)	377	376
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	5 158	(1 130)	4 028	4 072	(130)	(277)	(408)	(373)	5 028	(1 407)	3 620	3 699
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(13)	2	(11)	(8)	(136)	-	(135)	(100)	(149)	3	(146)	(108)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	(1)	(1)	(1)	(10)	-	(10)	(10)	(10)	(1)	(11)	(11)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	5 145	(1 129)	4 016	4 063	(276)	(277)	(553)	(483)	4 869	(1 405)	3 463	3 580
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(863)	193	(670)	(624)	(93)	19	(74)	(68)	(956)	212	(744)	(691)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(214)	57	(157)	(153)	(148)	40	(108)	(106)	(363)	97	(266)	(260)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(309)	(45)	(354)	(381)	(81)	35	(46)	(22)	(390)	(10)	(400)	(403)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 386)	205	(1 181)	(1 158)	(323)	94	(229)	(196)	(1 709)	299	(1 410)	(1 354)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(57)	(7)	(63)	(62)	3	(2)	1	1	(54)	(9)	(62)	(61)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	1	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	(1 442)	198	(1 243)	(1 220)	(320)	92	(228)	(195)	(1 762)	290	(1 471)	(1 415)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 703	(931)	2 773	2 843	(596)	(185)	(781)	(678)	3 107	(1 115)	1 992	2 165

NOTE 5 INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2021, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Épargne et Assurances,
 - Grandes clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International ;
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

Présentation des pôles métiers

Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette Ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leurs besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers :
 - Épargne/Retraite,
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives,
 - Assurance dommages.
- À la suite de l'accord de partenariat avec Europ Assistance en janvier 2021, le groupe Crédit Agricole Assurances a complété son offre de services sur l'assistance.
- les activités de Gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant en Europe, en Asie et en Amérique des solutions d'épargne pour les particuliers, des solutions d'investissement et technologiques pour les institutionnels, avec une gamme complète en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. L'acquisition de Lyxor au 31 décembre 2021 vient renforcer le positionnement d'Amundi ;
- ainsi que les activités de Gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) S.A., CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez).

Grandes clientèles

Le pôle Grandes clientèles regroupe la Banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les Services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la Banque de financement comprend les métiers de Banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des Financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la Banque de marché et d'investissement réunit les activités de Marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de Banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les Services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions Conservation et Dépositaire, CACEIS Fund

Administration pour la fonction Administration de fonds et CACEIS Corporate Trust pour les Services aux émetteurs. Depuis 2019, Kas Bank, les activités de Santander Securities Services ("S3") en Espagne ainsi que 49,99 % de ses activités en Amérique latine sont désormais intégrées à CACEIS.

Services Financiers Spécialisés

Cette Ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, CACF Spain, FCA Bank, GAC Sofinco, Wafasalat) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique (Unterpie, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring). En décembre 2021, CAL&F a confirmé sa stratégie d'être un rouage essentiel à l'économie de l'usage en faisant l'acquisition de 100 % du capital d'Olin, l'acteur de référence dans les solutions complètes de financement et de gestion d'équipements.

Banque de Proximité en France – LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

Banque de Proximité à l'International

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la Banque de Proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Gruppo Bancario Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine.

Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend d'autres banques de taille non significative.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

Activités Hors Métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BForBank, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatiles liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2021						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services Financiers Spécialisés	Banque de Proximité en France – LCL	Banque de Proximité à l'International	Activités Hors Métiers	Total
Produit net bancaire	6 527	6 318	2 697	3 696	3 113	306	22 657
Charges d'exploitation	(3 012)	(4 035)	(1 407)	(2 371)	(2 275)	(721)	(13 821)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 515	2 283	1 290	1 325	838	(415)	8 836
Coût du risque	(18)	(39)	(505)	(222)	(780)	(12)	(1 576)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 497	2 244	785	1 103	58	(427)	7 260
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	84	8	308	-	3	(29)	374
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	(39)	(8)	6	(13)	3	(51)
Variations de valeur des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	-	-	-	-	497	-	497
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 581	2 213	1 085	1 109	545	(453)	8 080
Impôts sur les bénéfices	(642)	(512)	(120)	(309)	199	148	(1 236)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	4	-	-	-	1	-	5
RÉSULTAT NET	2 943	1 701	965	800	745	(305)	6 849
Participations ne donnant pas le contrôle	523	90	157	36	187	12	1 005
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 420	1 611	808	764	558	(317)	5 844

(1) : Ecart d'acquisition négatif de 497 millions d'euros suite à l'acquisition de Credito Varesino par C&A Italia.

	31/12/2021						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services Financiers Spécialisés	Banque de Proximité en France – LCL	Banque de Proximité à l'International	Activités Hors Métiers	Total
ACTIFS SECTORIELS							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	4 853	278	2 830	-	-	358	8 317
Dont écarts d'acquisition	7 934	1 395	1 337	4 161	796	9	15 632
TOTAL DE L'ACTIF	535 639	910 894	93 409	190 601	121 172	222 240	2 073 955

31/12/2020

(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services Financiers Spécialisés	Banque de Proximité en France – LCL	Banque de Proximité à l'International	Activités Hors Métiers	Total
Produit net bancaire	5 735	6 297	2 526	3 521	2 659	(238)	20 500
Charges d'exploitation	(2 870)	(3 783)	(1 288)	(2 319)	(1 753)	(878)	(12 891)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 865	2 514	1 238	1 202	906	(1 116)	7 609
Coût du risque	(56)	(829)	(732)	(390)	(570)	(29)	(2 606)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 809	1 685	506	812	336	(1 145)	5 003
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	66	7	344	-	-	(4)	413
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	1	(3)	2	72	-	75
Variations de valeur des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	(903)	(903)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	2 878	1 693	847	814	408	(2 052)	4 588
Impôts sur les bénéfices	(770)	(278)	(69)	(252)	(101)	341	(1 129)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	(24)	-	(134)	-	(8)	(55)	(221)
RÉSULTAT NET	2 084	1 415	644	562	299	(1 766)	3 238
Participations ne donnant pas le contrôle	378	85	85	25	92	(119)	546
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 706	1 330	559	537	207	(1 647)	2 692

(1) : Dépréciation de l'écart d'acquisition CA Italia pour : 903 millions d'euros

31/12/2020

(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services Financiers Spécialisés	Banque de Proximité en France – LCL	Banque de Proximité à l'International	Activités Hors Métiers	Total
ACTIFS SECTORIELS							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	4 422	262	2 642	72	-	252	7 650
Dont écarts d'acquisition	7 193	1 394	1 119	4 161	792	-	14 659
TOTAL DE L'ACTIF	515 737	900 834	85 375	182 304	90 472	186 340	1 961 062

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2021				31/12/2020			
(en millions d'euros)	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	2 575	11 979	1 671 323	9 896	1 385	10 888	1 589 508	9 530
Italie	1 174	3 705	143 833	1 227	(67)	3 102	110 037	1 201
Autres pays de l'Union européenne	742	2 923	78 164	3 179	600	3 244	92 246	2 712
Autres pays d'Europe	412	1 499	35 865	766	81	689	19 751	705
Amérique du Nord	391	1 139	57 000	468	271	1 110	65 364	430
Amérique centrale et du Sud	(4)	23	1 086	-	74	104	1 391	-
Afrique et Moyen-Orient	123	477	11 049	38	85	471	10 126	35
Asie et Océanie (hors Japon)	327	631	33 628	31	215	590	27 838	25
Japon	104	281	42 007	25	48	292	44 801	21
TOTAL	5 844	22 657	2 073 955	15 632	2 692	20 500	1 961 062	14 659

5.3 Spécificités de l'assurance

(Cf. chapitre "Gestion des risques – Risque du secteur de l'assurance" sur la gestion du risque du secteur assurance.)

Marge brute des sociétés d'assurance

	31/12/2021			31/12/2020		
(en millions d'euros)	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition
Primes émises	36 454	-	36 454	29 440	-	29 440
Variation des primes non acquises	(152)	-	(152)	(224)	-	(224)
Primes acquises	36 302	-	36 302	29 216	-	29 216
Autres produits d'exploitation	160	-	160	232	-	232
Produits des placements	7 039	(6)	7 033	7 154	(6)	7 148
Charges des placements	(461)	1	(460)	(588)	2	(586)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(178)	277	99	429	484	910
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	10 115	(1 826)	8 287	(1 779)	2 422	645
Variation des dépréciations sur placements	(52)	64	12	27	(483)	(456)
Produits des placements nets de charges	16 463	(1 492)	14 971	5 242	2 419	7 661
Charges de prestations des contrats ⁽¹⁾	(45 588)	1 324	(44 264)	(27 996)	(2 227)	(30 223)
Produits des cessions en réassurance	704	-	704	666	-	666
Charges des cessions en réassurance	(820)	-	(820)	(842)	-	(842)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	(116)	-	(116)	(176)	-	(176)
Frais d'acquisition des contrats	(2 187)	-	(2 187)	(2 180)	-	(2 180)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(2 309)	-	(2 309)	(2 222)	-	(2 222)
Autres produits et charges opérationnels courants	(447)	-	(447)	(491)	-	(491)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2 278	(168)	2 110	1 625	192	1 817
Charge de financement	(282)	-	(282)	(225)	-	(225)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	(322)	(23)	(345)	(558)	102	(456)
Résultat après impôt des activités abandonnées	(2)	-	(2)	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 672	(191)	1 481	842	294	1 136
Participations ne donnant pas le contrôle	(75)	-	(75)	80	-	80
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 597	(191)	1 406	762	294	1 056

(1) Dont : 24,6 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2021 (- 23 milliards d'euros au 31 décembre 2020), - 1,7 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés 31 décembre 2021 (- 1 milliard d'euros au 31 décembre 2020), - 17,4 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2021 (- 6 milliards d'euros au 31 décembre 2020)

Ventilation des placements des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	197 579	175 671
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 389	936
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	196 190	174 735
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	42	710
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	218 478	229 726
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	218 375	229 508
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	103	218
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	4 511	5 588
Prêts et créances	3 064	4 287
Titres de dettes	1 447	1 301
IMMEUBLES DE PLACEMENT	7 068	6 355
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	4 467	4 127
TOTAL PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	432 145	422 177

Au 31 décembre 2021, le montant de l'investissement dans les entreprises mises en équivalence de l'assurance s'élève à 4 467 millions d'euros contre 4 127 millions d'euros au 31 décembre 2020.

	31/12/2021			31/12/2020		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	218 375	14 824	(638)	229 508	23 448	(24)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	103	(2)	(15)	218	21	(10)
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	218 478	14 822	(653)	229 726	23 469	(34)

Reclassement entre le résultat net et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour les actifs financiers désignés à l'approche par superposition

	31/12/2021			31/12/2020		
(en millions d'euros)	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition
Produits des placements	726	720	(6)	756	750	(6)
Charges des placements	(7)	(6)	1	(10)	(8)	2
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	84	361	277	(1)	483	484
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 828	-	(1 828)	(2 422)	-	2 422
Variation des dépréciations sur placements	-	64	64	-	(483)	(483)
Produits des placements nets de charges	2 631	1 139	(1 492)	(1 677)	742	2 419
Charges de prestations des contrats			1 324			(2 227)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL			(168)			192
Impôts sur les résultats			(23)			102
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE			(191)			294

NOTE 6 NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Caisse, Banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 737		1 593	
Banques centrales	236 020	1 276	192 676	864
VALEUR AU BILAN	237 757	1 276	194 269	864

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	237 341	261 968
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	192 053	170 494
Instruments de capitaux propres	40 683	34 183
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	75 379	72 410
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	75 991	63 900
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	1
VALEUR AU BILAN	429 394	432 462
Dont titres prêtés	1	666

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de capitaux propres	6 832	6 221
Actions et autres titres à revenu variable	6 832	6 221
Titres de dettes	23 039	18 522
Effets publics et valeurs assimilées	15 092	13 081
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 883	5 389
OPCVM	64	52
Prêts et créances	113 572	120 987
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	820	872
Titres reçus en pension livrée	112 752	120 116
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	93 898	116 237
VALEUR AU BILAN	237 341	261 968

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que Crédit Agricole S.A. est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	26 233	21 898
Titres de participation non consolidés	14 450	12 285
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITALS PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	40 683	34 183

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres de dettes	72 498	68 966
Effets publics et valeurs assimilées	227	178
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 495	13 660
OPCVM	59 776	55 128
Prêts et créances	2 881	3 444
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	2 881	3 444
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	75 379	72 410

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	1
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	-	1

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	207 725	229 265
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	38 663	35 908
VALEUR AU BILAN	246 388	265 173

Ce poste intègre les dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés dans l'activité de l'assurance.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert	41 933	37 179
Titres donnés en pension livrée	78 737	82 662
Dettes représentées par un titre	2	2
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	87 053	109 422
VALEUR AU BILAN	207 725	229 265

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Passifs financiers dont les variations du *spread* émetteur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables

	31/12/2021				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ⁽¹⁾
Dépôts et passifs subordonnés	3 564	-	-	-	-
Dépôts	3 564	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	22 822	306	387	15	(1)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	26 386	306	387	15	(1)

(1) : Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2020				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ⁽¹⁾
Dépôts et passifs subordonnés	3 629	-	-	-	-
Dépôts	3 629	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	21 637	823	363	154	(6)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	25 266	823	363	154	(6)

(1) : Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions

est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanilla. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

Passifs financiers dont les variations du *spread* émetteur sont comptabilisées en résultat net

	31/12/2021			
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	12 277	-	-	-
Dépôts	12 277	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	12 277	-	-	-

	31/12/2020			
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	10 642	-	-	-
Dépôts	10 642	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	10 642	-	-	-

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2021		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	253 842	14 875	(669)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 419	500	(912)
TOTAL	256 261	15 375	(1 581)

	31/12/2020		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	263 856	23 689	(379)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 216	497	(887)
TOTAL	266 072	24 186	(1 266)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31/12/2021		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	83 123	7 101	(470)
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 719	7 774	(198)
Total des titres de dettes	253 842	14 875	(669)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	253 842	14 875	(669)
Impôts sur les bénéfices		(4 044)	222
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		10 831	(447)

	31/12/2020		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	88 142	10 417	(75)
Obligations et autres titres à revenu fixe	175 714	13 272	(303)
Total des titres de dettes	263 856	23 689	(378)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	263 856	23 689	(379)
Impôts sur les bénéfices		(6 163)	63
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		17 526	(316)

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	31/12/2021		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	572	8	(93)
Titres de participation non consolidés	1 847	492	(519)
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	2 419	500	(912)
Impôts sur les bénéfices		(22)	17
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		478	(895)

	31/12/2020		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	515	8	(88)
Titres de participation non consolidés	1 701	489	(799)
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	2 216	497	(887)
Impôts sur les bénéfices		(29)	17
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		468	(870)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	31/12/2021		
(en millions d'euros)	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	2	1	-
Titres de participation non consolidés	41	1	(13)
TOTAL PLACEMENTS DANS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	43	2	(13)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ⁽¹⁾		2	(13)

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2020		
(en millions d'euros)	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	332	-	(10)
Titres de participation non consolidés	7	-	(28)
TOTAL PLACEMENTS DANS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	339	-	(37)
Impôts sur les bénéfices		-	8
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ⁽¹⁾		-	(32)

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	501 347	463 169
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	459 905	405 937
Titres de dettes	84 074	84 794
VALEUR AU BILAN	1 045 326	953 900

(1) : Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le montant des encours de prêts garantis par l'État (PGE) accordés par Crédit Agricole S.A. s'élève à 8 milliards d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et prêts	93 663	84 991
<i>Dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ⁽¹⁾</i>	<i>7 588</i>	<i>6 727</i>
<i>Dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ⁽¹⁾</i>	<i>133</i>	<i>173</i>
Valeurs reçues en pension	-	1
Titres reçus en pension livrée	5 878	7 466
Prêts subordonnés	500	533
Autres prêts et créances	75	180
Valeur brute	100 116	93 171
Dépréciations	(414)	(381)
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	99 702	92 790
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires	1 353	1 760
Titres reçus en pension livrée	571	5 085
Comptes et avances à terme	399 354	363 142
Prêts subordonnés	367	392
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	401 645	370 379
VALEUR AU BILAN	501 347	463 169

(1) : Ces opérations composent pour partie le risque "Solde net des comptes, prêts/impôts à voir auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	38 835	23 623
Autres concours à la clientèle	394 967	356 959
Valeurs reçues en pension	240	205
Titres reçus en pension livrée	3 915	3 713
Prêts subordonnés	56	45
Créances nées d'opérations d'assurance directe	176	328
Créances nées d'opérations de réassurance	852	845
Avances en comptes courants d'associés	95	147
Comptes ordinaires débiteurs	11 721	12 636
Valeur brute	450 857	398 497
Dépréciations	(8 442)	(9 125)
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE	442 415	389 372
OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT		
Location-financement immobilier	5 281	5 474
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	12 662	11 547
Valeur brute	17 943	17 021
Dépréciations	(453)	(456)
VALEUR NETTE DES OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT	17 490	16 565
VALEUR AU BILAN	459 905	405 937

Titres de dettes

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	34 528	29 905
Obligations et autres titres à revenu fixe	49 631	54 967
Total	84 159	84 873
Dépréciations	(85)	(79)
VALEUR AU BILAN	84 074	84 794

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité				
	Actifs transférés				
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 526	-	17 526	-	17 526
Instruments de capitaux propres	326	-	326	-	326
Titres de dettes	17 200	-	17 200	-	17 200
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17 109	-	17 109	-	16 750
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	17 109	-	17 109	-	16 750
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	15 379	13 257	2 082	40	15 379
Titres de dettes	2 122	-	2 082	40	2 122
Prêts et créances	13 257	13 257	-	-	13 257
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	50 014	13 257	36 717	40	49 655
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	50 014	13 257	36 717	40	49 655

(1) : Dont les prêts de titres sans contrepartie

(2) : Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (FRS 7.420 - III)".

Actifs transférés restant comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
		Passifs associés		Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette ⁽³⁾			
17 277	-	17 277	-	17 277	249	-	-	-
303	-	303	-	303	23	-	-	-
16 974	-	16 974	-	16 974	226	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 101	-	17 101	-	17 101	(350)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 101	-	17 101	-	17 101	(350)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 829	10 760	2 069	-	12 829	2 550	-	-	-
2 069	-	2 069	-	2 069	53	-	-	-
10 760	10 760	-	-	10 760	2 497	-	-	-
47 207	10 760	36 447	-	47 207	2 449	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
47 207	10 760	36 447	-	47 207	2 449	-	-	-

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité				
	Actifs transférés				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 130	-	14 130	-	14 130
Instruments de capitaux propres	3 173	-	3 173	-	3 173
Titres de dettes	10 957	-	10 957	-	10 957
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28 826	-	28 673	154	28 766
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	28 826	-	28 673	154	28 766
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	15 054	11 406	3 642	5	15 054
Titres de dettes	3 647	-	3 642	5	3 647
Prêts et créances	11 407	11 406	-	-	11 407
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	58 010	11 406	46 445	159	57 950
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	58 010	11 406	46 445	159	57 950

(1) : Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) : Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés au finit aux actifs transférés (IFRS 7.4.2D) (ii)".

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe dix-sept véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole

Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 2 309 millions d'euros au 31 décembre 2021. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 4 748 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 4 473 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 6 420 millions d'euros.

Titrisations Crédit Agricole Italia

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole Italia gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Cette opération de titrisation n'est pas considérée selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et a été réintégrée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 12 781 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Actifs transférés restant comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
		Passifs associés		Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette ⁽²⁾			
13 908	-	13 908	-	13 908	222	-	-	-
3 123	-	3 123	-	3 123	50	-	-	-
10 785	-	10 785	-	10 785	172	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
28 642	-	28 642	-	28 642	124	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
28 642	-	28 642	-	28 642	124	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 050	9 456	3 594	-	13 050	2 004	-	-	-
3 594	-	3 594	-	3 594	53	-	-	-
9 456	9 456	-	-	9 456	1 951	-	-	-
55 600	9 456	46 144	-	55 600	2 350	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
55 600	9 456	46 144	-	55 600	2 350	-	-	-

6.7 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2021	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	86	-	57	143	-	143
Arabie Saoudite	5	-	-	1 300	1 305	-	1 305
Argentine	-	-	-	42	42	-	42
Autriche	9	-	-	195	204	1	205
Belgique	-	-	1 847	1 435	3 282	(61)	3 221
Bésil	12	-	214	122	348	-	348
Chine	212	-	66	261	539	(1)	538
Égypte	1	8	771	328	1 108	-	1 108
Espagne	-	-	174	1 990	2 164	13	2 177
États-Unis	2 780	-	98	906	3 784	(122)	3 662
France	-	122	3 670	11 568	15 360	(641)	14 719
Hong Kong	91	-	-	1 274	1 365	-	1 365
Italie	-	6	3 643	12 526	16 175	(315)	15 860
Japon	162	-	440	1 430	2 052	-	2 052
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	212	7	202	-	421	-	421
Pologne	-	-	772	242	1 014	-	1 014
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	111	234	345	-	345
Venezuela	-	-	-	18	18	-	18
Autres pays souverains	916	-	904	4 962	6 782	(1)	6 781
TOTAL	4 420	229	12 912	38 890	56 451	(1 127)	55 324

31/12/2020		Expositions nettes de dépréciations					
(en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	890	890	-	890
Argentine	-	-	-	44	44	-	44
Autriche	119	-	-	198	317	(2)	315
Belgique	-	14	2 405	1 552	3 971	(209)	3 782
Bésil	8	-	112	158	278	-	278
Chine	189	-	34	136	359	(2)	357
Égypte	1	7	641	347	996	-	996
Espagne	-	-	1 303	2 034	3 337	(119)	3 218
États-Unis	1 721	-	68	819	2 608	(7)	2 601
France	35	285	3 712	12 528	16 560	(706)	15 854
Hong Kong	58	-	-	880	938	(1)	937
Italie	-	43	3 066	8 075	11 184	(285)	10 899
Japon	-	-	246	1 435	1 681	1	1 682
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	11	23	244	-	278	-	278
Pologne	-	-	950	229	1 179	-	1 179
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	78	208	286	-	286
Venezuela	-	-	-	30	30	-	30
Autres pays souverains	1 086	195	808	4 401	6 490	(26)	6 464
TOTAL	3 228	567	13 667	33 964	51 426	(1 356)	50 070

Activité d'assurance

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Allemagne	323	-
Arabie Saoudite	-	1
Argentine	6	-
Autriche	546	2 484
Belgique	3 992	4 152
Bésil	4	-
Chine	4	-
Égypte	-	-
Espagne	4 648	3 777
États-Unis	60	50
France	50 467	54 004
Hong Kong	-	-
Italie	8 805	9 103
Japon	199	132
Liban	-	-
Maroc	2	-
Pologne	330	325
Royaume-Uni	3	6
Russie	7	-
Turquie	10	-
Ukraine	-	-
Venezuela	-	1
Autres pays souverains	2 135	3 297
TOTAL	71 542	77 332

6.8 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	314 783	264 919
Dettes envers la clientèle	781 177	719 388
Dettes représentées par un titre	171 393	182 547
VALEUR AU BILAN	1 267 353	1 146 854

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et emprunts	205 620	179 458
<i>Dont comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾</i>	<i>10 335</i>	<i>9 167</i>
<i>Dont comptes et emprunts au jour le jour ⁽¹⁾</i>	<i>4 241</i>	<i>1 953</i>
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	17 103	21 575
TOTAL	222 723	201 033
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs	71 492	39 899
Comptes et avances à terme	20 375	18 903
Titres donnés en pension livrée	193	5 084
TOTAL	92 060	63 886
VALEUR AU BILAN	314 783	264 919

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du tableau des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a souscrit pour 162 milliards d'euros d'emprunts TLTRO III auprès de la BCE.

Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	324 002	291 607
Comptes d'épargne à régime spécial	344 300	324 407
Autres dettes envers la clientèle	108 421	98 927
Titres donnés en pension livrée	2 124	1 520
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	938	872
Dettes nées d'opérations de réassurance	676	590
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	716	1 265
VALEUR AU BILAN	781 177	719 388

Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	7 662	9 076
Titres de créances négociables	61 260	49 228
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	99 885	101 380
Autres dettes représentées par un titre	2 386	2 861
VALEUR AU BILAN	171 393	162 547

(1) Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds" et les émissions d'obligations senior non privilégiées.

L'encours de titres senior non privilégiés de Crédit Agricole S.A. s'élève à 29,8 milliards en contre-valeur euros au 31 décembre 2021 contre 24,1 milliards en contre-valeur euros au 31 décembre 2020. Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont également éliminés lorsqu'ils sont en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est intégralement supporté par l'assuré.

6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – actifs financiers

31/12/2021						
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse (1)	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention- cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés (1) (2)	107 820	-	107 820	74 612	17 954	15 254
Prises en pension de titres (3)	253 475	130 117	123 358	9 662	113 017	679
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUIS À COMPENSATION	361 295	130 117	231 178	84 274	130 971	15 933

(1) Y compris appels de marge relatifs aux swaps XVA.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 95 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif.

(4) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de *settlement to market*).

31/12/2020						
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse (1)	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention- cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés (1) (2)	138 368	10	138 358	93 631	24 268	20 459
Prises en pension de titres (3)	203 785	67 200	136 586	12 094	123 980	512
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUIS À COMPENSATION	342 153	67 210	274 944	105 725	148 248	20 971

(1) Y compris appels de marge relatifs aux swaps XVA.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 95 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif.

(4) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

La méthodologie de recensement/d'identification des actifs et passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et des autres instruments financiers reçus en garantie a été revue au cours de l'année 2021. La note 2020 a été amendée en conséquence.

Au 31 décembre 2020, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de *settlement to market*).

Compensation – passifs financiers

31/12/2021						
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ⁽¹⁾	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention- cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{(1) (2)}	99 400	-	99 400	74 612	18 168	6 621
Mises en pension de titres ⁽³⁾	228 274	130 117	98 157	9 662	73 179	16 074
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUIS À COMPENSATION	327 674	130 117	197 557	84 274	91 347	22 695

(1) Y compris appels de marge mais sans tout impact XVA.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 93 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(3) Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

(4) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 93 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de *settlement to market*).

31/12/2020						
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ⁽¹⁾	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention- cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{(1) (2)}	124 664	10	124 654	93 631	18 746	12 277
Mises en pension de titres ⁽³⁾	178 064	67 200	110 864	12 094	98 015	755
Autres instruments financiers	-	-	235 518	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUIS À COMPENSATION	302 728	67 210	235 518	105 725	116 761	13 032

(1) Y compris appels de marge mais sans tout impact XVA.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 90 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(3) Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

(4) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

La méthodologie de recensement/d'identification des actifs et passifs financiers relevant de convention cadre de compensation et des autres instruments financiers reçus en garantie a été revue au cours de l'année 2021. La note 2020 a été amendée en conséquence.

Au 31 décembre 2020, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de *settlement to market*).

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	1 659	1 335
Impôts différés	4 205	2 969
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	5 864	4 304
Impôts courants	1 364	1 363
Impôts différés	1 568	1 871
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	2 932	3 334

Contrôles fiscaux

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB, à l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2017 et 2018, a fait l'objet de redressements dans le cadre de propositions de rectification reçues en 2021. Crédit Agricole CIB conteste la motivation des points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Garantie de passif CLSA

Le Groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du Groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance avait fait l'objet de précédents contrôles en 2018 et 2019 ayant porté respectivement sur les périodes 2014-2015 et 2016-2017, dont les rappels ont été mis en recouvrement. En 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a déposé des réclamations contentieuses auprès de l'administration fiscale afin de contester certains de ces rappels.

Contrôle fiscal Agos Ducato

À l'issue d'un précédent contrôle soldé en 2021, Agos Ducato a provisionné dans ses comptes les incidences de ce contrôle sur les exercices ultérieurs.

Contrôle fiscal Predica

Predica a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2015 et 2016. Une proposition de rectification reçue début 2019 restait contestée. Suite à l'avis de la Commission nationale des Impôts favorable à Predica, l'administration fiscale a abandonné son redressement en 2021 et Predica a repris comptablement la provision correspondante.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Décalages temporaires comptables-fiscaux	3 439	2 275
Charges à payer non déductibles	490	324
Provisions pour risques et charges non déductibles	2 030	2 172
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	919	(221)
Impôts différés sur réserves latentes	(483)	(1 181)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(632)	(1 115)
Couverture de flux de trésorerie	(79)	(291)
Gains et pertes sur écarts actuariels	105	134
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	83	91
Redressement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	30	-
Impôts différés sur résultat	(319)	(96)
dont redressement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(30)	-
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	2 637	998

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 703 millions d'euros pour 2021 contre 361 millions d'euros en 2020.

Les impôts différés sont nettes au bilan par entité fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs	31 119	33 160
Comptes de stocks et emplois divers	238	217
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers ⁽¹⁾	27 759	29 585
Comptes de règlements	1 145	706
Capital souscrit non versé	-	29
Autres actifs d'assurance	267	327
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 689	2 295
Comptes de régularisation	7 328	7 147
Comptes d'encaissement et de transfert	2 385	2 702
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	74	269
Produits à recevoir	3 407	3 021
Charges constatées d'avance	879	548
Autres comptes de régularisation	583	607
VALEUR AU BILAN	38 447	40 307

(1) L'actif 76 millions d'euros au titre de la contribution au fonds de résolution unique au 31 décembre 2021 versé sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le fonds de résolution unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

L'impact estimé de la première application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 a pour conséquence la constitution d'un excédent d'actif de 138 millions d'euros en compte de régularisation et actifs divers.

Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs ⁽¹⁾	41 067	41 283
Comptes de règlements	1 709	1 769
Créditeurs divers	37 258	37 541
Versements restant à effectuer sur titres	258	204
Dettes locatives	1 630	1 757
Autres passifs d'assurance	12	12
Autres	-	-
Comptes de régularisation	12 255	11 658
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	3 211	3 250
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 080	1 120
Produits constatés d'avance	1 247	1 233
Charges à payer	5 696	5 266
Autres comptes de régularisation	1 021	789
VALEUR AU BILAN	53 322	52 941

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Bilan des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales	215	50
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	419	5
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	704	32
Actifs financiers au coût amorti	1 308	2 597
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	6	26
Comptes de régularisation et actifs divers	222	24
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-
Immeubles de placement	19	-
Immobilisations corporelles	34	13
Immobilisations incorporelles	38	(13)
Ecart d'acquisition	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	2 965	2 734
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	1 143	1 254
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	20	2
Comptes de régularisation et passifs divers	103	25
Provisions techniques des contrats d'assurance	1 280	-
Provisions	5	18
Dettes subordonnées	-	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (hors fiscalité)	15	133
TOTAL DU PASSIF	2 566	1 430
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	399	1 304

Compte de résultat des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produit net bancaire	129	17
Charges générales d'exploitation	(113)	(63)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(23)	(32)
Coût du risque	8	4
Résultat avant impôt	1	(74)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	25	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(55)
Impôts sur les bénéfices	(21)	(4)
Résultat net	5	(133)
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	-	(88)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	5	(221)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	5	(221)

Flux de trésorerie nets des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	25	97
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(100)	(2)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(3)	(125)
TOTAL	(78)	(30)

6.13 Co-entreprises et entreprises associées

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2021 :

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 3 618 millions d'euros (3 081 millions d'euros au 31 décembre 2020) ;
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 4 699 millions d'euros (4 569 millions d'euros au 31 décembre 2020).

FCA Bank est une co-entreprise créée avec Fiat Chrysler Automobiles (FCA), désormais fusionnée au sein du groupe Stellantis. Présente dans 18 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques issues du groupe FCA :

Fiat, Lancia, Alfa Romeo, Maserati, Chrysler, Jeep en Europe, ainsi que celles d'autres constructeurs développées en marque blanche (Jaguar Land Rover, Ferrari, Morgan, Hymat...), sur des périmètres géographiques variés. Ainsi qu'indiqué dans la note 2.3 (cf. "Faits marquants") les contours du partenariat avec Stellantis sont destinés à évoluer dans le cadre d'accords dont la négociation est en cours de finalisation et dont la mise en œuvre est prévue début 2023. Le test de la valeur de mise en équivalence de la participation dans FCA Bank a été réalisé dans le cadre des accords existants ; la prise en compte des conditions envisagées pour la transaction en cours de négociation ne remettrait pas en cause cette valeur.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la "valeur de mise en équivalence au bilan".

	31/12/2021					
(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net ⁽¹⁾	Quote-part de capitaux propres ⁽²⁾
Co-entreprises						
FCA Bank	50,0 %	2 243	-	140	246	1 931
S3 Latam Holdco 1	34,7 %	276	-	-	8	541
SCI Paul Cézanne	49,0 %	322	350	-	5	81
Autres		777	-	19	29	1 115
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES)		3 618			288	3 668
Entreprises associées						
Icade	19,1 %	945	919	57	39	552
Korian	24,4 %	875	718	8	15	829
Ramsay Générale de Santé	39,8 %	697	941	-	26	426
Altarea	24,7 %	635	839	41	(17)	457
GAC Sofinco Auto Finance Co., (ex-GAC CACF)	50,0 %	447	-	27	54	447
SCI Heart of La Défense	33,3 %	189	227	13	(62)	189
Frey	22,4 %	175	163	7	7	172
ABC-CA Fund Management Co.	22,7 %	180	-	9	28	180
Wafasalaf	49,0 %	137	-	9	13	78
SBI Funds Management Private Limited	25,0 %	174	-	6	47	149
Autres		245		32	(34)	134
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)		4 699			116	3 613
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		8 317			404	7 282

(1) La quote-part du résultat net de participation aux bénéfices différé des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'Épargne et Assurances est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

(2) Capitaux propres - part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2021. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise

en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

					31/12/2020	
(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net ⁽¹⁾	Quote-part de capitaux propres ⁽²⁾
Co-entreprises						
FCA Bank	50,0 %	2 117	-	-	307	1 811
S3 Latam Holdco 1	34,8 %	262	-	-	7	525
Autres		702	-	22	(14)	910
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES)		3 081			300	3 246
Entreprises associées						
Icade	19,0 %	935	892	56	49	544
Korian	24,3 %	768	801	-	18	728
Ramsay Générale de Santé	39,6 %	669	785	-	5	401
Altarea	24,7 %	583	613	37	5	486
GAC Sofinco Auto Finance Co. (ex-GAC CACF)	50,0 %	375	-	26	52	375
SCI Heart of La Défense	33,3 %	264	230	10	4	264
Frey	19,4 %	146	143	-7	6	144
ABC-CA Fund Management Co.	22,7 %	143	-	-	16	143
Wafasalat	49,0 %	127	-	-	(9)	71
SBI Funds Management Private Limited	25,2 %	123	-	6	39	99
Autres		436			16	251
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)		4 569			200	3 506
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		7 650			501	6 752

(1) La quote-part du résultat net de participations aux bénéfices diffère des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'Épargne et Assurances est classée en produit net bancaire dans le compte de résultat.

(2) Capitaux propres – part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives de Crédit Agricole S.A. sont présentées ci-après :

				31/12/2021
(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
FCA Bank	800	494	24 165	3 863
S3 Latam Holdco 1	90	39	1 215	1 082
SCI Paul Cézanne	9	9	185	176
Entreprises associées				
Icade	207	207	12 571	3 737
Korian	61	61	13 738	3 806
Ramsay Générale de Santé	65	65	6 682	1 099
Altarea	(69)	(69)	8 832	2 729
GAC Sofinco Auto Finance Co. (ex-GAC CACF)	252	108	6 155	266
SCI Heart of La Défense	(185)	(185)	1 762	685
Frey	31	31	1 590	821
ABC-CA Fund Management Co.	220	85	616	541
Wafasalat	112	27	1 595	159
SBI Funds Management Private Limited	218	123	433	404

	31/12/2020			
(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
FCA Bank	836	501	25 767	3 622
S3 Latam Holdco 1	77	29	1 182	1 049
Entreprises associées				
lcade	258	258	12 429	3 715
Korian	74	74	11 894	2 620
Ramsay Générale de Santé	13	13	6 715	1 037
Altarea	19	19	9 114	2 939
GAC Sofinco Auto Finance Co. (ex-GAC CACF)	233	104	6 338	789
SCI Heart of La Défense	13	13	1 880	795
Frey	31	31	1 430	743
ABC-CA Fund Management Co.	98	48	512	430
Wafasolaf	102	(18)	1 224	145
SBI Funds Management Private Limited	170	104	301	269

Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-dessus.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

6.14 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute	8 825	148	1 289	(580)	-	(15)	7 485
Amortissements et dépréciations	(103)	(47)	(8)	(1)	-	1	(158)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	6 522	99	1 281	(581)	-	(14)	7 307

(1) : Y compris immeubles de placement détenus en location simple

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	6 673	-	253	(308)	-	7	6 625
Amortissements et dépréciations	(97)	-	(5)	4	-	(5)	(103)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	6 576	-	248	(304)	-	2	6 522

(1) : Y compris immeubles de placement détenus en location simple

Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie "à dire d'expert", s'élève à 11 336 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 9 955 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(en millions d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	11 009	9 823
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	327	132
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT		11 336	9 955

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions) ⁽¹⁾	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	10 978	813	808	(329)	87	(28)	12 329
Amortissements et dépréciations	(5 199)	(448)	(764)	223	(49)	4	(6 233)
VALEUR AU BILAN	5 779	365	44	(106)	38	(24)	6 096
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	8 214	248	628	(311)	17	(63)	8 731
Amortissements et dépréciations	(5 018)	(123)	(522)	253	(9)	(49)	(5 468)
VALEUR AU BILAN	3 196	123	106	(58)	8	(112)	3 263

(1) Dont 40,2 millions d'euros d'immobilisations incorporelles issues de l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de Lysier par Armand.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	10 249	99	831	(517)	(118)	434	10 978
Amortissements et dépréciations	(4 651)	(30)	(742)	213	60	(49)	(5 199)
VALEUR AU BILAN	5 598	69	89	(304)	(58)	385	5 779
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	7 808	84	601	(236)	(27)	(41)	8 214
Amortissements et dépréciations	(4 645)	-	(476)	154	15	(41)	(5 018)
VALEUR AU BILAN	3 163	84	125	(82)	(12)	(82)	3 196

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 1 762 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 1 371 millions d'euros avant application de la décision IFRS IC.

6.16 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2020 brut	31/12/2020 net	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021 brut	31/12/2021 net
Gestion de l'Épargne et Assurances	7 192	7 193	663	-	-	78	-	7 933	7 934
dont Assurances	1 213	1 214	-	-	-	-	-	1 213	1 214
dont Gestion d'actifs ⁽¹⁾	5 152	5 152	663	-	-	45	-	5 860	5 860
dont Banque privée internationale	827	827	-	-	-	33	-	860	860
Banque de Proximité en France – LCL	5 263	4 161	-	-	-	-	-	5 263	4 161
Banque de Proximité à l'international	3 208	792	-	-	-	4	-	3 217	796
dont Italie	2 871	757	-	-	-	-	-	2 871	757
dont Pologne	207	-	-	-	-	-	-	206	-
dont Ukraine	38	-	-	-	-	-	-	43	-
dont autres pays	92	35	-	-	-	4	-	98	39
Services Financiers Spécialisés	2 810	1 119	218	-	-	-	-	3 084	1 337
dont crédit à la consommation (hors Agos) ⁽²⁾	1 664	926	36	-	-	-	-	1 755	962
dont crédit à la consommation – Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage ⁽³⁾	474	90	182	-	-	-	-	657	272
Grandes clientèles	2 620	1 394	-	-	-	1	-	2 620	1 395
dont Banque de financement et d'investissement	1 711	485	-	-	-	1	-	1 711	486
dont Services financiers aux institutionnels	909	909	-	-	-	-	-	909	909
Activités Hors Métiers	-	-	9	-	-	-	-	9	9
TOTAL	21 093	14 659	890	-	-	83	-	22 126	15 632
Part du Groupe	19 096	12 957	675	2	-	67	-	19 906	13 701
Participations ne donnant pas le contrôle	1 997	1 702	215	(2)	-	16	-	2 220	1 931

(1) Dont écart d'acquisition de 658 millions d'euros relatif au groupe Arundel au 31 décembre 2021 suite à l'entrée en consolidation de l'entité Arundel pour 6 millions d'euros et l'entité Lyxor pour 652 millions.

(2) Écart d'acquisition de 37 millions d'euros au 31 décembre 2021 suite au rachat de capital de la joint-venture CACF Banque S.A. engendrant un changement de méthode de consolidation passant de mise en équivalence à intégration pleine.

(3) Écart d'acquisition de 182 millions d'euros au 31 décembre 2021 suite à l'entrée en consolidation de l'entité Olin dans le groupe CALF.

Détermination de la valeur d'utilité des UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résulteraient de trajectoires d'activité établies sur quatre ans (2022-2025) pour les besoins de son pilotage, extrapolés sur une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée.

Le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées est celui d'une maîtrise progressive de l'épidémie et d'un impact des vagues successives sur l'activité qui s'atténue graduellement. Les degrés de récupération des économies sont cependant très hétérogènes d'un pays à l'autre dans le monde, selon les marges de manœuvre budgétaires et monétaires disponibles pour soutenir l'économie. La croissance aura été très vigoureuse en 2021, après la chute de 2020, et les perspectives sont encore solides pour 2022. La croissance américaine résiste bien malgré les à-coups provoqués par la situation sanitaire ; elle

reste supérieure à son potentiel en 2022 et y revient ensuite graduellement. En zone euro, alors que l'activité ne devrait retrouver son niveau tendanciel que mi-2022, le choc inflationniste ne devrait pas altérer le scénario d'une croissance décelérant progressivement tout en restant robuste.

Ces prévisions se fondent sur (i) des tensions inflationnistes qui devraient rester limitées dans le temps, s'atténuant progressivement sur l'année 2022 grâce à un rééquilibrage progressif de l'offre et de la demande, (ii) une baisse du taux d'épargne qui accompagne la croissance soutenue de la consommation et compense l'affaiblissement de la progression du revenu disponible, (iii) un investissement qui s'appuie sur la bonne santé des entreprises et sur une demande soutenue par les plans de relance.

Les politiques monétaires devraient progressivement se normaliser. La BCE devrait rester accommodante, maintenant des achats d'actifs au moins jusqu'à fin 2022, avant leur retrait graduel, avec pour conséquence une remontée limitée des taux longs. La Fed, qui abandonne progressivement son assouplissement monétaire en arrêtant ses achats d'actifs courant 2022 avant de remonter ses taux d'intérêt, devrait néanmoins maintenir la taille de son bilan.

Au 31 décembre 2021, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres CET1 en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2021 (périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de Proximité en France – LCL	2,0 %	7,6 %	9,35 %
Banque de Proximité à l'International – Italie	2,0 %	8,8 %	9,48 %
Banque de Proximité à l'International – autres	5,0 %	16,0 %	9,63 %
Services Financiers Spécialisés ⁽¹⁾	2,0 %	7,6 % à 9,3 %	9,34 % à 9,63 %
Gestion de l'Épargne et Assurances	2,0 %	7,6 % à 8,5 %	9,39 % à 9,67 % 80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
Grandes clientèles	2,0 %	8,1 % à 9,5 %	9,39 % à 9,53 %

(1) L'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) inclut désormais CAOF Spain suite à l'acquisition par CAOF de la totalité des titres détenus par Banisa.

Les paramètres de valorisation, notamment les taux d'actualisation ont été mis à jour au 31 décembre 2021. La détermination des taux d'actualisation se base sur une moyenne mensuelle glissante sur 12 ans. Le niveau des taux d'actualisation est globalement stable par rapport à l'exercice de l'année dernière.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2021 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2020.

Comme l'an passé, les exigences prudentielles intègrent l'application de l'article 104a de CRD 5 qui autorise la couverture des exigences de Pilier 2 (P2R) avec 56,25 % de fonds propres CET1.

Sensibilité de la valorisation des UGT aux principaux paramètres de valorisation

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation est présentée dans le tableau suivant :

En 2021	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation	Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
	+ 100 pb	- 50 pb + 50 pb	- 10 %	+ 10 %	- 100 pb	+ 100 pb
Banque de Proximité en France – LCL	(4,0 %)	+ 8,9 % (7,4 %)	+ 2,6 %	(2,6 %)	+ 3,0 %	(3,0 %)
Banque de Proximité à l'International – Italie	(4,3 %)	+ 7,2 % (6,2 %)	+ 2,7 %	(2,7 %)	+ 2,7 %	(2,7 %)
Banque de Proximité à l'International – autres	(3,1 %)	+ 3,9 % (3,6 %)	+ 1,3 %	(1,3 %)	+ 1,4 %	(1,4 %)
Services Financiers Spécialisés	(5,4 %)	+ 10,1 % (8,5 %)	+ 9,6 %	(9,6 %)	+ 4,3 %	(4,3 %)
Gestion de l'Épargne et Assurances	(0,7 %)	+ 8,7 % (7,3 %)	NS	NS	+ 1,5 %	(1,5 %)
Grandes clientèles	(7,2 %)	+ 7,5 % (6,5 %)	+ 0,7 %	(0,7 %)	+ 2,2 %	(2,2 %)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que les UGT qui ont connu des dépréciations ces dernières années, l'UGT de Banque de Proximité en France – LCL et l'UGT Banque de Proximité à l'International – Italie, sont moins sensibles aux dégradations des paramètres du modèle que précédemment. L'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) reste cependant sensible à l'évolution de certains paramètres.

S'agissant des paramètres financiers :

- une variation de + 50 points de base d'actualisation ne conduirait pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour l'ensemble des UGT ;
- en retenant une hypothèse de hausse marquée des taux d'actualisation de 100 points de base, l'écart resterait positif sur l'UGT de Banque de Proximité en France – LCL et l'UGT Banque de Proximité à l'International – Italie. Cette marge serait encore très faiblement positive dans le cas de l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) et largement positive pour les autres UGT ;
- une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT conduirait à toujours constater un écart positif sur l'ensemble des UGT.

S'agissant des paramètres opérationnels :

- les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conjugué à une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater

d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour les UGT autres que l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) dont l'écart serait d'environ 180 millions d'euros.

Test sur les sociétés mises en équivalence, situation particulière de CA Immobilier

Détenue à parité entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, CA Immobilier est une société mise en équivalence. En 2021, CA Immobilier a créé une nouvelle filiale Crédit Agricole Services Immobiliers (CA-SIM) destinée à regrouper les activités de services immobiliers pour la clientèle des particuliers, dans le cadre du projet de nouvelle filière immobilière du Groupe Crédit Agricole. CA Immobilier et certaines Caisses régionales ont apporté à CA-SIM leurs activités d'administration de biens à destination des particuliers ainsi que leurs activités de syndic. CA Immobilier a également transféré son activité d'animation du réseau Square Habitat à CA-SIM. Le projet de nouvelle filière immobilière constitue un axe de transformation majeur du métier, nécessitant des investissements significatifs financés par une augmentation de capital réalisée début 2021 par les actionnaires de CA Immobilier, pour développer notamment des solutions innovantes dont les effets positifs sur la rentabilité et la croissance du pôle sont attendus à moyen terme. Même s'ils n'ont pas encore tous été déployés, ces investissements s'inscrivent dans le schéma d'ensemble validé par la gouvernance dans le cadre du lancement du projet et de l'augmentation de capital. Les investissements réalisés sont immobilisés et concernent tous les segments d'activité de CA-SIM (Administration de biens, Transaction, Locations et Ventes, Courtage en assurance...) dont les outils sont adaptés ou remplacés, mais aussi la rénovation du portail Internet afin de développer

la visibilité des réseaux et de renforcer le positionnement digital du pôle et lui donner l'élan attendu. Développés pour CA-SIM, ces outils sont également mis à disposition de l'ensemble des réseaux Square Habitat.

En application d'IAS 36.33b, la valeur d'utilité de la participation mise en équivalence dans CA Immobilier a été appréciée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établis sur une durée longue, cohérente avec l'horizon de création de valeur du projet et convergeant en 2030 vers un niveau de maturité du projet suffisant pour constituer une année terminale pertinente pour une actualisation à l'infini. En effet, la contribution de la nouvelle branche CA-SIM étant négative au cours des prochains exercices, en lien avec les investissements décrits ci-dessus et la croissance progressive des revenus, le maintien à cinq ans de l'horizon de projection conduirait, toutes choses égales par ailleurs, à déprécier significativement la participation dans CA Immobilier dont la valeur comptable au 31 décembre 2021 s'élève à 193 millions d'euros.

Une telle approche serait évidemment trompeuse au regard de la stabilité des profits de la branche promotion et des perspectives de résultats à moyen terme de la branche CA-SIM.

La trajectoire d'activité utilisée a été établie pour le pilotage du déploiement de la nouvelle filière immobilière. Ce déploiement modifie très sensiblement l'activité de CA Immobilier, avec un poids en croissance régulière de la branche CA-SIM. Elle s'appuie notamment sur les trajectoires individuelles ayant servi pour la valorisation des activités apportées à CA-SIM et reflète les ambitions de développement des parts de marché pour l'ensemble de la Filière Immobilière ainsi que les synergies attendues des investissements décrits plus haut. Par la suite, l'horizon de maturité de l'activité restera fixé à 2030, de telle sorte que la durée de projection détaillée des flux sera progressivement réduite jusqu'à revenir à la durée de projection usuelle de cinq ans.

Les autres paramètres de valorisation ont été établis selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

Ventilation des provisions techniques d'assurance

	31/12/2021				
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	228 907	6 310	28 475	2 115	265 807
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	65 568	-	17 178	-	82 746
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 845	-	1 706	-	4 551
Participation aux bénéfices différée passive	21 491	-	699	-	22 190
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILÉES	318 811	6 310	48 058	2 115	375 294
Participation aux bénéfices différée active	(7)	-	-	-	(7)
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(734)	(530)	(75)	(350)	(1 689)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	318 070	5 780	47 983	1 765	373 598

	31/12/2020				
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	215 228	6 802	24 857	2 066	248 953
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	67 321	-	16 155	-	83 476
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 608	-	1 637	-	4 245
Participation aux bénéfices différée passive	25 556	-	1 284	-	26 840
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILÉES	310 713	6 802	43 933	2 066	363 514
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(1 255)	(617)	(73)	(351)	(2 296)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	309 458	6 185	43 860	1 715	361 218

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt	31/12/2021	31/12/2020
(en millions d'euros)	PBD nette	PBD nette
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture	(15 935)	(22 768)
Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾	(15 970)	(23 371)
Dont participation différée sur dérivés de couverture	35	603
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(4 088)	(1 611)
Autres participations différées	(2 160)	(2 461)
TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AVANT IMPÔT	(22 183)	(26 840)

(1) Cf. note 6.4 "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres".

6.18 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2020	01/01/2021 ⁽¹⁾	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Risques sur les produits épargne-logement	445	-	-	5	-	(27)	-	-	423
Risques d'exécution des engagements par signature	909	-	12	961	(50)	(807)	33	2	1 060
Risques opérationnels	100	-	3	117	(9)	(13)	3	-	201
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽²⁾	1 696	(133)	95	361	(115)	(40)	11	(201)	1 674
Litiges divers	583	-	50	50	(49)	(81)	2	3	558
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	27	-	-	21	(3)	(23)	-	-	22
Autres risques	437	-	83	244	(58)	(115)	3	15	609
TOTAL	4 197	(133)	243	1 759	(284)	(1 106)	52	(181)	4 547

(1) Dont 1 031 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 148 millions d'euros au titre de la provision pour mobilité de travail.

(2) Impact estimé de la première application de la décision FRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements restants à certains régimes à prestations définies (cf. note 1.1 "Normes applicatives et comparabilité").

Au 1^{er} janvier 2020, l'impact sur les engagements sociaux (retraites) aurait été de - 213 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 307 millions d'euros (71 millions d'euros au 31 décembre 2020) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement	367	-	78	-	-	-	-	445
Risques d'exécution des engagements par signature	910	2	815	(17)	(769)	(28)	(4)	909
Risques opérationnels	103	-	53	(23)	(15)	(2)	(16)	100
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	1 657	-	159	(125)	(89)	(5)	89	1 696
Litiges divers	607	-	66	(55)	(29)	(3)	(3)	583
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	33	-	7	(3)	(9)	-	(1)	27
Autres risques	677	-	148	(56)	(232)	(3)	(97)	437
TOTAL	4 364	2	1 326	(279)	(1 143)	(41)	(32)	4 197

(1) Dont 1 350 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 149 millions d'euros au titre de la provision pour mobilité de travail.

Enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs "blessures, angoisses et douleurs émotionnelles".

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du *summary judgment* a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle *motion for summary judgment*, fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de *summary judgment* déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la *motion for summary judgment* déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Le 7 avril 2021, la *Second Circuit Court of Appeals* a rejeté l'appel des demandeurs.

Le 3 septembre 2021, les demandeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des États-Unis. Le 7 janvier 2022, la Cour suprême a sollicité l'avis du Solicitor General sur l'opportunité d'examiner ce recours ; elle prendra sa décision à ce sujet après obtention de cet avis.

Affaire EIC (échange image chèque)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2006 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur était reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des

articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC-Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Par un arrêt du 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence et a jugé qu'il n'est pas établi que l'instauration de la CEIC et de l'AOCT constituait des pratiques anticoncurrentielles par objet ou par effets.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre cet arrêt le 31 décembre 2021.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2006.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de

dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (*Fed*) et le Département des Services financiers de l'État de New York (*NYDFS*) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (*OFAC*) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (*deferred prosecution agreements*) avec l'*IS Attorney Office* du District de Columbia (*USAO*) et le *District Attorney* de New York (*DANY*), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'*USAO* et le *DANY* ont pris fin au terme de la période de trois ans, Crédit Agricole CIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continue de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le *NYDFS* et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le *NYDFS* pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'étendant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – *DOJ* (*Department of Justice*) et la *CFTC* (*Commodity Future Trading Commission*) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'*Attorney General* de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de 4 485 701 francs suisses et de coûts de procédure d'un montant de 187 012 francs suisses, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (*KFTC*) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la *KFTC* au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (*ABS-NDF*) a été close par la *KFTC*, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (*class actions*) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), l'action de groupe "Lieberman" est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une *motion to dismiss* visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis ("Frontpoint") relative aux indices Sibor (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Après avoir accepté une première *motion to dismiss* présentée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, la Cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole S.A. de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La Cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice Sibor. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices Sibor/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la Cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice Sibor/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices Sibor et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la Cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la Cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la Cour d'appel fédérale du deuxième circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la Cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la Cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la Cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1^{er} octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour suprême des États-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, Sibor et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (*class action*) consolidée putative devant le Tribunal fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 28 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des *motions to dismiss* visant à rejeter cette plainte. S'agissant de Crédit Agricole CIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du deuxième circuit a confirmé la position du tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparté aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision ayant expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens, le recours est désormais éteint.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

O'Sullivan et Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal fédéral du District de New York ("O'Sullivan I").

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs ("O'Sullivan II").

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs ("Tavera").

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du *US Anti-Terrorism Act* et du *Justice Against Sponsors of Terrorism Act*. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le *US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control*, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une *motion to dismiss* visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure "O'Sullivan I". Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le 29 juin 2021, le tribunal a rejeté la requête des plaignants.

Le 28 juillet 2021, le tribunal a sursis à statuer sur l'action "O'Sullivan I" en attendant qu'une décision soit rendue dans le cadre de la procédure d'appel en cours dans une affaire *Freeman v. HSBC Holdings, PLC*, n° 19-3970 (*2d. Cir.*). (Les affaires "O'Sullivan II" et "Tavera" ont été précédemment suspendues en attendant l'issue de cette procédure d'appel.)

Autorité de la concurrence italienne

Le 5 octobre 2018, CA Consumer Finance S.A. ("CACF") et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu – ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'*Autorità garante della concorrenza e del mercato* (Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites "captive") auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'*Autorità garante della concorrenza e del mercato* a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à CACF. L'*Autorità garante della concorrenza e del mercato* a imposé une amende de 178,9 millions d'euros à FCA Bank S.p.A. FCA Bank S.p.A. et CACF ont fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio. Par ordonnance du 4 avril 2019, le TAR du Lazio a prononcé, à titre provisoire, le sursis à l'exécution du paiement de l'amende imposée à FCA Bank S.p.A. sous réserve de la constitution d'une caution par FCA Bank S.p.A. couvrant le montant de l'amende.

Par un arrêt du 24 novembre 2020, le TAR du Lazio a annulé la décision de l'*Autorità garante della concorrenza e del mercato*. Le 23 décembre 2020, l'*Autorità garante della concorrenza e del mercato* a fait appel de cette décision devant le Conseil d'État italien. Par un arrêt du 3 février 2022 le Conseil d'État italien a rejeté ce recours, confirmant par là-même de façon définitive l'annulation de la décision de l'*Autorità garante della concorrenza e del mercato*.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe ("Putnam Bank") a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'*US District Court Southern District of New York*) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit

Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE Libor. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire ("Livonia") a été introduite auprès de l'US District Court Southern District of New York contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1^{er} février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe ("Hawaii Sheet Metal Workers Retirement Funds") a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1^{er} juillet 2019, les demandeurs ont déposé une *consolidated class action complaint*.

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une *motion to dismiss* visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la *motion to dismiss* des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1^{er} décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc. a fait une demande d'intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s'y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l'appel.

Le 6 avril 2021, le tribunal a accepté la demande d'intervention de DYJ Holdings Inc. et rejeté la requête des défendeurs.

Le 10 juin 2021, les défendeurs ont déposé un mémoire supplémentaire traitant des questions de fond relatives aux placements de DYJ Holdings Inc. Les plaidoiries ont eu lieu le 29 novembre 2021.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêt de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100 % de Crédit Agricole Consumer Finance S.A., et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1^{er} mars 2021.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande porte sur un montant de 312 millions d'euros. Elle est assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6 % l'an).

CACEIS Allemagne conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a interjeté appel sur le fond et a sollicité un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS a fait appel de cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des procédures d'appel en cours, une créance d'un montant équivalent.

Amundi – Procédure AMF

Suite à une enquête diligentée de 2017 à 2019, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a notifié des griefs à Amundi (Amundi AM et Amundi Intermédiation) le 12 juin 2020. Les griefs concernent un nombre limité de transactions réalisées entre 2014 et 2015 par deux anciens salariés (un ex-gérant et un ex-négociateur).

Amundi a coopéré pleinement dans le cadre de cette procédure.

Cette affaire a fait l'objet d'une audience de la Commission des Sanctions de l'AMF qui s'est tenue le 7 juillet 2021. La Commission des sanctions de l'AMF a infligé, le 4 août 2021, une amende de 25 millions d'euros à Amundi AM et de 7 millions d'euros à Amundi Intermédiation, lesquelles ont été payées, mettant ainsi un terme à cette procédure.

Provision épargne-logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT		
Ancienneté de moins de 4 ans	8 353	8 398
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	54 232	52 627
Ancienneté de plus de 10 ans	46 881	48 490
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	109 466	107 515
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	12 960	12 637
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	122 406	120 152

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021 et à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	1	2
Comptes épargne-logement	7	12
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	8	14

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT		
Ancienneté de moins de 4 ans	1	1
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	30	35
Ancienneté de plus de 10 ans	392	409
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	423	445
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	423	445

(en millions d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	445	5	(27)	-	423
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	445	5	(27)	-	423

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié à Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et LCL.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurants au bilan de Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.19 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽¹⁾	25 469	23 301
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽²⁾	440	511
Dépôts de garantie à caractère mutuel	191	179
Titres et emprunts participatifs	1	61
VALEUR AU BILAN	26 101	24 052

(1) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(2) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" et de titres subordonnés à durée indéterminée "TSD".

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros et en unités de compte.

Émissions de dettes subordonnées

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La Directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – Directive CRD/Règlement CRR ⁽¹⁾ définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions. Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne ("Bail-in") dans certaines circonstances notamment en cas de mise en résolution de la banque émettrice, conformément au droit français applicable transposant la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD ⁽²⁾).

Les dettes subordonnées se distinguent des obligations senior (préférées ou non préférées) en raison de leur rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de subordination faisant référence explicitement au droit français applicable et ce en fonction de la date à laquelle ils ont été émis (les dettes subordonnées sont junior aux titres senior non préférés et préférés).

6.20 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2021	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 726 880 218	55,46 %	57,08 %
Actions en autodétention ⁽¹⁾	88 423 241	2,84 %	-
Salariés (FCPE)	158 241 948	5,08 %	5,23 %
Public	1 140 030 184	36,61 %	37,69 %
TOTAL	3 113 575 591	100,00 %	100,00 %

(1) Dont 87 673 241 actions liées aux programmes de rachat d'actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. réalisés 2021, pour un montant de 1 058,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 340 726 773 euros, composé de 3 113 575 591 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 586/2014 et 2016/908 et à la décision AMF n° 2021-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

Émissions de dettes "senior non préférées"

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée "loi Sapin 2") du 9 décembre 2016, la France s'est dotée d'une catégorie de dette senior permettant, notamment, de répondre à certains critères d'éligibilité aux ratios TLAC et MREL (tels que ces critères sont définis dans la réglementation applicable) : la dette senior non préférée (cf. articles L. 613-30-3-4" et R. 613-28 du Code monétaire et financier).

Dans le cadre d'une procédure de résolution et dans les conditions de la réglementation applicable, les titres senior non préférés pourront être dépréciés, en totalité ou en partie, ou convertis en capital (fonds propres de base de catégorie 1), au titre du renflouement interne ("Bail-In"), prioritairement aux autres dettes senior (les dettes "senior préférées"), mais après seulement la dépréciation totale ou la conversion en capital des instruments subordonnés (en ce compris, sans limitation, les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 1 (CET1 et *Additional Tier 1*) et les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les titres senior non préférés seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des dettes senior "préférées", mais avant les dettes subordonnées qualifiées ou non de fonds propres réglementaires.

Le programme de rachat d'actions de Crédit Agricole S.A., qui a débuté le 10 juin 2021, a été entièrement achevé le 21 septembre 2021. Au 21 septembre 2021, 47 616 752 actions ordinaires du capital de Crédit Agricole S.A. ont été achetées sur instruction irrévocable donnée à un prestataire de services d'investissement indépendant, pour un prix d'achat global de 558,6 millions d'euros, correspondant à la contrepartie maximale du programme de rachat d'actions. Comme annoncé précédemment, les actions achetées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions seront annulées.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

(1) Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 telle que modifiée et amendée depuis la Directive (UE) 2019/878 du 20 mai 2019, en ce compris au travers de la Directive (et ses transpositions en droit français) et Règlement (UE) du 26 juin 2013 n° 575/2013 tel que supplémenté et amendé depuis, en ce compris au travers du Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019.

(2) Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 telle que supplémentée et amendée depuis, en ce compris au travers de la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et la Directive 98/26/CE.

Résultat par action

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	5 844	2 692
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés (en millions d'euros)	(353)	(373)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en millions d'euros)	5 491	2 319
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	2 990 030 437	2 885 319 047
Coefficient d'ajustement	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	2 990 030 437	2 885 319 047
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros)	1,836	0,804
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)	1,831	0,880
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES (en euros)	0,005	(0,077)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	1,836	0,804
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)	1,831	0,880
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES (en euros)	0,005	(0,077)

Le résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées *Additional Tier 1*. Le montant s'élève à - 353 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 9 février 2022, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2022 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,05 euro à la date de mise en paiement fixée le 1^{er} juin 2022.

Proposition au titre de l'exercice (en euros)	2021	2020	2019	2018	2017
Dividende ordinaire	1,05	0,80	-	0,69	0,63
Dividende majoré	N/A	N/A	N/A	N/A	0,693

Dividendes payés au cours de l'exercice

L'Assemblée générale du 12 mai 2021 de Crédit Agricole S.A. a approuvé le paiement d'un dividende par action de 0,80 euro. Une option a été offerte à chaque actionnaire entre le paiement du dividende en numéraire ou en action(s) nouvelle(s) de Crédit Agricole S.A. Un dividende de 2,3 milliards d'euros a donc été versé, se décomposant en un paiement en actions à hauteur de 2,0 milliards d'euros, et un paiement en numéraire à hauteur de 0,3 milliard d'euros. 175,3 millions d'actions nouvelles ont ainsi été créées.

Affectations du résultat

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mardi 24 mai 2022.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2021 est positif et s'élève à 4 461 378 527 euros.

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale mixte :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 4 461 378 527 euros ;
- d'affecter la somme de 59 066 086 euros à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social qui s'élève à 9 340 726 773 euros ;
- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 16 911 111 468 euros et ce, compte tenu du report à nouveau de 12 508 799 027 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 1,05 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 3 176 409 967 euros * par prélèvement sur le bénéfice distribuable ;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 13 734 701 501 euros *, en report à nouveau.

* Ce montant sera ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte les événements suivants :
(a) création d'actions nouvelles donnant droit au dividende avant la date de détachement ;
(b) variation du nombre d'actions auto-détenues antérieurement à la date de détachement.

Instruments financiers à durée indéterminée

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en capitaux propres – part du Groupe se détaillent comme suit :

Au 31 décembre 2021								
		Montant en devises au 31/12/2020	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31/12/2021	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération – part du Groupe – cumulée	Frais d'émission nets d'impôt	Impact en capitaux propres part du Groupe cumulé
Date d'émission	Devise	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(945)	(8)	330
06/04/2014 ⁽¹⁾	GBP	500	-	103	125	(71)	(1)	53
08/04/2014	EUR	1 000	(1 000)	-	-	-	-	-
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(527)	(8)	615
26/02/2019	USD	1 250	-	1 250	1 098	(194)	(7)	897
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(36)	(5)	709
23/06/2021 ⁽¹⁾	GBP	-	-	397	482	(19)	(1)	462
Émissions Crédit Agricole S.A.					4 888	(1 792)	(30)	3 066
Émissions souscrites en interne								
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	88	-	88
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					-	-	-	-
TOTAL					4 888	(1 704)	(30)	3 154

(1) Les titres de l'émission CYMUS GBP ont fait l'objet en juin 2021 d'une offre d'échange pour 397 millions GBP avec émission d'une nouvelle souche.

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

		Au 31 décembre 2021			
Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31/12/2020	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31/12/2021	Rémunération – Participations ne donnant pas le contrôle – cumulée
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions d'euros)
14/10/2014	EUR	745	-	745	(236)
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	(255)
Émissions Assurance				1 745	(491)
TOTAL				1 745	(491)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(352)	(368)	(31)	(29)
Évolutions des nominaux	(1 000)	754	-	-
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	109	127	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(1)	(5)	-	-
Autres	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	-	-	(76)	(76)
Évolutions des nominaux	-	-	-	-
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	22	24	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

6.21 Participations ne donnant pas le contrôle

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du passif ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en millions d'euros)	31/12/2021				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	32 %	32 %	437	2 847	187
Groupe Crédit Agricole Italia	24 %	24 %	144	1 285	21
Groupe CACEIS	30 %	30 %	58	933	140
AGOS SPA	39 %	39 %	152	455	48
CA Égypte	40 %	40 %	31	190	-
Autres entités ⁽¹⁾			183	2 989	52
TOTAL			1 005	8 699	449

(1) Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 émises le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2020

(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	32 %	32 %	288	2 518	-
Groupe Crédit Agricole Italia	24 %	24 %	(71)	1 305	-
Groupe CACEIS	30 %	30 %	58	1 030	-
AGOS SPA	39 %	39 %	82	376	64
CA Égypte	40 %	40 %	26	145	23
Autres entités ⁽¹⁾			163	2 904	22
TOTAL			546	8 278	109

(1) Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participants ne donnant pas le contrôle.

Informations financières individuelles résumées concernant les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le Crédit Agricole S.A. sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

31/12/2021

(en millions d'euros)	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	28 718	3 136	1 366	1 504
Groupe Crédit Agricole Italia	104 798	2 336	609	583
Groupe CACEIS	122 132	1 179	187	157
AGOS SPA	17 544	849	389	388
CA Égypte	3 430	204	77	76
TOTAL	276 622	7 704	2 628	2 708

31/12/2020

(en millions d'euros)	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	26 888	2 521	907	757
Groupe Crédit Agricole Italia	76 328	1 891	217	240
Groupe CACEIS	120 695	1 129	189	156
AGOS SPA	17 309	809	223	222
CA Égypte	2 704	197	66	65
TOTAL	245 924	6 547	1 602	1 440

6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

	31/12/2021					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, Banques centrales	237 757	-	-	-	-	237 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105 113	32 008	37 610	93 319	161 344	429 394
Instruments dérivés de couverture	1 537	695	3 822	8 071	-	14 125
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 409	16 270	93 319	131 778	2 485	256 261
Actifs financiers au coût amorti	202 431	151 387	453 892	234 853	2 763	1 045 326
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 194	-	-	-	-	3 194
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	562 441	200 360	588 643	468 021	166 592	1 986 057
Banques centrales	1 276	-	-	-	-	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	101 902	18 147	39 555	86 784	-	246 388
Instruments dérivés de couverture	1 388	340	4 086	6 546	-	12 358
Passifs financiers au coût amorti	889 495	77 685	241 996	58 187	-	1 267 363
Dettes subordonnées	121	35	11 804	13 510	631	26 101
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 105	-	-	-	-	5 105
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	999 275	96 207	297 441	165 027	631	1 558 581

	31/12/2020					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, Banques centrales	194 269	-	-	-	-	194 269
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	118 218	30 371	41 300	82 034	160 539	432 462
Instruments dérivés de couverture	1 526	2 799	4 087	13 333	-	21 745
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 929	14 559	95 767	144 523	2 294	266 072
Actifs financiers au coût amorti	180 604	147 308	398 885	224 604	2 499	953 900
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 463	-	-	-	-	7 463
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	511 009	195 037	540 039	464 494	165 332	1 875 911
Banques centrales	864	-	-	-	-	864
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	108 784	20 861	42 541	93 187	-	265 173
Instruments dérivés de couverture	1 946	598	4 824	7 850	-	15 218
Passifs financiers au coût amorti	800 678	67 115	221 858	57 203	-	1 146 854
Dettes subordonnées	335	1 603	5 942	15 483	689	24 052
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 380	-	-	-	-	10 380
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	922 987	89 977	275 165	173 723	689	1 462 541

NOTE 7 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements ^{(1) (2)}	(5 602)	(4 987)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(408)	(402)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(35)	(59)
Autres charges sociales	(1 313)	(1 195)
Intéressement et participation	(296)	(237)
Impôts et taxes sur rémunération	(375)	(343)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(8 029)	(7 233)

(1) - Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 60 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre une charge de 70 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(2) - Dont intéressement liés à la retraite pour 172 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 165 millions d'euros au 31 décembre 2020.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2021	31/12/2020
France	35 252	35 201
Etranger	40 723	37 319
TOTAL	75 975	72 520

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc-Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

Cartographie des régimes de retraites supplémentaires en France

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2021	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2020
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	1 790	1 750
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	215	219
Pôle Banque de Proximité France - LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	268	292
Pôle Grandes clientèles	Crédit Agricole CB	Régime type art. 83	5 199	5 032
Pôle Gestion de l'Épargne et Assurances	CAAS/Pacifica/SIRCA/LA MDF	Régime professionnel agricole 1,24 %	4 738	4 443
Pôle Gestion de l'Épargne et Assurances	CAAS/Pacifica/CACI/LA MDF	Régime cadres dirigeants art. 83	78	79
	CACI/CA Indosuez Wealth (France) CA Indosuez Wealth (Group)/ Amundi			
Pôle Gestion de l'Épargne et Assurances		Régime type art. 83	3 962	3 725

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

	31/12/2021		31/12/2020	
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	1 676	1 769	3 445	3 336
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture ⁽¹⁾	(238)	-	(238)	-
Écart de change	-	109	109	(55)
Coût des services rendus sur l'exercice	62	36	98	95
Coût financier	4	19	23	35
Cotisations employés	1	15	16	14
Modifications, réductions et liquidations de régime	(8)	-	(8)	(18)
Variations de périmètre	48	1	49	6
Prestations versées (obligatoire)	(103)	(70)	(173)	(165)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	15	(14)	1	10
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	(38)	(54)	(92)	187
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	1 419	1 811	3 230	3 445

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Concernent l'impact de la première application de la décision IFRIC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de 238 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021 (cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité").

Àu 1^{er} janvier 2020, l'impact sur les dettes actuarielles aurait été de 213 millions d'euros.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	31/12/2021		31/12/2020	
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	(54)	(37)	(91)	(78)
Charge/produit d'intérêt net	(1)	(3)	(4)	(10)
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT À LA CLÔTURE	(55)	(40)	(95)	(88)

Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

	31/12/2021		31/12/2020	
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture	578	341	919	828
Écart de change	-	10	10	(4)
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(32)	(71)	(103)	(97)
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	15	(14)	1	9
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	(38)	(54)	(92)	187
Ajustement de la limitation d'actifs	(2)	-	(2)	8
MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES À LA CLÔTURE	(57)	(129)	(186)	103

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

	31/12/2021		31/12/2020
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones
Juste valeur des actifs à l'ouverture	614	1 497	2 111
Écart de change	-	100	100
Intérêt sur l'actif (produit)	3	17	20
Gains/(pertes) actuariels	25	70	95
Cotisations payées par l'employeur	2	27	29
Cotisations payées par les employés	-	16	16
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-
Variations de périmètre	-	2	2
Taxes, charges administratives et primes	-	(1)	(1)
Prestations payées par le fonds	(11)	(67)	(78)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	633	1 661	2 294

Variation de juste valeur des droits à remboursement

	31/12/2021		31/12/2020
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture	317	-	317
Écart de change	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	-	-	2
Gains/(pertes) actuariels	6	-	6
Cotisations payées par l'employeur	14	-	14
Cotisations payées par les employés	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-
Variations de périmètre	2	-	2
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(51)	-	(51)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT À LA CLÔTURE	288	-	288

Position nette

	31/12/2021		31/12/2020
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones
Dette actuarielle à la clôture	(1 419)	(1 811)	(3 230)
Impact de la limitation d'actifs	(6)	(11)	(17)
Juste valeur des actifs fin de période	633	1 661	2 294
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF À LA CLÔTURE	(792)	(161)	(953)

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31/12/2021		31/12/2020	
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,58 %	1,21 %	0,35 %	0,99 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	5,72 %	5,82 %	2,39 %	7,34 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,46 %	1,89 %	1,40 %	1,74 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du passif. La note faisant référence est le taux d'actualisation par référence à l'indice d'index AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

Information sur les actifs des régimes – allocations d'actifs ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	En montant	Dont coté	En %	En montant	Dont coté	En %	En montant	Dont coté
Actions	9,9 %	91	89	25,0 %	414	414	19,6 %	505	503
Obligations	38,5 %	354	344	45,5 %	772	772	43,6 %	1 126	1 116
Immobilier	3,2 %	30		11,9 %	198		8,8 %	228	
Autres actifs	48,4 %	445		16,7 %	277		28,0 %	722	

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,21 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,04 %.

Les prestations attendues sur les régimes postérieurs à l'emploi sur 2021 sont les suivantes :

- prestations versées par l'employeur ou les fonds de droits à remboursements : 94 millions d'euros (versus 77 millions d'euros versés en 2020) ;

- prestations versées par les actifs de couverture : 78 millions d'euros (versus 88 millions d'euros versés en 2020).

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole S.A. répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 80 % au 31 décembre 2021 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par Crédit Agricole S.A. au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 583 millions d'euros au 31 décembre 2021.

7.6 Paiements à base d'actions**7.6.1 Plan d'attribution d'options**

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2021.

7.6.2 Rémunérations variables différées versées en actions ou en espèces indexées sur la valeur de l'action

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation

sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en résultat net.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2022, mars 2023 et mars 2024.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des conditions d'acquisition (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, le Directeur général délégué, les Directeurs généraux adjoints en charge des différents pôles du Groupe, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2021 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 27,9 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 4,1 millions d'euros versés en instruments indexés à l'action) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;

- avantages postérieurs à l'emploi : 2,9 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2021, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 1 489 500 euros.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et au Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

NOTE 8 CONTRATS DE LOCATION

8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste "Immobilisations corporelles d'exploitation" au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles détenues en propre	4 372	4 104
Droits d'utilisation des contrats de location	1 724	1 675
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	6 096	5 779

Crédit Agricole S.A. est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs...) pour des durées de un à trois ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Crédit Agricole S.A. a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan le droit d'utilisation et la dette locative sur ces contrats.

Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

Crédit Agricole S.A. est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont Crédit Agricole S.A. est preneur sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
IMMOBILIER							
Valeur brute	2 256	151	345	(108)	25	(16)	2 653
Amortissements et dépréciations	(644)	(34)	(345)	56	(10)	-	(977)
TOTAL IMMOBILIER	1 612	117	-	(52)	15	(16)	1 676
MOBILIER							
Valeur brute	101	12	21	(27)	-	-	107
Amortissements et dépréciations	(38)	(7)	(21)	7	-	-	(59)
TOTAL MOBILIER	63	5	-	(20)	-	-	48
TOTAL DROITS D'UTILISATION	1 675	122	-	(72)	15	(16)	1 724

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2020
IMMOBILIER							
Valeur brute	1 687	-	463	(294)	(31)	431	2 256
Amortissements et dépréciations	(344)	-	(332)	69	9	(46)	(644)
TOTAL IMMOBILIER	1 343	-	131	(225)	(22)	385	1 612
MOBILIER							
Valeur brute	43	78	10	(24)	(6)	-	101
Amortissements et dépréciations	(15)	(16)	(14)	4	2	1	(38)
TOTAL MOBILIER	28	62	(4)	(20)	(4)	1	63
TOTAL DROITS D'UTILISATION	1 371	62	127	(245)	(26)	386	1 675

(1) : Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 29 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan au 31/12/2019 de 1 762 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Échéancier des dettes locatives

	31/12/2021			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total dettes locatives
Dettes locatives	334	1 008	488	1 830

	31/12/2020			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total dettes locatives
Dettes locatives	316	884	557	1 757

Détails des charges et produits de contrats de location

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(24)	(27)
TOTAL INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES (PNB)	(24)	(27)
Charges relatives aux contrats de location court terme	(21)	(15)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(19)	(21)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(13)	(15)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	1
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-	1
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(52)	(49)
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(357)	(380)
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(357)	(380)
TOTAL CHARGES ET PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION	(433)	(456)

Montants des flux de trésorerie de la période

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(443)	(365)

8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Crédit Agricole S.A. propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

Produits de contrats de location

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Location-financement	1 000	602
Profits ou pertes réalisés sur la vente	73	58
Produits financiers tirés des créances locatives	927	544
Produits des paiements de loyers variables	-	-
Location simple	223	226
Produits locatifs	223	226

Échéancier des paiements de loyers à recevoir

	31/12/2021						
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
Contrats de location-financement	4 361	8 387	4 995	17 743	1 130	951	17 564

	31/12/2020						
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
Contrats de location-financement	4 877	8 217	3 491	16 585	1 455	1 614	16 745

L'échéance des contrats de location correspond à leur date de maturité résiduelle.

Le montant par échéance correspond au montant contractuel non actualisé.

NOTE 9 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement	167 354	165 035
Engagements en faveur des établissements de crédit	13 603	16 155
Engagements en faveur de la clientèle	153 751	148 880
Ouverture de crédits confirmés	118 776	120 012
Ouverture de crédits documentaires	5 656	4 543
Autres ouvertures de crédits confirmés	113 119	115 469
Autres engagements en faveur de la clientèle	34 975	28 869
Engagements de garantie	114 894	85 784
Engagements d'ordre des établissements de crédit	10 644	8 169
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	4 434	2 925
Autres garanties	6 210	5 244
Engagements d'ordre de la clientèle	104 250	77 615
Cautions immobilières	2 183	1 967
Autres garanties d'ordre de la clientèle	102 067	75 648
Engagements sur titres	4 972	4 487
Titres à livrer	4 972	4 487
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	131 475	138 092
Engagements reçus des établissements de crédit	127 520	133 940
Engagements reçus de la clientèle	3 955	4 152
Engagements de garantie	359 813	334 668
Engagements reçus des établissements de crédit	105 457	94 136
Engagements reçus de la clientèle	254 356	240 532
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées ⁽¹⁾	35 660	33 501
Autres garanties reçues	218 696	207 031
Engagements sur titres	3 699	4 095
Titres à recevoir	3 699	4 095

(1) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, Crédit Agricole S.A. a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PEE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 7,1 milliards d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE (DONT ACTIFS TRANSFÉRÉS)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH...)	413 217	397 564
Titres prêtés	20 220	12 904
Dépôts de garantie sur opérations de marché	18 500	19 087
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	98 157	110 863
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	550 094	540 418
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE		
Autres dépôts de garantie ⁽¹⁾	-	2 017
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	11	7
Titres et valeurs reçus en pension	442 219	434 708
Titres vendus à découvert	41 922	37 172
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	484 152	471 887

(1) Le dépôt de garantie a été totalement remboursé suite au débouclage complet du mécanisme de garantie "Switch" intervenu le 15 novembre 2021.

Créances apportées en garantie

Au 31 décembre 2021, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 297,9 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales et des filiales), contre 274,2 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 10,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 12,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020, et 1 milliard d'euros a été déposé directement par LCL.

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des émissions sécurisées de *European Secured Notes Issuer* (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le Groupe Crédit Agricole, 0,1 milliard d'euros de créances des Caisses régionales et 0,74 milliard d'euros de créances de Crédit Agricole CIB ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 37,7 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 9,2 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,5 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,7 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs.

Garanties détenues

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par ses principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique de Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole S.A. n'en possède pas au 31 décembre 2021.

NOTE 10 RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes retenus par Crédit Agricole S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 11 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations

observables de *spreads de credit default swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment au taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex. : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
INSTRUMENTS DE DETTES NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
PRÊTS ET CRÉANCES	961 252	1 013 430	-	584 481	428 949
Prêts et créances sur les établissements de crédit	501 347	514 706	-	514 125	581
Comptes ordinaires et prêts JJ	9 074	9 751	-	9 719	32
Comptes et prêts à terme	484 881	497 431	-	497 077	354
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	6 450	6 471	-	6 471	-
Prêts subordonnés	868	970	-	775	195
Autres prêts et créances	74	83	-	83	-
Prêts et créances sur la clientèle	459 905	498 724	-	70 356	428 368
Créances commerciales	56 230	64 207	-	32 010	32 197
Autres concours à la clientèle	387 229	417 233	-	22 685	394 548
Valeurs reçues en pension	240	240	-	240	-
Titres reçus en pension livrée	3 915	3 916	-	3 879	37
Prêt subordonné	49	58	-	18	40
Créances nées d'opérations d'assurance directe	176	176	-	5	171
Créances nées d'opérations de réassurance	851	852	-	-	852
Avances en comptes courants d'associés	94	96	-	24	72
Comptes ordinaires débiteurs	11 121	11 948	-	11 495	451
TITRES DE DETTES	84 074	85 822	61 466	11 330	13 026
Effets publics et valeurs assimilées	34 503	35 515	32 377	2 895	243
Obligations et autres titres à revenu fixe	49 571	50 307	29 089	8 435	12 783
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDUITE	1 045 326	1 099 252	61 466	595 811	441 975

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
INSTRUMENTS DE DETTES NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
PRÊTS ET CRÉANCES	868 106	912 066	-	559 762	352 304
Prêts et créances sur les établissements de crédit	463 169	477 113	-	476 319	794
Comptes ordinaires et prêts JJ	8 660	8 825	-	8 706	119
Comptes et prêts à terme	440 878	454 463	-	454 018	445
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	12 551	12 608	-	12 608	-
Prêts subordonnés	925	1 038	-	808	230
Autres prêts et créances	155	179	-	179	-
Prêts et créances sur la clientèle	405 937	434 953	-	83 443	351 510
Créances commerciales	40 064	40 267	-	21 403	18 864
Autres concours à la clientèle	349 072	376 748	-	46 807	329 941
Valeurs reçues en pension	205	205	-	205	-
Titres reçus en pension livrée	3 713	3 713	-	3 460	253
Prêts subordonnés	44	45	-	6	39
Créances nées d'opérations d'assurance directe	328	328	-	4	324
Créances nées d'opérations de réassurance	845	845	-	5	840
Avances en comptes courants d'associés	146	148	-	18	130
Comptes ordinaires débiteurs	11 520	12 654	-	11 535	1 119
TITRES DE DETTES	84 794	86 402	57 496	12 952	15 954
Effets publics et valeurs assimilées	29 887	30 500	25 536	4 735	229
Obligations et autres titres à revenu fixe	54 907	55 902	31 960	8 217	15 725
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	953 900	998 468	57 496	572 714	368 258

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
Dettes envers les établissements de crédit	314 783	326 932	-	325 812	1 120
Comptes ordinaires et emprunts JJ	86 068	86 368	-	86 368	-
Comptes et emprunts à terme	211 419	223 234	-	222 114	1 120
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	17 296	17 330	-	17 330	-
Dettes envers la clientèle	781 177	785 168	-	438 111	347 057
Comptes ordinaires créditeurs	324 002	325 419	-	325 419	-
Comptes d'épargne à régime spécial	344 300	344 301	-	-	344 301
Autres dettes envers la clientèle	108 421	110 989	-	110 502	487
Titres donnés en pension livrée	2 124	2 124	-	2 124	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	938	938	-	58	880
Dettes nées d'opérations de réassurance	676	681	-	8	673
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	716	716	-	-	716
Dettes représentées par un titre	171 393	176 503	53 681	122 263	559
Dettes subordonnées	26 101	27 526	3 132	24 289	105
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	1 293 454	1 316 129	56 813	910 475	348 841

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
Dettes envers les établissements de crédit	264 919	277 020	-	275 768	1 252
Comptes ordinaires et emprunts JJ	51 019	51 055	-	51 055	-
Comptes et emprunts à terme	187 241	199 274	-	198 136	1 138
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	26 659	26 691	-	26 577	114
Dettes envers la clientèle	719 388	719 762	-	392 282	327 480
Comptes ordinaires créditeurs	291 807	291 822	-	291 822	-
Comptes d'épargne à régime spécial	324 407	324 408	-	-	324 408
Autres dettes envers la clientèle	98 927	99 280	-	98 867	413
Titres donnés en pension livrée	1 520	1 520	-	1 520	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	872	872	-	67	805
Dettes nées d'opérations de réassurance	590	595	-	6	589
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 265	1 265	-	-	1 265
Dettes représentées par un titre	162 547	167 751	85 192	81 912	647
Dettes subordonnées	24 052	24 626	6 650	17 870	106
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	1 170 906	1 189 159	91 842	767 832	329 485

11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de valorisation

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des Risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des Risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market*

Ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif.

Les réserves *bid/ask*

Ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être reboursée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude

Ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (*Credit Valuation Adjustment/ Debit Valuation Adjustment*) ;
- aux coûts et gains futurs de financement (*Funding Valuation Adjustment*) ;
- au risque de liquidité associé au collatéral (*Liquidity Valuation Adjustment*).

Ajustement CVA

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *mark-to-market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *mark-to-market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) est un ajustement de *mark-to-market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (*Assets & Liabilities Management*). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les *spreads* de *funding* ALM.

Sur le périmètre des dérivés "clearés", un ajustement FVA dit IMVA (*Initial Margin Value Adjustment*) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement LVA

Le LVA (*Liquidity Valuation Adjustment*) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (*Credit Support Annex*), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	237 341	27 611	202 972	6 758
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	820	-	1	819
Titres reçus en pension livrée	112 752	-	110 629	2 123
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	29 871	27 227	2 257	387
Effets publics et valeurs assimilées	15 092	13 830	1 262	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 883	6 675	955	213
OPCVM	64	64	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	6 832	6 658	-	174
Instruments dérivés	93 898	384	90 085	3 429
AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	192 053	120 390	57 391	14 272
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	40 683	25 443	7 550	7 690
Actions et autres titres à revenu variable	26 233	22 658	2 369	1 206
Titres de participation non consolidés	14 450	2 785	5 181	6 484
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	75 379	41 499	27 443	6 437
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 881	-	2 879	2
Titres de dettes	72 498	41 499	24 564	6 435
Effets publics et valeurs assimilées	227	4	223	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 495	1 894	9 894	717
OPCVM	59 776	39 611	14 447	5 718
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	75 991	53 448	22 398	145
Effets publics et valeurs assimilées	486	467	19	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 132	523	3 609	-
Actions et autres titres à revenu variable	11 015	2 045	8 969	1
OPCVM	60 358	50 413	9 801	144
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	256 261	233 092	22 642	527
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 419	616	1 276	527
Actions et autres titres à revenu variable	572	17	366	189
Titres de participation non consolidés ⁽¹⁾	1 847	599	910	338
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	253 842	232 476	21 366	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	253 842	232 476	21 366	-
Effets publics et valeurs assimilées	83 123	82 843	280	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 719	149 633	21 086	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	14 125	-	14 124	1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	699 780	381 093	297 129	21 558
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	988	-
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	1 093	-	495
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	543	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	-	1 093	1 531	495

(1) Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Caen, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 85 millions d'euros.

Les transferts entre niveau 1 et niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes pour 1 094 millions d'euros et 988 millions d'euros.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et de la clientèle, des titres de dettes et des instruments de dérivés de transaction pour 718 millions d'euros.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction pour 36 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	261 968	22 633	233 963	5 372
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	872	-	141	731
Titres reçus en pension livrée	120 116	-	118 489	1 627
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 743	22 541	1 775	427
Effets publics et valeurs assimilées	13 081	11 774	1 307	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 389	4 767	466	156
OPCVM	52	52	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	6 221	5 948	2	271
Instruments dérivés	116 237	92	113 558	2 587
AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	170 494	108 855	50 714	10 925
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	34 183	21 410	7 170	5 603
Actions et autres titres à revenu variable	21 898	18 823	2 126	949
Titres de participation non consolidés	12 285	2 587	5 044	4 654
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	72 410	43 018	24 102	5 290
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	3 444	-	3 443	1
Titres de dettes	68 966	43 018	20 659	5 289
Effets publics et valeurs assimilées	178	4	174	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 660	2 003	10 951	706
OPCVM	55 128	41 011	9 534	4 583
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	63 900	44 426	19 442	32
Effets publics et valeurs assimilées	498	489	9	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 382	1 145	3 237	-
Actions et autres titres à revenu variable	8 378	1 543	6 835	-
OPCVM	50 642	41 249	9 361	32
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	1	-	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	266 072	246 573	19 264	235
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 216	956	1 025	235
Actions et autres titres à revenu variable	515	15	460	40
Titres de participation non consolidés ⁽¹⁾	1 701	941	565	195
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	263 856	245 617	18 239	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	263 856	245 617	18 239	-
Effets publics et valeurs assimilées	88 142	87 838	304	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	175 714	157 779	17 935	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	21 745	16	21 729	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	720 279	378 077	325 670	16 532
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	1 532	12
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	154	-	183
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	1	1 319	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		155	2 851	195

(1) Les titres SAFI Rue La Botzelle, détenus par la Caisse régionale de Cote d'Azur, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le Niveau 2 pour 66 millions d'euros.

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 3 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts de niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 1 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit, de la clientèle et des instruments de dérivés de transaction. Plusieurs positions sont devenues observables.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	207 725	41 860	163 951	1 914
Titres vendus à découvert	41 933	41 621	292	20
Titres donnés en pension livrée	78 737	-	78 037	700
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	87 053	239	85 620	1 194
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	38 663	11 227	20 480	6 956
Instruments dérivés de couverture	12 358	-	11 645	713
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	258 746	53 087	196 076	9 583
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1	12
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		5		280
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	1 065	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		5	1 066	292

Les transferts au passif vers et hors niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

(en millions d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	229 265	37 022	190 351	1 892
Titres vendus à découvert	37 179	36 931	248	-
Titres donnés en pension livrée	82 662	-	81 925	737
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	109 422	91	108 176	1 155
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	35 908	9 943	20 255	5 710
Instruments dérivés de couverture	15 218	-	14 607	611
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	280 391	46 965	225 213	8 213
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 057	-
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		64		1 136
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	628	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		64	1 685	1 136

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.

Les transferts de niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des titres de créances négociables.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 1 n'ont pas d'impact sur l'année 2020.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée et des swaps de taux. La revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et sur les passifs à la juste valeur par option s'élève à 500 millions d'euros et concerne les pensions livrées.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 résultent principalement d'une meilleure identification des niveaux de juste valeur sur des opérations déjà présentes au 31 décembre 2019 pour 425 millions d'euros et d'une revue de la cartographie d'observabilité pour 624 millions d'euros.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutoires et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de *bonds* souverains, d'agences et de titres *corporate*. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 2.

Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- certains produits structurés sur lesquels des cotations de marché existent et de façon continue et valorisés dans un modèle faisant l'objet d'un consensus de marché ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles ;
- les futures et options listées sur action ayant un trop faible volume.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveaux 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs. Toute ou partie de la marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée

au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables ou si la transaction est terminée.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

Titres

Les titres classés en niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutoires ;
- les ABS, CLO, franchises super séniors et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 3.

Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité selon les trois niveaux indiquant pour chaque produit, devise et maturité le classement retenu.

Principalement, sont classés en niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêt ou swap de change de maturités très longues ou portant sur des devises émergentes ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité ou des corrélations *equity/equity* et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux ou de change) de maturité longue sur des devises/indices majeurs ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes ;
- des produits dérivés complexes.

Les principales expositions concernées sont :

- les produits structurés de taux *path-dependent*, c'est-à-dire que les flux futurs dépendent des trajectoires passées suivies par le taux de swap. Ces produits nécessitent la mise en œuvre de modèles complexes pour la valorisation ;
- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits qualifiés d'hybrides : les flux de ces produits dépendent du comportement joint de deux types de sous-jacents de natures différentes, à savoir taux, indices, cours de change, *spread* de crédit ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit *corporate*. Celles-ci sont désormais non significatives ;
- certains produits de dérivés complexes sur actions ;
- les titres en pension livrée, pour des maturités longues, ou en devises émergentes, ou portant sur des titres sous-jacents complexes.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres détenus à des fins de transaction			
								OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2020)	16 532	-	731	1 627	-	-	156	-	271	427	2 587
Gains/pertes de la période ⁽¹⁾	827	-	7	(272)	-	-	9	-	5	14	224
Comptabilisés en résultat	799	-	(9)	(272)	-	-	9	-	5	14	216
Comptabilisés en capitaux propres	28	-	16	-	-	-	-	-	-	-	8
Achats de la période	6 840	-	380	2 029	-	-	66	-	169	235	672
Ventes de la période	(1 753)	-	(271)	-	-	-	(8)	-	(271)	(279)	-
Émissions de la période	22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
Dénouements de la période	(887)	-	(38)	(763)	-	-	(1)	-	-	(1)	(85)
Reclassements de la période	(14)	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(48)	-	-	(498)	-	-	(9)	-	-	(9)	9
Transferts vers niveau 3	495	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17
Transferts hors niveau 3	(543)	-	-	(498)	-	-	(9)	-	-	(9)	(8)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2021)	21 558	-	819	2 123	-	-	213	-	174	387	3 429

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI							
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
									OPCVM	Titres de dettes
Solde de clôture (31/12/2020)	949	4 654	-	-	-	-	1	706	4 583	5 290
Gains/pertes de la période ⁽¹⁾	136	71	-	1	-	-	-	(3)	616	612
Comptabilisés en résultat	135	64	-	1	-	-	-	(3)	615	612
Comptabilisés en capitaux propres	1	7	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	191	1 612	-	17	-	-	-	60	1 410	1 473
Ventes de la période	(95)	(150)	-	(5)	-	-	-	(46)	(885)	(930)
Émissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)
Transferts	25	297	-	(11)	-	-	(4)	-	1	(3)
Transferts vers niveau 3	25	321	-	-	-	-	-	-	1	1
Transferts hors niveau 3	-	(24)	-	(11)	-	-	(4)	-	-	(4)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2021)	1 206	6 484	-	2	-	-	(3)	717	5 718	6 435

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
									Titres de dettes	
Solde de clôture (31/12/2020)	-	-	-	32	-	-	-	-	-	-
Gains/pertes de la période ⁽¹⁾	-	-	-	46	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	46	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	1	66	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2021)	-	-	1	144	-	-	-	-	-	-

(en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Titres de dettes					
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	Instruments dérivés de couverture
Solde de clôture (31/12/2020)	40	195	-	-	-	-	-	-
Gains / pertes de la période ⁽¹⁾	(1)	(1)	-	-	(4)	(6)	(10)	-
Comptabilisés en résultat	-	2	-	-	(4)	(6)	(10)	-
Comptabilisés en capitaux propres	(1)	(3)	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	39	125	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	(23)	-	-	-	-	-	-
Émissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Décaissements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Réclassements de la période	-	(24)	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	1	45	-	-	-	-	-	-
Transferts	110	21	-	-	4	6	10	-
Transferts vers niveau 3	110	21	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	4	6	10	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2021)	189	338	-	-	-	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	827
Comptabilisés en résultat	799
Comptabilisés en capitaux propres	28

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Passifs financiers détenus à des fins de transaction							
	Total	Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2020)	8 213	-	737	-	-	-	1 155	5 710
Gains / pertes de la période ⁽¹⁾	(128)	-	(286)	-	-	-	(92)	97
Comptabilisés en résultat	(138)	-	(286)	-	-	-	(102)	97
Comptabilisés en capitaux propres	10	-	-	-	-	-	10	-
Achats de la période	965	9	700	-	-	-	249	7
Ventes de la période	(183)	-	-	-	-	-	(4)	(179)
Émissions de la période	3 138	-	-	-	-	-	1	3 137
Décaissements de la période	(1 648)	-	(22)	-	-	-	(97)	(1 478)
Réclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(774)	11	(430)	-	-	-	(17)	(338)
Transferts vers niveau 3	292	11	-	-	-	-	8	272
Transferts hors niveau 3	(1 066)	-	(430)	-	-	-	(25)	(610)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2021)	9 583	20	700	-	-	-	1 194	6 956

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(128)
Comptabilisés en résultat	(138)
Comptabilisés en capitaux propres	10

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

Périmètre des dérivés de taux

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et de nature à entraîner la classification des produits associés en niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (remboursement anticipé).

La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise – ex. : CMS 2 ans/CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex. : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex. : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation change/change.

Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). L'exposition à ce facteur de risque

peut provenir de deux types de sources : d'une part, l'exposition directe à ces classes d'actifs, d'autre part, certains swaps dits "de titrisation", i.e. dont les variations de nominal s'ajustent automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *mark-to-market*. Le taux de prépaiement peut être un facteur significatif dans leur valorisation.

Calcul des impacts

Au titre de la corrélation

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant des chocs distincts selon la nature du facteur de risque :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) ;
- corrélations *cross assets* (ex. : *equity/FX* ou *IR/equity*) et entre deux courbes de taux de devises différentes.

Le résultat du stress équivaut à la somme des valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise, par maturité et par book, faisant ainsi une hypothèse de prudence. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex. : 1y10y, 2y10y).

La quantité exprimée est une sensibilité pour une hypothèse de variation de marché normalisée qui n'a pas à vocation à mesurer l'impact des variations extrêmes.

Au titre du taux de prépaiement

Les expositions directes aux actifs comprenant un risque de prépaiement sont liées aux titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO. Ces expositions sont marginales. Elles peuvent être captées par la sensibilité à une variation de 1 point de base des *spreads* de crédit. Cette sensibilité étant très faible (< 50 milliers d'euros/bp), l'exposition au taux de prépaiement est donc considérée comme négligeable.

Le taux de prépaiement n'est pas un paramètre de marché observable et le modèle de valorisation retenu pour les swaps de titrisation est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue avec un taux de prépaiement très rapide et avec un taux de prépaiement très lent. Ainsi, une variation "normale" du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur le *mark-to-market*, aucun *Day One* n'est donc retenu pour ces produits.

11.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Marge différée à l'ouverture	138	66
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	124	61
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(83)	(83)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	(5)	(6)
Autres mouvements ⁽¹⁾	11	80
MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE	185	138

(1) : Le montant de 20 millions d'euros inscrit en Autres mouvements est lié à la révision au cours de l'exercice 2020 de la méthode historique de calcul du *day-one* sur le périmètre non dérivés.

La marge au premier jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

NOTE 12 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de Crédit Agricole S.A. à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs de Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-dessus.

Contraintes contractuelles liées à des garanties

Contraintes liées à des garanties : Crédit Agricole S.A. grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de Banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par Crédit Agricole S.A. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Certaines filiales de Crédit Agricole S.A. doivent soumettre à l'accord préalable de leurs autorités de tutelle la distribution de dividendes.

Le paiement des dividendes de CA Égypte est soumis à l'approbation préalable du régulateur local.

12.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2021, le montant de ces émissions est de 7,9 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2021, le montant de ces lignes de liquidités est de 39 milliards d'euros.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement.

Selon l'arbitre de décision d'IFRS 9, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

12.2 Composition du périmètre

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
Algérie								
	Crédit Agricole CB Algérie Bank S.p.a	■	S2	F Grandes clientèles	-	100,0	-	97,8
Allemagne								
	A-BEST ELEVEN UG	▲	-	Co-E5 Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	A-BEST NINETEEN	▲	E2	Co-E5 Services Financiers Spécialisés	50,0	-	50,0	-
	A-BEST SIXTEEN	▲	-	Co-E5 Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	Arund Deutschland GmbH	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	CACBS Bank S.A. Germany Branch	■	-	S Grandes clientèles	100,0	100,0	66,5	66,5
	CACBS FONDS SERVICE GmbH	■	E1	F Grandes clientèles	66,5	-	66,5	-
	Crédit Agricole CB (Allemagne)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
	CRÉDIT AGRICOLE LEASING GERMAN BRANCH	■	E2	S Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
	Creditplus Bank AG	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUNIFACTOR GmbH	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA Bank Germany GmbH	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA VERSICHERUNGS-SERVICE GmbH	▲	E2	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	-	50,0	-
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GmbH	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	25,0	25,0
	LEASYS SPA GERMAN BRANCH	▲	-	S Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	LIVOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT German Branch	■	E3	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	67,9	-
	RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2015 UG	■	-	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2021 UG	■	E2	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
Arabie Saoudite								
	CRÉDIT AGRICOLE CB ARABIA FINANCIAL COMPANY	■	E2	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	97,8	-
Australie								
	Crédit Agricole CB Australia Ltd	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
Autriche								
	Arund Austria GmbH	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	FCA Bank GmbH	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle				% d'intérêt			
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	LEASYS AUSTRIA GmbH	▲	D1	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0	-	-	-	-
Belgique												
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,4	-	-	-	-
	Banqueparif	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,4	97,4	-	-	-	-
	CA Indusur Wealth (Europe) Belgium Branch	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8	-	-	-	-
	CACBS Bank Belgium Branch	■	-	S Grandes clientèles	100,0	100,0	66,5	66,5	-	-	-	-
	CACBS Belgium	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	66,5	66,5	-	-	-	-
	Crédit Agricole CB (Belgique)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8	-	-	-	-
	Eurofactor S.A. - NV (Belgique)	■	-	S Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0	-	-	-	-
	FCA BANK S.P.A. BELGIAN BRANCH	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0	-	-	-	-
	Francilise des Scurables	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	96,7	96,7	-	-	-	-
	Lafine	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,7	97,7	-	-	-	-
	LEASYS SPA Belgium Branch	▲	-	S Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0	-	-	-	-
	RENTYS	■	E2	F Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-	-	-	-	-
	SNB Belgium	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8	-	-	-	-
	Solpac	■	-	F Grandes clientèles	96,8	96,8	96,0	96,0	-	-	-	-
Brazil												
	Banco Crédito Agrícola Brasil S.A.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8	-	-	-	-
	CA Indusur Wealth (Brazil) S.A. OTVM	■	D4	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8	-	-	-	-
	FO-FDC	■	-	ESC Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	100,0	-	-	-	-
	Fundo A de Investimento Multimercado	■	-	ESC Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8	-	-	-	-
	SANTANDER CACBS BRASIL OTVM S.A.	▲	-	Co-E Grandes clientèles	50,0	50,0	34,7	34,7	-	-	-	-
	SANTANDER CACBS BRASIL PARTICIPAÇÕES S.A.	▲	-	Co-E Grandes clientèles	50,0	50,0	34,7	34,7	-	-	-	-
Bulgarie												
	Arund Czech Republic Asset Management Sofia Branch	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,4	-	-	-	-
Canada												
	Crédit Agricole CB (Canada)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8	-	-	-	-
Chili												
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,4	-	-	-	-
Chine												
	ABC-CA Fund Management (C)	▲	-	EA Gestion de l'Épargne et Assurances	33,3	33,3	22,6	22,7	-	-	-	-

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	Amundi BOC Wealth Management Co. Ltd	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	55,0	55,0	37,4	37,5
	Crédit Agricole CB China Ltd	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CB China Ltd Chinese Branch	■	-	S Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	GAC – SOFINCO 2014-01	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	GAC – Sofinco Auto Finance Co.	▲	-	SA Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU TONG 2019-1	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU TONG 2020-2	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI TONG 2018-2	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI TONG 2018-3	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI TONG 2019-1	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
Colombie								
	SANTANDER CACES COLOMBIA S.A., SOCIEDAD FINANCIERA	▲	-	Co-E Grandes clientèles	50,0	50,0	34,7	34,7
Corée du Sud								
	Crédit Agricole CB (Corée du Sud)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
	Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	■	-	S Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	▲	-	SA Gestion de l'Épargne et Assurances	30,0	30,0	20,4	20,4
	ORAF (Corée du Sud)	▲	-	S Grandes clientèles	47,0	47,0	46,0	47,0
Danemark								
	FCA Capital Denmark AS	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS DANMARK FLAAR LEASYS SPH	▲	-	S Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
Égypte								
	Crédit Agricole Egypt S.A.E	■	-	F Banque de Proximité à l'International	60,5	60,5	60,2	60,2
Émirats Arabes Unis								
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,8	66,4
	Crédit Agricole CB (Abu Dhabi)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
	Crédit Agricole CB (Duba DFC)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
	Crédit Agricole CB (Duba)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
Espagne								
	A-BEST THIRTEEN	▲	51	Co-ES Services Financiers Spécialisés	-	50,0	-	50,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,8	66,1
	CA Intesauro Wealth (Europe) Spain Branch	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACES BANK SPAIN S.A.U.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	88,5	88,5
	CACES FUND SERVICES SPAIN S.A.U.	■	01	F Grandes clientèles	100,0	100,0	68,5	68,5
	Crédit Agricole CB (Espagne)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
	CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE SPAIN EFC	■	01	F Services Financiers Spécialisés	100,0	51,0	100,0	51,0
	Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en España	■	-	S Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA Capital España EFC S.A.	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA Dealer services España, S.A.	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS REIT: ESPANA S.L.U.	▲	E2	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	-	50,0	-
	LEASYS SPA, Spanish Branch	▲	-	S Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	Prodea – Préviance Dialogue du Crédit Agricole (1)	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,8	66,1
	Santander CACES Latam Holding 1, S.L.	▲	01	Co-E Grandes clientèles	50,0	50,0	34,7	34,7
	Santander CACES Latam Holding 2, S.L.	▲	01	Co-E Grandes clientèles	50,0	50,0	34,7	34,7
	WUFGARD AUTOMA S.L.U. (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	94,8	100,0	94,8	100,0
	Vaugrand Infra S.L.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
États-Unis								
	Amundi Asset Management US Inc.	■	01	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,8	66,1
	Amundi Distributor US Inc.	■	01	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,8	66,1
	Amundi Holdings US Inc.	■	01	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,8	66,1
	Amundi Pioneer Institutional Asset Management Inc.	■	54	F Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	66,1
	Amundi US Inc.	■	01	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,8	66,1
	Atlantic Asset Securification LLC	■	-	ESC Grandes clientèles	100,0	100,0	-	-
	Crédit Agricole America Services Inc.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CB États-Unis	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
	Crédit Agricole CB (Miami)	■	02	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	Crédit Agricole Global Partners Inc.	■	-	F. Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	■	-	F. Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Securities (USA) Inc.	■	-	F. Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	La Fayette Asset Securitization LLC	■	-	ESC Grandes clientèles	100,0	100,0	-	-
	LYORASSET MANAGEMENT HOLDING CORP.	■	E3	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	67,9	-
	LYORASSET MANAGEMENT INC.	■	E3	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	67,9	-
	Vanderbilt Capital Advisors LLC	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
Finlande								
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT FINLAND BRANCH	■	E2	S. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	67,9	-
	Crédit Agricole OBI (Finlande)	■	-	S. Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
	FCA CAPITAL DANMARK A/S Finland Branch	▲	-	S. Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
France								
	ACAIOU	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,8	68,4
	ACTICQA VE ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	99,2	99,1	99,2	99,1
	ACTICQA VE S ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	99,3	99,3	99,3	99,3
	ACTICQA VE 90 C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	ACTICQA VE 90 H2 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	ACTICQA VE 90 H3 C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	ACTICQA VE 90 H4 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	99,9	100,0	99,9	100,0
	ACTICQA VE 90 H6 C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	ACTICQA VE H2 C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	99,3	99,3	99,3	99,3
	ACTICQA VE H4 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	99,7	99,7	99,7	99,7
	ACTIONS 90 SOEC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	99,8	100,0	99,8	100,0
	AGRICOLE RVAGE DETTE ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	Aléxis	■	S4	F. Services Financiers Spécialisés	-	100,0	-	100,0
	ALIA WU HOLOCO P ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	ALTREA	▲	-	EA Gestion de l'Épargne et Assurances	24,7	24,7	24,7	24,7

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	AM AC FR ERI PC 30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	67,3	61,9	67,3	61,9
	AM DESE FRI DISINVEST ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	AM AC, EU ERI H-30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	47,8	36,0	47,8	36,0
	AM AC, MONER H-30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	86,2	86,3	86,2	86,3
	AM AC, USA ERI P 30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	58,8	58,9	58,8	58,9
	AM ACT, EMERL H-30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	45,3	42,8	45,3	42,8
	AM JET PLUS -P-30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	50,7	48,6	50,7	48,6
	AMPA, GROWTH GPPA ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	51,1	51,1	51,1	51,1
	AMUNTRESO CT PC 30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	2,0	58,2	2,0	58,2
	AMUNACT, REST P-C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	31,1	37,9	31,1	37,9
	AMUNTRES, EDNA ERI E FCP SOEC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	70,4	61,8	70,4	61,8
	AMUNDI	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	68,1	68,3	67,9	68,1
	AMUNDI AC FONG PC 30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	98,1	99,8	98,1	99,8
	AMUNDI ACTIONS FRANCE C SOEC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	48,3	54,9	48,3	54,9
	AMUNDI AFD AV DURABLE P1 FCP SOEC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	74,8	70,8	74,8	70,8
	AMUNDI ALLOCATION C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	98,4	98,3	98,4	98,3
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	AMUNDI CNP PU PERI C ⁽¹⁾	■	E1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	98,9	-	98,0	-
	Arundi ESR	■	D1	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	AMUNDI Finance	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	AMUNDI Finance Emissions	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	AMUNDI GBL NACHO MULTI ASSET P ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	70,1	-	70,1
	AMUNDI GRD 24 FCP ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0
	AMUNDI HORIZON 30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	66,0	66,3	66,6	66,3
	AMUNDI Immobilier	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
AMUNDI India Holding	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	66,1
AMUNDI Intermédiation	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	66,1
AMUNDI Insurance	■	S4	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	66,1
AMUNDI IT Services	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	99,6	99,6	66,9	66,1
AMUNDI KBI ACTION FC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	66,2	67,7	66,2	67,7
AMUNDI KBI ACTIONS C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	60,2	66,9	60,2	66,9
AMUNDI KBI AQUA C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	76,1	74,3	76,1	74,3
AMUNDI OBLIG EURO C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	61,6	49,6	61,6	49,6
AMUNDI PATRIMONE C 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	66,7	66,7	66,7	66,7
AMUNDI PE Solution Alpha	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	66,4
AMUNDI Private Equity Funds	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	66,1
AMUNDI PULSATIONS ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	66,8	67,6	66,8	67,6
AMUNDI SORANCE VE 7 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	67,3	67,4	67,3	67,4
AMUNDI SORANCE VE N6 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	98,6	100,0	98,6
AMUNDI THWISS INVEST C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	98,1	98,6	98,1	98,6
AMUNDI VALEURS DURABLES ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	66,3	66,3	66,3	66,3
AMUNDI Ventures	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	66,1
AMUNDI-CSH RI-FC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	74,7	76,4	74,7	76,4
AMUNDIOBLIG-MONDE ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	73,7	70,6	73,7	70,6
ANATEC	■	E1	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	67,9	-
Angle Neuf	■	-	F	Banque de Proximité en France	100,0	100,0	96,6	96,6
ANTINEA FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	21,7	37,3	21,7	37,3
AVIC FLEDBORG-D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	2,5	7,1	2,5	7,1
ARCAPARK SAS	▲	-	Co-E	Gestion de l'Épargne et Assurances	60,0	60,0	60,0	60,0
ARTEMIS ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
ASSURAME	■	S5	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	66,2	64,7	66,2	64,7
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	41,6	41,8	41,6	41,8
ATOUT PREMIER ACTIONS 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	99,9	99,9	99,9	99,9
ATOUT VERT HORIZON FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	35,1	35,2	35,1	35,2
Aurep	■	-	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
AXA EURISM CAP E 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	92,6	93,0	92,6	93,0
BANKBULGARI ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
Bankia S.A.	▲	-	EA	Banque de Proximité en France	60,0	60,0	60,0	60,0
BFT CREDIT OPPORTUNITES +C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT EQUITY PROTECT 44 ⁽¹⁾	■	E1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	100,0	-
BFT FIAN FUT-C 930 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	63,1	60,0	63,1	60,0
BFT INVESTMENT MANAGERS	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	66,1
BFT opportuniste ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT PAK VAL EQ EQ FC ⁽¹⁾	■	E2	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	46,9	-	46,9	-
BFT SEL ROT 23 FC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	99,6	100,0	99,6
BFT STAGERE P (C) ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	42,7	-	42,7
BFT VALUE PREMIER OF CD ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
CA EDHAM OPPORTUNITES ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Grands Crus	■	-	F	Activités Hors Méfiem	77,9	77,9	77,9	77,9
CA Indosuez	■	D1	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth Group	■	S4	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	97,8
CA MASTER EUROPE ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	46,1	-	46,1
CA MASTER PATRIMONE FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	98,3	98,6	98,3	98,6

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FPS c.l.a. (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FPS c.l.a. (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A1 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 FCPR B1 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 FCPR C1 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 FCPR D1 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013-2 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013-3 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2015 COMPARTIMENT 1 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2016 COMPARTIMENT 2 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2016 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA COMMERCE 2 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRASTRUCTURE (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRASTRUCTURE 2017 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRASTRUCTURE 2019 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRFLR C1 A1 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE 19 OF A (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE FINANC. COMPT 1 A1 FC (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE FINANC. COMPT 2 A2 FC (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 IRS (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANNE (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT IRS (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	90,9	100,0	90,9	100,0
	CAA SECONDAIRE IV (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACES Bank	■	-	F. Grandes clientèles	100,0	100,0	99,5	99,5
	CACES Corporate Trust	■	-	F. Grandes clientèles	100,0	100,0	99,5	99,5
	CACES Fund Administration	■	-	F. Grandes clientèles	100,0	100,0	99,5	99,5
	CACES S.A.	■	-	F. Grandes clientèles	99,5	99,5	99,5	99,5
	CACI NON UE (1)	■	-	S. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI UE (1)	■	-	S. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CADERE 20EC (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	49,0	49,0	49,0	49,0
	CAPIS Assurance S.A.	■	-	F. Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	■	-	F. Activités Hors Médiat	96,9	96,9	96,9	96,9
	CAUE Europe Succursale France (1)	■	-	S. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CALIFORNIA 09 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	82,5	67,3	82,5	67,3
	CAREPTA R 2016 (1)	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	Carou Holding	■	-	F. Activités Hors Médiat	50,0	71,4	50,0	71,4
	CEJAH	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,4
	CSM Industrie Conseil en Investissement	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	70,2	70,2	67,5	67,5

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	CFM Indosure Conseil en Investissement Succursale de Nouvelle	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	70,2	70,2	67,5	67,5
	CHORELIA N2 PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	67,7	67,8	67,7	67,8
	CHORELIA N4 PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	68,3	68,5	68,3	68,5
	CHORELIA N5 PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	77,2	77,7	77,2	77,7
	CHORELIA N6 PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	81,1	81,5	81,1	81,5
	CHORELIA N7 C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	67,5	67,7	67,5	67,7
	CHORELIA PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	64,8	65,1	64,8	65,1
	Choral Allocation	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	99,7	99,7	67,9	68,2
	CL Développement de la Côte	■	-	F Activités Hors Milieu	100,0	99,0	100,0	99,9
	Clifip	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	CNP ACP 10 FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	98,2	100,0	98,2
	Compagnie Française de l'Asie (CFA)	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	COMMITMENT DSS - IMMOBILIER VALDREU ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	COMMITMENT DSS - VALDREU ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CPHAM	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	50,3	51,8	50,3	51,8
	CPR CROS REA-F ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	26,8	26,3	26,8	26,3
	CPR EURHLMF 30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	41,1	44,3	41,1	44,3
	CPR EUROLAND EIG p ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	16,7	5,4	16,7	5,4
	CPR FOCUS RE-F-30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	10,1	39,5	10,1	39,5
	CPR GLO SILVER AGE P ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	95,1	95,1	95,1	95,1
	CPR OBUS 12 M P 30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	92,7	90,2	92,7	90,2
	CPR REF. STEPH 0-100 FCP 30EC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	CPR REFL RESP 0-100 30EC ⁽¹⁾	■	51	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	99,3	-	99,3
	CPR REFL RESP 100 P FCP 30EC ⁽¹⁾	■	51	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	85,4	-	85,4

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	CPR REFLEX STRATÉDSS 0-100 P 30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	99,8	100,0	99,8
	CPR RENAL JAF-F-30 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	37,8	35,0	37,8	35,0
	CPR SILVER AGE P 30EC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	98,8	98,7	98,8	98,7
	Crefi	■	-	F Services Financiers Spécialisés	51,0	51,0	51,0	51,0
	Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	▲	-	Co-E Activités Hors Milieu	57,7	57,7	53,7	53,7
	Crédit Agricole Agriculture	■	-	F Activités Hors Milieu	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Assurances (CAV)	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Assurances Solutions	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CAIF)	■	-	F Activités Hors Milieu	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Financial Solutions	■	-	ESC Grandes clientèles	99,9	99,9	97,7	97,7
	Crédit Agricole CIB Global Banking	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB S.A.	■	-	F Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Transactions	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Consumer Finance	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Creditor Insurance (CAI)	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Home Loan SFH	■	-	ESC Activités Hors Milieu	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Immobilier	▲	-	Co-E Activités Hors Milieu	50,0	50,0	50,0	50,0
	Crédit Agricole Immobilier Corporate et Profession	▲	E2	Co-E Activités Hors Milieu	50,0	-	50,0	-
	Crédit Agricole Immobilier Prudence	▲	-	Co-E Activités Hors Milieu	50,0	50,0	50,0	50,0
	Crédit Agricole Immobilier Services	▲	54	Co-E Activités Hors Milieu	-	50,0	-	50,0
	Crédit Agricole Leasing & Factoring	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Payment Services	■	-	ESC Activités Hors Milieu	50,0	51,3	50,0	50,3
	Crédit Agricole Public Sector SCF	■	-	ESC Activités Hors Milieu	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Régions Développement	■	-	F Activités Hors Milieu	72,3	73,6	72,3	73,6
	Crédit Agricole Immobilier Services	▲	E2	Co-E Activités Hors Milieu	50,0	-	33,2	-
	Crédit Agricole Services Immobiliers	▲	E2	Co-E Activités Hors Milieu	50,0	-	33,2	-
	Crédit Agricole S.A.	●	-	Mère Activités Hors Milieu	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
Crédit LFT	■	54	F Services Financiers Spécialisés	-	100,0	-	100,0	-
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	■	-	F Banque de Proximité en France	100,0	100,0	95,8	95,8	-
Definences	■	-	ESC Activités Hors Milieux	100,0	100,0	100,0	100,0	-
DIRECT LEASE	■	E2	F Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-	-
Dourier Finance S.A.S.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8	-
DS Campus ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
EFFITERME FFC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
EPWINTER EURO 80 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	23,9	54,1	23,9	54,1	-
ESN (compartiment Crédit Agricole CB)	■	-	ESC Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8	-
ESN (compartiment Crédit Agricole S.A.)	■	-	ESC Activités Hors Milieux	100,0	100,0	100,0	100,0	-
ESTERFINANCE TECHNOLOGIES	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8	-
Evole Gestion	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,8	68,1	-
Excalytus FCT	■	-	ESC Grandes clientèles	100,0	100,0	-	-	-
EUROPEAN CDT SRI FC ⁽¹⁾	■	-	ESC Banque de Proximité en France	55,8	44,6	55,8	43,8	-
FCA CAPITAL France S.A.	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0	-
FCA Leasing France	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0	-
FCPR CAA 2013 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR CAA COMPARTIMENT PART A2 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR CAA COMPARTIMENT BIS PART A2 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR CAA France croissance 2 A ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR PREDICA 2007 A ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR PREDICA 2007 C2 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR PREDICA 2008 A1 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR PREDICA 2008 A2 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR PREDICA 2008 A3 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR PREDICA SECONDAIRE JA1 ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0	-

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
FCPR PREDICA SECONDAIRE JA2 ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0	-
FCPR PREDICA SECONDAIRE JA3 ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0	-
FCPR PREDICA SECONDAIRE JA B ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0	-
FCPR UI CAP AGRO ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR UI CAP SANTÉ A ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	99,8	-	99,8	-
FCT BIRDO 2016-1 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT CAA - Compartiment 2017-1 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT CAA COMPARTIMENT CESSON DES GRENCES LCL	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2 ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0	-
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2015-1 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	97,8	100,0	97,8	-
FCT CAREPTA - RE 2015-1 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT CRI DH	■	-	ESC Grandes clientèles	100,0	100,0	-	-	-
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse	■	-	ESC Activités Hors Milieux	100,0	100,0	99,9	99,9	-
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse	■	-	ESC Activités Hors Milieux	100,0	100,0	99,9	99,9	-
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 Compartiment Corse	■	-	ESC Activités Hors Milieux	100,0	100,0	99,9	99,9	-
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse	■	-	ESC Activités Hors Milieux	100,0	100,0	99,9	99,9	-
FCT GINKO DEBT CONSO 2015-1	■	-	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT GINKO PERSONAL LOANS 2016-1	■	-	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT GINKO SALES FINANCE 2015-1	■	-	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT GINKO MASTER REVOLVING LOANS	■	-	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT GINKO PERSONAL LOANS 2020-01	■	-	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT GINKO SALES FINANCE 2017-1	■	-	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT MID CAP 2 05/12/22 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT True Sale (Compartiment LCL)	■	-	ESC Banque de Proximité en France	100,0	100,0	95,8	95,8	-

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
FDA 18 - O - 30 ⁽¹⁾	■	■	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
FDA 33 P ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERS CORE-BU CR 19 MM ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	43,7	43,7	43,7	43,7
Federal ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	97,9	97,9	97,9	97,9
FIMO Courtage	■	-	■	F Banque de Proximité en France	100,0	100,0	94,9	94,9
Finymer	■	-	■	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
Française Lumis	■	-	■	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
Française Assurances S.A.S.	■	-	■	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
Française Raques Divers	■	S4	■	F Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0
Française	■	-	■	F Grandes clientèles	98,3	98,3	96,2	96,2
FRECA	■	-	■	F Activités Hors Métiers	51,0	51,0	51,0	51,0
Fretroc	■	-	■	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
Fotocart	■	-	■	F Activités Hors Métiers	100,0	100,0	100,0	100,0
FONDERE HYPERMART	▲	-	■	Co-E Gestion de l'Épargne et Assurances	51,4	51,4	51,4	51,4
FONDS AVECHUS FA B ⁽¹⁾	■	E2	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	100,0	-
FONDS AVECHUS FA A ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	80,9	100,0	80,9
FONDS AVECHUS FA B ⁽¹⁾	■	E2	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	100,0	-
FONDS AVECHUS FA F ⁽¹⁾	■	E2	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	100,0	-
FPO Cogeneration France ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
FRED 10571588 PRENDJANT AS ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
FREY	▲	-	■	EA Gestion de l'Épargne et Assurances	19,4	19,4	19,4	19,4
FREY RETAIL VILLES	▲	-	■	Co-E Gestion de l'Épargne et Assurances	47,5	47,5	47,5	47,5
Grande Océ Investissements (GOI)	■	-	■	F Activités Hors Métiers	52,1	52,1	52,1	52,1
GRD 44 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N3 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N2 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
GRD 44 N4 PART CD ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N5 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 54 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD ACTZONE ELABO ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Banque de Proximité en France	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD CAR 39 FCP ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD FCP 99 FCP ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD IFC 97 FCP ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	97,8	97,8	97,8	97,8
GRD17 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21 ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
HASTINGS PATRIM AC ⁽¹⁾	■	-	■	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	36,7	42,3	36,7	42,3
HTP BUREAU ⁽¹⁾	■	-	■	F Gestion de l'Épargne et Assurances	95,0	95,0	95,0	95,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle				% d'intérêt			
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
HOP HOTEL ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	95,0	95,0	95,0	95,0				
HOP LA HALLE BODA ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	95,0	95,0	95,0	95,0				
Héphaïste Multidivisions FCI	■	-	ESC	Grandes clientèles	100,0	100,0	-	-				
HOLDING EUROPARISSEILLE	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
HYMNOS P 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	90,7	74,0	90,7	74,0				
IAA-CROISSANCE INTERNATIONALE ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
ICAD	▲	-	EA	Gestion de l'Épargne et Assurances	19,1	19,0	19,1	19,0				
IDIA	■	-	F	Activités Hors-Méiers	100,0	100,0	100,0	100,0				
IDIA DÉVELOPPEMENT	■	-	F	Activités Hors-Méiers	100,0	100,0	100,0	100,0				
IDIA PARTICIPATIONS	■	-	F	Activités Hors-Méiers	100,0	100,0	100,0	100,0				
IMEFA 177 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
IMEFA 178 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
IMEFA 179 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
INDCAP EMERG-C-3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	32,7	42,0	32,7	42,0				
INDO ALLOC MANDAT C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	94,0	92,4	94,0	92,4				
INDOS.EURO RUCPO 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	54,5	43,0	54,5	43,0				
INDOSUEZ ALLOCATION ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	99,5	100,0	99,5				
INDOSUEZ CAP EMERG M ⁽¹⁾	■	-	ESC	Banque de Proximité en France	100,0	100,0	100,0	100,0				
INFRA FOCITOPCO	▲	-	EA	Gestion de l'Épargne et Assurances	35,7	35,7	35,7	35,7				
Interfin	■	-	F	Banque de Proximité en France	99,0	98,0	94,8	94,8				
INVEST RESP 53 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	53,8	74,6	53,8	74,6				
IUS HOLDING FRANCE	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	80,1	80,1	80,1	80,1				
Iusy Post ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	90,0	75,0	90,0	75,0				
J&B Holding	■	-	F	Banque de Proximité à l'International	100,0	100,0	100,0	100,0				
KORAM	▲	-	EA	Gestion de l'Épargne et Assurances	24,4	24,0	24,4	24,0				
La Médical	■	D4	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle				% d'intérêt			
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
La Route Avance	■	-	ESC	Grandes clientèles	100,0	100,0	-	-				
LCL	■	-	F	Banque de Proximité en France	95,8	95,8	95,8	95,8				
LCL 3 TEMPO AV 11/18 ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0				
LCL 6 HORIZ AV 0615 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
LCL AC.DES DUEURO ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	87,5	87,7	87,5	87,7				
LCL AC.EMERGENTS 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	38,6	43,2	38,6	43,2				
LCL AC.MOE HS EU3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	43,1	38,1	43,1	38,1				
LCL ACT RES NATUREL ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	50,5	45,7	50,5	45,7				
LCL ACTE-U SR 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	29,3	26,9	29,3	26,9				
LCL ACTOR MONDE ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	56,0	49,5	56,0	49,5				
LCL ACTUSA ER 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	87,2	87,0	87,2	87,0				
LCL ACTIONS EURO C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	36,9	36,7	36,9	36,7				
LCL ACTIONS EURO FJT ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	77,1	76,3	77,1	76,3				
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	43,0	43,3	43,0	43,3				
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	95,7	95,4	95,7	95,4				
LCL BDP ECHUS D ⁽¹⁾	■	E2	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	100,0	-				
LCL BP ECHUS B ⁽¹⁾	■	E1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	100,0	-				
LCL COM GHB STRA P ⁽¹⁾	■	E1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	93,5	-	93,5	-				
LCL COMP CRAC MD P ⁽¹⁾	■	E1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	61,8	-	61,8	-				
LCL DEVELOPEM PME C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	87,5	87,9	87,5	87,9				
LCL DOUBLE HORIZON A ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
LCL ECHUS E ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	-	-	-				
LCL Emission	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	87,9	68,1				
LCL FLEX 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	54,7	48,4	54,7	48,4				
LCL INVESTED C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	93,8	93,4	93,8	93,4				

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
LCL INVEST FRUO 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	93,4	92,7	93,4	92,7
LCL LIGH BLAV 17 G ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL MGEIST 60 3DEC ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	88,1	-	88,1
LCL MGEIST FLD-100 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	89,3	92,5	89,3	92,5
LCL OBL CREDIT EURO ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	87,2	84,4	87,2	84,4
LCL TRIPLE TEMPO AV (FSC2011)S ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0
LEASYS France S.A.S.	▲	-	Co-E	Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS FINT FRANCE SAS	▲	-	Co-E	Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
LF PRE FCP 12 99 JLB ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	72,4	100,0	72,4
LIMMOBILIER D'À CÔTE	▲	E2	Co-E	Activités Hors Métiers	50,0	-	33,2	-
LINOX	■	E2	F	Activités Hors Métiers	50,0	-	44,5	-
LINOX GROUP	■	E2	F	Activités Hors Métiers	50,0	-	44,5	-
Liquail	■	-	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
Licocourtage	■	-	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
Licredit	■	S5	F	Services Financiers Spécialisés	-	100,0	-	100,0
LMA S.A.	■	-	ESC	Grandes clientèles	100,0	100,0	-	-
London Croissance CIS	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	66,4
LOUVOIS PLACEMENT ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	40,1	-	40,1
LYXOR ASSET MANAGEMENT	■	E2	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	67,9	-
LYXOR INTERMEDIATION	■	E2	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	67,9	-
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	■	E2	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	67,9	-
M2FBS FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
Mertoma	■	S5	ESC	Grandes clientèles	-	100,0	-	97,8
Moliner Finances	■	-	F	Grandes clientèles	100,0	100,0	97,1	97,1
NORMANDE SEINE IMMOBILIER	▲	E2	Co-E	Activités Hors Métiers	50,0	-	33,2	-
OBJECTIF DYNAMISME FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	96,3	98,3	96,3	98,3
OBJECTIF LONG TERME FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
OBJECTIF MEDIAN FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF PRUDENCE FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	87,9	77,3	87,9	77,3
OLIN BUSINESS SOLUTIONS	■	E2	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
OLIN FG	■	E2	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
OLIN INVEST	■	E2	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
OLIN IT	■	E2	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
OLIN LENDING	■	E2	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
OLIN MOBILE	■	E2	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
OLIN SAS	■	E2	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
OLIN SERVICES	■	E2	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
OPCI CAA CROSSROADS ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Camp Invest ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI ECO CAMPUS SPRCAV ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI GHD SPRCAV PROFESSION- NELLE ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	90,0	90,0	90,0	90,0
OPCI Immatère	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	87,9	86,4
OPCI Immo Émissions	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	87,9	86,4
OPCI Iris Invest 2010 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI MASSY BUREAUX ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Messidor ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCIMMO LCL SPRCAV/ SOEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	97,4	97,5	97,4	97,5
OPCIMMO PREM SPRCAV/ SOEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	95,4	95,0	95,4	95,0
OPTALIME FCP SOEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	99,0	99,9	99,9	99,9
OLIN	■	E2	F	Activités Hors Métiers	50,0	-	44,5	-
Pacific EUR FCT	■	-	ESC	Grandes clientèles	100,0	100,0	-	-
Pacific IT FCT	■	-	ESC	Grandes clientèles	100,0	100,0	-	-
Pacific USD FCT	■	-	ESC	Grandes clientèles	100,0	100,0	-	-

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle				% d'intérêt			
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
Pacifica	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
PATRIMOINE ET COMMERCE	▲	-	EA	Gestion de l'Épargne et Assurances	10,3	20,8	20,3	20,8				
PEB EUROPE (1)	■	-	F	Banque de Proximité en France	100,0	100,0	100,0	100,0				
PEG - Portefeuille Exotique Garant	■	S2	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	87,2	-	86,3				
PORT EXAVIS RET P (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	98,9	98,6	98,9	98,6				
PORT METAUX PRECA-C (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	98,9	97,7	98,9	97,7				
PORT OF DEF FI EUR AC (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	99,8	98,9	99,8	98,9				
Predica	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
Predica 2005 FCPR A (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
Predica 2008 FCPR A (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
Predica 2006-2007 FCPR (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
PREDICA 2010 A1 (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
PREDICA 2010 A2 (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
PREDICA 2010 A3 (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
PREDICA ENERGIES DURABLES (1)	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	60,0	58,8	60,0	58,8				
Predica OPC Bureau (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
Predica OPC Commerces (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
Predica OPC Habitation (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
PREDICA SECURITAIRES III (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
Predicant A1 FCP (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
Predicant A2 FCP (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
Predicant A3 FCP (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
PREDIPARK (1)	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
Prediquant Eurodisance AZ (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
Prediquant Opportunité (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle				% d'intérêt			
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
PREDIQUANT PREMIUM (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
PREDIWATT (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
RAWISOF - GÉNÉRALE DE SANTÉ	▲	-	EA	Gestion de l'Épargne et Assurances	38,8	38,8	38,8	38,8				
RAVE FCP SEEC (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
RED CEDAR	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	87,9	68,4				
RETAH PWET C (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
RSD 2006 FCP SEEC (1)	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
RUE DU SAC (SC)	▲	-	Co-E	Gestion de l'Épargne et Assurances	50,0	50,0	50,0	50,0				
S.A.S. Evergreen Montboud	■	-	ESC	Activités Hors Millions	100,0	100,0	100,0	100,0				
S.A. RETECS (1)	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
SAS CRYSTAL	▲	-	EA	Gestion de l'Épargne et Assurances	46,0	46,0	46,0	46,0				
SAS DEFENSE ORS	▲	-	Co-E	Gestion de l'Épargne et Assurances	25,0	25,0	25,0	25,0				
SAS FWHOLDING	▲	S2	EA	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	50,0	-	50,0				
SAS FRESH RUNGS (1)	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
SCI 1 TERRASSE BELLINI	▲	-	Co-E	Gestion de l'Épargne et Assurances	33,3	33,3	33,3	33,3				
SCI ACADEME MONTROUGE	▲	-	Co-E	Gestion de l'Épargne et Assurances	50,0	50,0	50,0	50,0				
SCI BMEDIC HABITATION (1)	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
SCI CAMPUS MEDICIS SAINT-DENIS (1)	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	70,0	70,0	70,0	70,0				
SCI CAMPUS RIMBAUD SAINT-DENIS (1)	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	70,0	70,0	70,0	70,0				
SCI CARPE DIEM	▲	-	Co-E	Gestion de l'Épargne et Assurances	50,0	50,0	50,0	50,0				
SCI OZ CAM	▲	-	Co-E	Activités Hors Millions	50,0	50,0	50,0	50,0				
SCI EUROMARSEILLE 1	▲	-	Co-E	Gestion de l'Épargne et Assurances	50,0	50,0	50,0	50,0				
SCI EUROMARSEILLE 2	▲	-	Co-E	Gestion de l'Épargne et Assurances	50,0	50,0	50,0	50,0				
SCI FÉDÉRALE PIERRE VICTOIRE (1)	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	99,0	99,0	99,0	99,0				
SCI FÉDÉRALE VILLERS (1)	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	SCI FEDSILIO ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	99,9	99,9	99,9	99,9
	SCI FEDERLONDRES ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI FEDERPIERRE ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI FONDIS	▲	-	EA Gestion de l'Épargne et Assurances	25,0	25,0	25,0	25,0
	SCI GRENER VELLE ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI HEART OF LA DEFENSE	▲	-	EA Gestion de l'Épargne et Assurances	33,3	33,3	33,3	33,3
	SCI Holding Danila ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI ILOT 13	▲	-	Co-E Gestion de l'Épargne et Assurances	50,0	50,0	50,0	50,0
	SCI IMEFA 021 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 002 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 003 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 004 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 005 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 006 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 008 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 009 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 010 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 011 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 012 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 013 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 016 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 017 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 018 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 020 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 022 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	SCI IMEFA 025 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 032 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 033 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 034 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 035 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 036 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 037 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 038 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 039 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 042 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 043 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 044 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 047 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 048 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 051 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 052 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 054 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 057 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 058 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 060 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 061 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 062 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 063 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 064 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 067 ⁽¹⁾	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	SCI IMEFA 055 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 059 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 072 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 073 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 074 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 076 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 077 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 078 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 079 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 089 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 081 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 082 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 083 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 084 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 085 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 088 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 091 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 092 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 095 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 100 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 101 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 102 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 103 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 104 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 105 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	SCI IMEFA 107 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 108 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 109 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 110 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 112 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 113 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 115 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 116 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 117 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 118 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 120 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 121 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 122 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 123 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 126 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 128 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 129 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 131 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 132 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 140 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 148 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 149 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 150 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 155 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 156 ⁽¹⁾	■	-	F. Gestion de l'Épargne et Assurances	90,0	90,0	90,0	90,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
SCI IMEFA 157 ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 158 ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 159 ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 164 ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 169 ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 170 ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 171 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 172 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 173 ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 174 ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 175 ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 176 ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SO LE VILLAGE VICTOR HUGO ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEDI BUREAU ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PALJICA HUGO ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SO Paul Citronne	▲	E3	Co-E	Gestion de l'Épargne et Assurances	49,0	-	49,0	-
SCI PORTE DES ULAS - FRÈRES FLAMEN ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentynel	■	-	F	Activités Hors Milieu	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI TANGRAM ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	90,7	95,7	90,7	95,7
SCI VALHUBERT ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VILGIVARD 36-44 ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VICO D'AZER VELLEUX ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI WAGRAM 22/30	▲	-	Co-E	Gestion de l'Épargne et Assurances	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI WASHINGTON	▲	S2	EA	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	34,0	-	34,0
SCI LUP MULTIMIX ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	46,5	41,6	46,5	41,6

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
SH FREDICA ENERGIES DURABLES SAS ⁽¹⁾	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	99,9	99,9	99,9	99,9
Shark FOC	■	S1	ESC	Grandes clientèles	-	100,0	-	-
SNC Falcide Apur	■	S4	F	Activités Hors Milieu	-	100,0	-	49,9
SNIG	■	-	F	Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
SO GLCO	▲	E2	Co-E	Activités Hors Milieu	50,0	-	33,2	-
SO GLCO	▲	S4	Co-E	Activités Hors Milieu	-	50,0	-	50,0
Société d'Épargne Foncière Agricole (SEFA)	■	-	F	Activités Hors Milieu	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Générale Gestion (SGG)	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
Sodica	■	-	F	Activités Hors Milieu	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	■	-	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
SOLIDARITÉ AMUNDI FI ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	70,7	79,2	70,7	79,2
SOLIDARITÉ INITIATIVES SANTÉ ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	76,9	76,6	76,9	76,6
SORANCE VIE 4 FCP ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0
SORANCE VIE 5 FCP SOEC ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0
SORANCE VIE 6 FCP ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0
SORANCE VIE 8 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	98,0	98,2	98,0	98,2
Spirica	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
SQUAPE HABITAT FRANCHE-COMTE	▲	E2	Co-E	Activités Hors Milieu	60,0	-	33,2	-
SQUAPE HABITAT TOULOUSE 31	▲	E2	Co-E	Activités Hors Milieu	50,0	-	33,2	-
Société Européenne de Développement d'Assurances	■	-	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Européenne de Développement ou Financement	■	-	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
TCE	■	-	F	Grandes clientèles	99,7	99,7	97,4	97,4
TOUR MERLE (SO)	▲	-	Co-E	Gestion de l'Épargne et Assurances	50,0	50,0	50,0	50,0
TRAF 6 ANS N 10 PT C ⁽¹⁾	■	E2	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	90,0	-	50,0	-
TRAF 6 ANS N 10 C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	81,5	82,1	81,5	82,1
TRANVANCE 6 AN 12 C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	84,0	84,4	84,0	84,4
TRANVANCE 6 AN 13 C ⁽¹⁾	■	E1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	85,1	-	65,1	-

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
TRAWANCE 6 AN 14 C ⁽¹⁾	■	E1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	89,4	-	89,4	-
TRAWANCE 6 ANS ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	61,9	-	61,9
TRAWANCE 6 ANS 5 C ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	76,9	79,2	76,9	79,2
TRAWANCE 6 ANS N 11 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	82,7	83,2	82,7	83,2
TRAWANCE 6 ANS N 15 ⁽¹⁾	■	E2	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	66,3	-	66,3	-
TRAWANCE 6 ANS N 9 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	3,3	79,7	3,3	79,7
TRAWANCE 6 ANS N2 C ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	74,8	-	74,8
TRAWANCE 6 ANS N3 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	3,0	70,5	3,0	70,5
TRAWANCE 6 ANS N6 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	84,0	84,8	84,0	84,8
TRAWANCE 6 ANS N7 C ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	82,1	-	82,1
TRAWANCE 6 ANS N8 C ⁽¹⁾	■	S1	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	86,6	-	86,6
Triple P FOC	■	-	ESC	Grandes clientèles	100,0	100,0	-	-
TSUBAO OF (FCT)	■	S1	ESC	Grandes clientèles	-	100,0	-	-
TSUBAS ON (FCT)	■	S1	ESC	Grandes clientèles	-	100,0	-	-
UBAF	▲	-	Co-E	Grandes clientèles	47,0	47,0	46,0	46,0
Ucelfort	▲	-	EA	Services Financiers Spécialisés	35,0	35,0	35,0	35,0
UI CAP SANTE 2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifortis	■	-	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-medias	■	-	F	Activités Hors Médias	100,0	100,0	100,0	100,0
UNIPERRE ASSURANCE (SCF) ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
VERDOÏNE VAL FCP 30EC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	90,2	92,0	90,2	92,0
VERDOÏNE SEL EURO FC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Banque de Proximité en France	8,8	43,6	8,8	43,6
Via Vita	■	S2	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0
Grèce								
ANIMEX Hellas MFMC S.A.	■	S1	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	88,1
Crédit Agricole UHI	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA Bank Group Hellenic Branch	▲	-	S	Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
FCA Capital Hellas S.A.	▲	-	Co-E	Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Insurance Hellas S.A.	▲	-	Co-E	Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
Guernesey								
Crédit Agricole GB Finance (Guernesey) Ltd	■	-	ESC	Grandes clientèles	99,9	99,9	97,7	97,7
Hong Kong								
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	■	-	S	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	87,9	88,4
AMUNDI Hong Kong Ltd	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	87,9	88,1
CA Indusier (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	■	-	S	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Asia Sheffinart Ltd	■	-	F	Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole GB (Hong Kong)	■	-	S	Grandes clientèles	97,9	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	■	-	F	Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
Irlande								
Amundi Investment Fund Management Private Limited Company	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	87,9	88,1
Inde								
Crédit Agricole GB (Inde)	■	-	S	Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole GB Services Private Ltd	■	-	F	Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
State Bank of India Fund Management	▲	-	EA	Gestion de l'Épargne et Assurances	37,0	37,0	25,0	25,2
Italie								
Amundi Intermediation Dublin Branch	■	-	S	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	87,9	88,1
Amundi Ireland Ltd	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	87,9	88,1
ARES CAPITAL LIMITED	■	S1	F	Services Financiers Spécialisés	-	100,0	-	81,0
CACES Bank Ireland Branch	■	-	S	Grandes clientèles	100,0	100,0	88,5	88,5
CACES Ireland Limited	■	-	F	Grandes clientèles	100,0	100,0	88,5	88,5
CACI LIFE LIMITED	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Rensurance Ltd	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSARI 1,52 % 25/10/38 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSARI 1,5255 % 25/04/26 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSARE FINANCE IRELAND 0,03 % 25-10-38 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle				% d'intérêt			
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	CORSAIRE FINANCE IRELAND 1,24 % 25-10-38 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	CORSAIRE FINANCE IRELAND 0,7 % 25-10-38 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	EFL Lease Afn 2017-1 Designated Activity Company	■	-	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0				
	EFL LEASEABS 2021-1 DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	■	E2	F Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-				
	ERASMUS FINANCE	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0				
	FCA BANK SPA, HIGH BRANCH	▲	-	S Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0				
	FCA Capital Pe Limited	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0				
	FIXED INCOME DERIVATIVES - STRUCTURED FUND PLC	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8				
	KB Fund Managers Limited	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	87,5	87,5	67,9	68,1				
	KB Global Investors (North America) Limited	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	87,5	87,5	67,9	68,1				
	KB Global Investors Limited	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	87,5	87,5	67,9	68,1				
	PMCO GLOBAL BOND FUNDING EX ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	31,8	32,9	31,8	32,9				
	PREMIUM GR 0 % 28 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN 0,538 % 25-10-38 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN 0,63 % 25-10-38 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN 1,24 % 25/04/35 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN 1,531 % 25-04-35 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN 1,55 % 25-07-40 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN 4,52 % 06-01 EMTN ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0				
	PREMIUM GREEN 4,54 % 06-13/06/21 ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0				
	PREMIUM GREEN 4,5575 % 21 EMTN ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0				
	PREMIUM GREEN 4,56 % 06-21 ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0				
	PREMIUM GREEN 4,7 % EMTN 09/09/21 ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0				
	PREMIUM GREEN 4,72 % 12-25/09/27 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle				% d'intérêt			
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	PREMIUM GREEN PLC 1,035 % 25-10-38 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN PLC 4,30 % 2021 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN TV 06/22 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN TV 07/22 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN TV 07-22 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN TV 22 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN TV 26/07/22 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN TV 2027 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN TV 23/05/2022 EMTN ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	PREMIUM GREEN 4,33 % 06-29/10/21 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	Space Holding (Ireland) Limited	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
Italie												
	A-BEST EIGHTEEN	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0				
	A-BEST FIFTEEN	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0				
	A-BEST FOURTEEN	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0				
	A-BEST SEVENTEEN	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0				
	A-BEST TWELVE	▲	-	Co-ES Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0				
	Agis	■	-	F Services Financiers Spécialisés	61,0	61,0	61,0	61,0				
	AGOSCOM S.R.L.	■	-	S Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	61,0	61,0				
	AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1				
	AMUNDI SGR S.p.A.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1				
	BANCO PICCOLI CREDITO WATTELINESE S.p.A.	■	E3	F Banque de Proximité à l'International	100,0	-	75,8	-				
	CA Assicurazioni	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0				
	CA Indisuez Wealth (Europe Italy Branch)	■	E2	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	87,8	-				
	CA Indisuez Wealth Italy S.p.A.	■	S1	F Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	97,8				
	CACSS Bank Italy Branch	■	-	S Grandes clientèles	100,0	100,0	60,3	60,3				

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
CAC DAWN ⁽¹⁾	■	-	S	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
CAC MTA ⁽¹⁾	■	-	S	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
CLICKM SPRL	▲	-	Co-ES	Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole CIB (Italie)	■	-	S	Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole Proximité S.p.A.	■	-	F	Banque de Proximité à l'International	99,9	82,4	75,3	62,3
Crédit Agricole Group Solutions	■	-	ESC	Banque de Proximité à l'International	100,0	100,0	75,5	74,4
Crédit Agricole Italia	■	-	F	Banque de Proximité à l'International	75,6	75,0	75,0	75,6
Crédit Agricole Leasing Italia	■	-	F	Banque de Proximité à l'International	100,0	100,0	79,3	79,3
Crédit Agricole Vita S.p.A.	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
CREVAL CREDITO BOND S.R.L.	▲	E3	Co-E	Banque de Proximité à l'International	60,0	-	45,4	-
CREVAL FACTOR S.p.A.	■	E3	F	Banque de Proximité à l'International	100,0	-	75,6	-
Eurofactor Italia S.p.A.	■	-	F	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
FASITREE S.R.L.	▲	-	Co-ES	Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank	▲	-	Co-E	Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
GENERALFINANCE S.p.A.	▲	E3	Co-E	Banque de Proximité à l'International	46,8	-	35,4	-
GLOBAL BRONER S.p.A.	▲	E3	Co-E	Banque de Proximité à l'International	30,0	-	22,7	-
ItaAsset France S.R.L.	■	-	ESC	Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
Leasys	▲	-	Co-E	Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS RENT S.p.A.	▲	-	Co-E	Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
Nexas 1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	97,2	88,8	97,2	88,8
NEXES SIX (ITG)	▲	-	Co-ES	Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
RAJNA BANCARUARE S.R.L.	▲	E3	Co-E	Banque de Proximité à l'International	50,0	-	37,8	-
SONDRIO CITTA FUTURA S.R.L.	▲	E3	Co-E	Banque de Proximité à l'International	48,0	-	37,0	-
STELLINE REAL ESTATE S.p.A.	■	E3	F	Banque de Proximité à l'International	100,0	-	75,6	-
SUNRISE SPV 20 S.R.L.	■	-	ESC	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	61,0	61,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
SUNRISE SPV 30 S.R.L.	■	-	ESC	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 40 S.R.L.	■	-	ESC	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 50 S.R.L.	■	-	ESC	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 250 S.R.L.	■	-	ESC	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 270 S.R.L.	■	-	ESC	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 280 S.R.L.	■	-	ESC	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 290 S.R.L.	■	-	ESC	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 292 S.R.L.	■	E2	ESC	Services Financiers Spécialisés	100,0	-	61,0	-
SUNRISE SPV 293 S.R.L.	■	E2	ESC	Services Financiers Spécialisés	100,0	-	61,0	-
SUNRISE S.R.L.	■	-	ESC	Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	61,0	61,0
VALELLUNA GOLF CLUB S.p.A.	▲	E3	Co-E	Banque de Proximité à l'International	43,1	-	32,6	-
VINIGRADO ITALIA	■	E2	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	100,0	-
VINIGRADO SOGARE ⁽¹⁾	■	E2	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	100,0	-
Japon								
AMUNDI Japan	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
Crédit Agricole CIB (Japon)	■	-	S	Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd	■	-	F	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	■	-	S	Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
UBAF (Japon)	▲	-	S	Grandes clientèles	47,0	47,0	46,0	47,0
Luxembourg								
0057514 AUC ⁽¹⁾	■	51	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	-	58,2	-	58,2
1627 AELRC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	30,0	61,1	30,0	61,1
37765 AELRC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
56055 AS EJR ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	99,1	99,3	99,1	99,3
56055 AELRC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Banque de Proximité en France	43,0	51,8	43,0	51,4
5680 AELRC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	76,6	58,2	76,6	58,2
5684 AELRC ⁽¹⁾	■	-	ESC	Gestion de l'Épargne et Assurances	6,1	30,6	6,1	30,6

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	5002 AEURHC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	58,8	54,0	58,8	54,0
	5940 AEURC ⁽¹⁾	■	E2	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	51,8	-	51,8	-
	70752 AEURHC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	43,8	41,1	43,8	41,1
	A FD EO E CON AEG ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	18,7	61,8	18,7	61,8
	A FD EO E FOC AE G ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	55,5	67,4	55,5	67,4
	AF INDEX EQ JAPAN AE CAP ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	80,5	80,1	80,5	80,1
	AF INDEX EO USA AME ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	62,3	63,0	62,3	63,0
	AFOPHELLEAEC ⁽¹⁾	■	S1	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	-	42,2	-	42,2
	ALPMAGBUDARE ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	78,2	82,3	78,2	82,3
	AMGOWOE ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	5,4	4,8	5,4	4,8
	AMUN NEW SIL PO AEC ⁽¹⁾	■	E2	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	40,2	-	40,2	-
	AMUNDI B GLAGG AEC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	5,6	9,6	5,6	9,6
	AMUNDI BEEB AEC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	37,0	49,1	37,0	49,1
	AMUNDI EMERG MKT BD-MZEURHC ⁽¹⁾	■	-	ESC Banque de Proximité en France	77,9	63,2	77,9	63,2
	AMUNDI EU E IN AMEC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	43,9	41,2	43,9	41,2
	AMUNDI GLS MUL-ASSET-MZEURC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	51,7	47,5	51,7	47,5
	AMUNDI GLO MVA CONS-MZ EUR C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	79,3	76,2	79,3	76,2
	AMUNDI GLOBAL SERVING	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	66,1
	Amundi Luxembourg S.A.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	66,1
	AMUNDI SF - DYRS-ST BO-HEUR ⁽¹⁾	■	E2	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	48,6	-	48,6	-
	AMUNDI-EUR EQ GREEN IN-HEURC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	25,6	65,5	25,6	65,5
	AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	38,7	57,5	38,7	57,5
	AM-EUROPE-MESHD ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	15,7	50,9	15,7	50,9
	BA-FR EUR EQ D-GEUR ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	52,1	51,9	52,1	51,9
	CA Indosuez Wealth (Asset Management)	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	CA Indosuez Wealth (Europe)	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS Bank Luxembourg Branch	■	-	S Grandes clientèles	100,0	100,0	88,5	88,5
	CHORELIA NS PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	86,1	86,3	86,1	86,3
	CPI INV MEGATRENDS R EUR-ACC ⁽¹⁾	■	E2	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	43,6	-	43,6	-
	CPI I-SM R C-AEURA ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	91,8	64,0	91,8	64,0
	CPI-CLIM ACT-AEURA ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	21,0	43,0	21,0	43,0
	CPI-GLDSC-PAVAC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	45,6	43,6	45,6	43,6
	Credit Agricole DB Finance Luxembourg S.A.	■	-	ESC Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Life Insurance Europe	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	99,9	99,9
	EUROPEAN MARKETING GROUP	■	E2	F Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
	EVANE 1 OVERDR CC ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	71,7	72,1	71,7	72,1
	FE AMUNDI INC BLDR-BE C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	90,8	80,2	90,6	80,2
	FRANKLIN DIVER-DYH-I ACC EU ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	54,4	48,0	54,4	48,0
	FRANKLIN GLB MCT-AS IN-HEUR ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	69,0	76,1	69,0	76,1
	Fund Channel	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	87,9	86,1
	IGSF-GBL GOLD FD-I C ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	50,4	25,9	50,4	25,9
	INDORFLEX ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	46,4	47,3	46,4	47,3
	INDO-GBL TR-PE ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	58,2	58,4	55,2	58,4
	INDOSUEZ NAVGATOR G ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	49,4	42,5	49,4	42,5
	Investor Service Hure S.A.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	88,5	88,5
	JPM US E2V ALL CAP-C HDG ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	90,1	88,7	90,1	88,7
	JPM US SEL EQ FLG-CA EUR HD ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	82,6	66,0	82,6	66,0
	JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	41,0	84,5	41,0	84,5
	JPMORGAN F-US GROWTH-CAND ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	30,8	31,5	30,8	31,5
	LRP - CPT JANVER 2013 0.10 13-21 1 L01A ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	84,0	84,2	84,6	84,2

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	LYON FUND SOLUTION	■	E3	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	67,9	-
	Partinvest S.A.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	68,5	68,5
	PREDICA INFRASTRUCTURE S.A.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	PurpleProfitAsset 1,36 % 25/10/2038 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	PurpleProfitAsset 1,093 % 20/10/2038 ⁽¹⁾	■	-	ESC Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	Space Lux	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
Malaisie								
	AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
Maroc								
	Crédit du Maroc	■	-	F Banque de Proximité à l'International	78,7	78,7	78,7	78,7
	Crédit du Maroc Leasing et Factoring	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	85,8	85,8
	FCA DEALER SERVICES ESPANA S.A. Morocco Branch	▲	-	S Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	SIFM	■	-	F Banque de Proximité à l'International	100,0	100,0	78,7	78,7
	Thema Courtage	▲	-	EA Services Financiers Spécialisés	49,0	49,0	49,0	49,0
	WIFA Gestion	▲	-	EA Gestion de l'Épargne et Assurances	34,0	34,0	23,1	23,2
	Wafasaf	▲	-	EA Services Financiers Spécialisés	49,0	49,0	49,0	49,0
Maurice								
	BSA Ltd	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
Mexique								
	AMUNDI/ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,4
	Banco Santander CACES Mexico, S.A., Institución de Banco Múltiple	▲	-	Co-E Grandes clientèles	50,0	50,0	34,7	34,7
	Plures Global Invertemto LTD Mexico City Branch	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,4
Monaco								
	CPM Indosuez Gestion	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	70,2	70,2	66,6	66,6
	CPM Indosuez Wealth	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	70,2	70,2	67,5	67,5
	LQZ, succursale de Monaco	■	-	S Banque de Proximité en France	95,6	95,6	95,6	95,6
Norvège								
	FCA Capital Norge AS	▲	-	S Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.				% de contrôle		% d'intérêt	
		(1)	(a)	(b) Activité	31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
Pays-Bas								
	A-BEST 21	▲	E2	Co-E5 Services Financiers Spécialisés	50,0	-	50,0	-
	AMUNDI/ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,4
	CACES Bank, Netherlands Branch	■	-	S Grandes clientèles	100,0	100,0	88,5	88,5
	Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	■	02	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Securities Asia B.V.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	De Kredietbank B.V.	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	EEUROFACTORY NEDERLAND	■	-	S Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA Capital Nederland B.V.	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	Financierings Omschakelings B.V.	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	Finis Zuidoost Nederland B.V.	■	-	F Services Financiers Spécialisés	98,1	98,1	98,1	98,1
	IGM lease Netherlands B.V.	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	Inter Lease B.V.	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	INTERBANK N.V.	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	Indust 78 B.V.	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS Nederland	▲	-	S Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	MAGO B.V.	■	-	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	MITSUBA B.V.	■	-	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	NIVES SEVEN S.R.L.	▲	S1	Co-E5 Services Financiers Spécialisés	-	50,0	-	50,0
	NL Fides B.V.	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	RSBANK N.V.	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	Sinfonie B.V.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	Softmar B.V.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
Pologne								
	AMUNDI Pologne	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	Arg Bankier	■	-	F Banque de Proximité à l'International	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAUE Europe Succursale Pologne ⁽¹⁾	■	S1	S Gestion de l'Épargne et Assurances	-	100,0	-	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	Creditfort S.A.	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	COT AGRI ZYCOE IU	■	E1	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	100,0	-
	Credit Agricole Bank Polska S.A.	■	-	F Banque de Proximité à l'International	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credit Agricole Polska S.A.	■	-	F Banque de Proximité à l'International	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credit Agricole Service S.p. z o.o.	■	-	F Banque de Proximité à l'International	100,0	100,0	100,0	100,0
	EFL Finance S.A.	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	EFL Services	■	G4	F Services Financiers Spécialisés	-	100,0	-	100,0
	EUROFACTOR POLSKA S.A.	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA BANK SPA ODDZIAŁ W POLSCE Polska Branch	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS POLSKA	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	TRUCK CARES p.	■	D1	F Services Financiers Spécialisés	70,0	70,0	70,0	70,0
Portugal								
	ARES LOGITARR STC S.A.	■	E2	ESC Services Financiers Spécialisés	100,0	-	100,0	-
	Credibum	■	-	F Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	Eurofactor S.A. (Portugal)	■	-	S Services Financiers Spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA Capital FIC	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS PORTUGAL S.A.	▲	D1	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	MUDUM SEGUROS	■	D1	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
	THETIS FINANCE 2015-1	■	S1	ESC Services Financiers Spécialisés	-	100,0	-	100,0
Ostar								
	CICB Outer Financial Center Branch	■	-	S Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
République Tchèque								
	Amundi Czech Republic Asset Management A.S.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	Amundi Czech Republic Investment Společnost A.S.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
Roumanie								
	Amundi Asset Management S.A.I. S.A.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
	Credit Agricole Romania	■	S2	F Banque de Proximité à l'International	-	100,0	-	100,0
Royaume-Uni								
	AMUNDI (UK) Ltd	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	AMUNDI/ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	Amundi Intermediation London Branch	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	CACEIS Bank UK Branch	■	-	S Grandes clientèles	100,0	100,0	98,5	98,5
	Credit Agricole CB (Royaume-Uni)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
	Credit Agricole CB Holdings Ltd	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	Credit Agricole CB Pension Limited Partnership	■	-	ESC Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
	ER CAPITAL LTD	▲	E2	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	-	50,0	-
	FCA Automotive Services UK Ltd	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA Dealer Services UK Ltd	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH UK Branch	▲	-	S Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	Leasys UK Ltd	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
	LYXOR ASSET MANAGEMENT UK LLP	■	E3	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	67,9	-
	Succursale Crédit Agricole S.A.	■	-	S Activités Hors Mères	100,0	100,0	100,0	100,0
Russie								
	Credit Agricole CB A.O.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	97,8	97,8
Serbie								
	Credit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	■	D4	F Banque de Proximité à l'International	100,0	100,0	100,0	100,0
Singapour								
	Amundi Intermediation Asia PTE Ltd	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	AMUNDI Singapore Ltd	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	Agore S.A. Singapore Branch	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	80,0	80,0	78,2	80,0
	CA Indusave (Subsidiary) S.A. Singapore Branch	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8
	Credit Agricole CB (Singapore)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
	Fund Channel Singapore Branch	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	UBAF (Singapore)	▲	-	S Grandes clientèles	47,0	47,0	46,0	47,0
Slovaquie								
	Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	(a)	(b) Activité	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2021	31/12/ 2020	31/12/ 2021	31/12/ 2020
Suisse								
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT SWEDEN BRANCH	■	E2	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	-	67,9	-
	Crédit Agricole CB (Suisse)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
	FCA Capital Sverige	▲	-	S Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
Suisse								
	AMUNDI Suisse	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	Ascom	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	80,0	80,0	78,2	78,2
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	■	-	S Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez (Switzerland) S.A.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez Romania S.A.	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACER Bank Switzerland Branch	■	-	S Grandes clientèles	100,0	100,0	88,5	88,5
	CACER Switzerland S.A.	■	-	F Grandes clientèles	100,0	100,0	88,5	88,5
	FCA Capital Suisse S.A.	▲	-	Co-E Services Financiers Spécialisés	50,0	50,0	50,0	50,0
Taiwan								
	Amundi Taiwan Limited	■	-	F Gestion de l'Épargne et Assurances	100,0	100,0	67,9	68,1
	Crédit Agricole DBI (Taïwan)	■	-	S Grandes clientèles	97,8	97,8	97,8	97,8
Ukraine								
	CRÉDIT AGRICOLE BANK	■	-	F Banque de Proximité à l'International	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) OPCVM, fonds en UC et SO détenus par des entités d'assurance.

Les succursales sont mentionnées en italique.

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors Groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission universelle du patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

NOTE 13 PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 16 297 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 13 986 millions d'euros au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 32,50 % du capital de Crédit Logement s'élève à 499 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2021, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Crédit Agricole S.A., principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'Épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités de Crédit Agricole S.A. peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'Épargne et Assurances de Crédit Agricole S.A. investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

13.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

13.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

Financement structuré

Enfin, Crédit Agricole S.A., via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Crédit Agricole S.A. sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- Crédit Agricole S.A. intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration intervient à la demande de Crédit Agricole S.A. et il en est le principal utilisateur ;
- Crédit Agricole S.A. cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Crédit Agricole S.A. est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère de Crédit Agricole S.A. est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Crédit Agricole S.A. a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles elle ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2021.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement de charges et de produits d'intérêts dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à - 4 millions d'euros.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2021, Crédit Agricole S.A. n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2021, Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2021, et au 31 décembre 2020 l'implication du Groupe dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Groupe dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2021			
	Titrisation			
	Perte maximale			
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	5	-	5
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	494	494	-	494
TOTAL DES ACTIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	499	499	-	499
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	3	-	3
Dettes	63	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	66	3	-	3
Engagements donnés	-	6	-	6
Engagements de financement	-	6	-	6
Engagements de garantie	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution – Engagements par signature	-	-	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN NET DE PROVISIONS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	6	-	6
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	433	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risques de crédit" et dans la note 3.2 "Risques de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas garant et des entités de financement structurées dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2020			
	Titrisation			
	Perte maximale			
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6	6	-	6
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	6	6	-	6
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21	1	-	1
Dettes	11	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	31	1	-	1
Engagements donnés	-	75	-	75
Engagements de financement	-	18	-	18
Engagements de garantie	-	-	-	-
Autres	-	57	-	57
Provisions pour risque d'exécution – Engagements par signature	-	-	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN NET DE PROVISIONS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	75	-	75
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	25	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risques de crédit" et dans la note 3.2 "Risques de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas garant et des entités de financement structurées dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

31/12/2021											
Gestion d'actifs				Fonds de placement ⁽¹⁾				Financement structuré ⁽¹⁾			
Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
1 999	1 999	-	1 999	37 022	37 022	-	37 022	5	5	-	5
-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-
-	-	-	-	253	253	-	253	1 949	1 949	-	1 949
1 999	1 999	-	1 999	37 276	37 276	-	37 276	1 954	1 954	-	1 954
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
576	576	-	576	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	374	-	-	-
576	576	-	576	-	-	-	-	374	-	-	-
-	18 249	429	17 819	-	-	-	-	-	856	-	856
-	-	-	-	-	-	-	-	-	812	-	812
-	18 261	429	17 831	-	-	-	-	-	44	-	44
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	(12)	-	(12)	-	-	-	-	-	-	-	-
-	18 249	429	17 819	-	-	-	-	-	856	-	856
91 180	-	-	-	384 855	-	-	-	1 580	-	-	-

31/12/2020											
Gestion d'actifs				Fonds de placement ⁽¹⁾				Financement structuré ⁽¹⁾			
Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
3 179	3 179	-	3 179	43 077	43 077	-	43 077	17	17	-	17
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	207	207	-	207	2 007	2 007	-	2 007
3 179	3 179	-	3 179	43 284	43 284	-	43 284	2 024	2 024	-	2 024
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
799	799	-	799	33	2	-	2	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	416	-	-	-
799	799	-	799	33	2	-	2	416	-	-	-
-	18 210	399	17 811	-	277	-	277	-	1 044	-	1 044
-	-	-	-	-	-	-	-	-	974	-	974
-	18 242	399	17 843	-	-	-	-	-	70	-	70
-	-	-	-	-	277	-	277	-	-	-	-
-	(32)	-	(32)	-	-	-	-	-	-	-	-
-	18 210	399	17 811	-	277	-	277	-	1 044	-	1 044
113 940	-	-	-	362 928	-	-	-	1 461	-	-	-

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de CDS (*credit default swap*) pour lesquels l'exposition

correspond à l'actif au montant du notional et au passif au notional minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notional et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

NOTE 14 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Aucun événement significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêt.

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de Crédit Agricole S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CREDIT AGRICOLE SA (ci-après "l'entité") désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1060, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les "Informations" et la "Déclaration"), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le "Référentiel"), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-05 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les "Informations".

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 7 personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 18 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené quarante entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Gestion des risques, Ressources humaines, Santé et sécurité, Environnement et achats.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225 102 1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances Solutions, Crédit Agricole Bank Polska S.A., Crédit du Maroc, Crédit Agricole CIB S.A., Crédit Agricole Consumer Finance ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances Solutions, Crédit Agricole Bank Polska S.A., Crédit du Maroc, Crédit Agricole CIB S.A., Crédit Agricole Consumer Finance, et couvrent entre 22% et 24% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;
- les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 03 mars 2022

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Hussherr
Associée

Sylvain Lambert
Associé au sein du Département Développement Durable

CREDIT AGRICOLE S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 €
Siège social : 12, Place des États-Unis – 92127 MONTROUGE Cedex
784 608 416 RCS NANTERRE
=<>=<>=<>=<>=<>=

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 24 MAI 2022**

**L'an deux mille vingt-deux,
Le mardi vingt-quatre mai à dix heure,**

Les actionnaires de CREDIT AGRICOLE S.A, société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros, divisé en 3 025 902 350 actions de 3 euros chacune, dont le siège social est situé 12, Place des États-Unis – 92127 MONTROUGE Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 784 608 416, et les porteurs de parts du Fond Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) "Crédit Agricole Classique", se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire sur convocation du Conseil d'administration au Montpellier Events – Le Corum, Esplanade Charles de Gaulle, 34000 MONTPELLIER.

Les actionnaires de Crédit Agricole S.A. et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" ont été informés de la tenue de cette assemblée générale par un avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires le 4 avril 2022 (Bulletin n°40).

Les actionnaires et les porteurs de parts du FCPE précités ont ensuite été convoqués à l'assemblée générale par un avis de convocation publié au Bulletin des annonces légales obligatoires le 6 mai 2022 (Bulletin 54) et dans l'édition du 6 mai 2022 des Affiches Parisiennes.

Par ailleurs, les actionnaires titulaires d'actions nominatives et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" ont été convoqués par lettre individuelle ainsi que par courrier électronique pour ceux qui ont opté pour la dématérialisation du dossier de convocation.

Enfin, la brochure de convocation ainsi qu'un communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée ont été mis en ligne sur le site internet de la société : <https://credit-agricole.com/finance/financeespace-actionnaires/assemblees-generales>.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée de l'assemblée générale, par les actionnaires et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" présents ainsi que par les mandataires des actionnaires et des porteurs de parts non présents.

.....
.....

Le Président rappelle ensuite que les actionnaires ont été invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2021, fixation et mise en paiement du dividende ;
-
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités ;

.....
.....
Le Secrétaire de séance, chargé de cette mission par le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes après appel de chacune d'elles, en précisant l'objet de cette décision.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

.....
.....

Première résolution (*Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021*). – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les rapports précités ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductibles des résultats imposables, qui s'élèvent à la somme de 214 916 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que celui de l'impôt supporté par la Société du fait de la non déductibilité, soit 61 057 euros.

Cette résolution est adoptée par 2 300 040 866 voix pour, 3 852 629 contre et 32 179 869 abstentions.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021*). – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les rapports précités ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 2 290 591 158 voix pour, 13 310 979 contre et 32 179 868 abstentions.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2021, fixation et mise en paiement du dividende*). – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et, après avoir constaté :

- que le bénéfice net de l'exercice 2021 s'élève à 4 461 378 527 euros et,
- que le résultat distribuable s'élève à 16 911 111 468 euros, compte tenu :
 - de l'affectation de la somme de 59 066 086 euros à la réserve légale
 - et du montant du report à nouveau de 12 508 799 027 euros,

Décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 :

	(en euros)
Bénéfice de l'exercice	4 461 378 527
Affectation à la réserve légale, qui atteint 10 % du capital	59 066 086
Report à nouveau antérieur	12 508 799 027
Total (bénéfice distribuable)	16 911 111 468
Dividende(*)	3 176 409 967
Affectation du solde au compte report à nouveau	1 225 902 474
TOTAL (nouveau report à nouveau)	13 734 701 501

(*) Ce montant sera ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte les événements suivants : (a) création d'actions nouvelles donnant droit au dividende avant la date de détachement, (b) variation du nombre d'actions auto-détenues antérieurement à la date de détachement.

Elle fixe le dividende à 1,05 euro par action. Le dividende sera détaché de l'action le 30 mai 2022 et mis en paiement à compter du 1^{er} juin 2022. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Le montant du dividende est éligible en totalité, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu par le 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Il est rappelé que pour les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018 cet abattement n'est en tout état de cause susceptible de s'appliquer que lorsque le contribuable a opté pour l'imposition des revenus mobiliers selon le barème de l'impôt sur le revenu en lieu et place du prélèvement forfaitaire unique.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant total mis en distribution (éligible à l'abattement de 40%)
2018	0,69 euro	0,69 euro	1 974 820 607 euros
2019	-	-	-
2020	0,80 euro	0,80 euro	2 333 110 912 euros*

(*) Ce montant tient compte de l'option pour le paiement du dividende en actions exercée, par les actionnaires, pour un montant égal à 1 977 732 180 euros et d'un paiement en numéraire pour un montant de 355 378 732 euros.

Cette résolution est adoptée par 2 301 503 165 voix pour, 3 187 219 contre et 31 396 003 abstentions.

.....

Trente-cinquième résolution (Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités). – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives

aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou de résolutions complémentaires.

Cette résolution est adoptée par 2 304 204 695 voix pour, 339 126 contre et 31 501 013 abstentions.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire Générale

Véronique FAUJOUR

CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Établissement de crédit soumis aux articles L 225-1
et suivants du Code de commerce et aux articles
L 512-47 et suivants du Code monétaire et financier
784 608 416 RCS Nanterre - Siège social :
12 place des États-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX